

**UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, SCIENCES
COMMERCIALES ET DES SCIENCES DE GESTION
Département des Sciences de gestion**

Mémoire

**En vue de l'obtention du
Diplôme de master en Sciences de gestion**

Option : Management Economique des Territoires et Entrepreneuriat

Thème

**Les dispositifs publics d'aide à l'entrepreneuriat : Cas ANSEJ
de Bejaia**

Réalisé par :

ARAR Adnane

HAMMI Nabil

Membre du jury:

Encadreur :

Mr: IFOURAH Hocine

Juin 2015

Remerciements

À travers ce travail, nous tenons à exprimer nos remerciements et notre gratitude à notre encadreur, Mr. IFOURAH Hocine pour ses efforts et ses recommandations, tout en espérant avoir été à la hauteur de ses précieux conseils et directives.

Nos remerciements s'adressent également à Mr. OUKACI Moustafa pour tout son soutien et pour nos enseignants qui ont participé par leurs efforts consentis tout au long de la réalisation de notre travail.

Enfin, nos remerciements s'étendent aux membres de jury qui ont accepté d'évaluer notre travail de recherche.

Dédicaces

A mes très chers parents

A mon cher frère Tarek

A mes chères sœurs

A toute la famille ARAR

A tous mes ami(e)s

A tous ceux qui me sont chers

Adnane

Dédicaces

A mes très chers parents

A mes frères et sœurs

A toute ma famille

A tous mes ami(e)s

A tous ceux qui me sont chers

Nabil

- **ADS** : Agence de Développement Social
- **ANDI** : Agence Nationale De Développement D'investissement
- **ANGEM** : Agence Nationale De gestion Des Microcrédit
- **ANSEJ** : Agence Nationale De Soutien à l'Emploi des Jeunes
- **APC** : Assemblée Populaire Communale
- **APSI** : Agence Promotion De Soutien Et De Suivi Des Investissement
- **BADR** : Banque Agriculture Développement Rurale
- **BDL** : Banque Développement Local
- **BEA** : Banque Extérieure Algérienne
- **BNA** : Banque Nationale Algérienne
- **BTPH** : Bâtiments et travaux publics hydrauliques
- **CAGEX** : Compagnie Algérienne D'assurance Et De Garantie Des Exploitation
- **CALPI** : Comité d'Assistance Locale et de Promotion de l'Investissement
- **CAP** : Croissance Autonomie Pérennité
- **CGCI** : Caisse de Garantie des Crédits d'Investissement
- **CNAC** : Caisse Nationale d'Assurance-Chômage
- **CNES** : Conseil National Economique et Social
- **CNEP** : Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance-Banque
- **CNI** : Commission Nationale D'investissement
- **CPA** : Crédit Populaire d'Algérie
- **CSVF** : Comité de Sélection de Validation et de Financement
- **DA** : Dinar Algérien
- **DAS** : Direction De L'action Sociale
- **DPAT** : Direction de planification et d'aménagement du territoire
- **DPME** : Direction de la petite et moyenne entreprise
- **DPSB** : Direction de la Programmation et Suivi Budgétaires
- **EPE**: Entreprise publique économique
- **EPL** : Entreprise publique locale
- **ETS** : Etablissement
- **EURL** : Entreprise Uni Responsabilité limitée
- **FGAR** : Fonds De Garantie Des Crédits Aux Petites et Moyennes Entreprises
- **FMI** : Fond Monétaire International
- **FNPA** : Fonds National De Promotion Des Activités Artisanales
- **FNSEJ** : Fonds National de Soutien à l'Emploi des Jeunes

- **IBS** : Impôt sur les Bénéfices des Sociétés
- **IDE** : Investissement Direct Étranges
- **IRG** : Impôt sur le Revenu Global
- **MDS** : Milliards
- **ONS** : Office National des Statistiques
- **PAS** : Programme D'ajustement Structurel
- **PE** : Petite Entreprise
- **PIC** : Pérennité Indépendance Croissance
- **PME** : Petite et Moyenne Entreprise
- **PMI** : Petite et Moyenne Industrie.
- **PNR** : Prêt Non Rémunéré
- **SARL** : Société A Responsabilité Limitée
- **SFS** : Société Financier Spécialisé
- **SNC** : Société au Non Collectif
- **TAP** : Taxe sur l'Activité Professionnelle
- **TPE** : Très Petite Entreprise
- **TVA** : Taxe sur la Valeure Ajoutée

Introduction générale	01
Chapitre 01: Aspects théorique sur l'entrepreneuriat	03
Introduction	03
Section 01: Concepts de base sur l'entrepreneuriat et l'entrepreneur.....	03
Section 02 : L'entrepreneuriat, un phénomène économique et sociale.....	15
Conclusion	23
Chapitre 02 : l'entrepreneuriat et les politiques publiques en faveur de la création d'entreprises	24
Introduction	24
Section 01 : l'entrepreneuriat dans l'économie algérienne	24
Section 02 : Les dispositifs et les structures d'aide et d'accompagnement à la création	36
Conclusion	46
Chapitre 03 : Présentation d'un organisme d'accompagnement à la création d'entreprise Cas l'ANSEJ de Bejaia	47
Introduction	47
Section 01 : Entrepreneuriat dans la wilaya de Bejaia.....	47
Section 02 : Présentation et création de la micro-entreprise dans le cadre du dispositif ANSEJ.....	55
Conclusion	68
Chapitre 04 : méthodologies d'enquête et interprétation des résultats	69
Introduction	69
Section 01 : Méthodologie de l'enquête.....	69
Section 02 : Présentation et interprétation des résultats de l'enquête	72
Conclusion	85
Conclusion générale	87
Bibliographie	89
Liste des tableaux	91
Liste des figures	93
Annexe	94
Table des matières	117

INTRODUCTION GENERALE

Introduction générale

Dans les pays postsocialistes qui ont connu une vague de réformes économiques et un processus de transition vers l'économie libérale tels que l'Algérie, l'importance de la création d'entreprise et par la suite des promoteurs créateurs est vitale pour la dynamique de développement.

L'Algérie est engagée dans un processus de transformation de son système économique. En l'espace de quelques années, les systèmes reposant sur une planification centralisée et des grands complexes industriels ont été démantelés, les entreprises d'Etat ont été privatisées, les prix et le commerce ont été libéralisés et un cadre juridique et institutionnel adapté à une économie de marché a été, pour une large part, construit. L'entrepreneur est désormais placé au cœur des politiques de transition vers l'économie de marché. Il remplit un certain nombre de fonctions socio-économiques telles que : création d'emploi, soutien de l'innovation, amélioration de la concurrence et diminution de l'inégalité sociale entre autres indispensable pour le bon fonctionnement de l'économie de marché.

L'entrepreneuriat levier de création des richesses et d'emplois, fait partie des stratégies de reconversion conduites par les pouvoirs publics, ou la création d'entreprise constitue une solution au problème d'exclusion sociale surtout le chômage des jeunes est plus considérable dans la société algérienne.

À partir de là, une nouvelle approche est mise en œuvre visant à développer l'initiative privée. L'Algérie opte pour un recentrage dans le sens d'un renforcement au profit de la petite entreprise. On assiste à une redéfinition du rôle de l'Etat facilitateur et acteur d'accompagnement de l'initiative privée.

Dans le cadre d'encouragement à la création d'entreprise, les autorités ont mis en place des organes et des dispositifs nationaux destinés à promouvoir l'initiative individuelle et stimuler la création d'entreprise à l'image de l'ANSEJ, CNAC, ANGEM, ANDI... Ces politiques ont pour but de mettre en place un climat économique général propice à la création d'entreprise (fiscalité et réglementaire) et de stimuler l'entrepreneuriat par un ensemble de mesures spécifiques incitatives (aides financière, exonérations fiscales,...).

Notre étude a pour but de mesurer l'apport des dispositifs d'appui à l'entrepreneuriat sur la création d'entreprise. Dans un tel contexte, une question inscrite dans une dimension locale, puisque nous allons en faire projection sur le cas du dispositif ANSEJ de la wilaya de Bejaïa et de laquelle on découle notre problématique, à savoir : **Quelle est la contribution réelle du dispositif ANSEJ sur la création d'entreprise ?**

Pour mieux comprendre cette question, notre étude tentera de répondre à la question secondaire suivante :

Peut-on évaluer la création d'entreprise à travers le dispositif ANSEJ ?

Pour tenter d'apporter des éléments de réponses à cette problématique, nous nous sommes partis de l'hypothèse selon laquelle : l'ANSEJ est un dispositif efficace pour mesurer l'entrepreneuriat en terme de création d'entreprise.

La démarche méthodologique adoptée pour l'élaboration de ce travail consiste en une recherche bibliographique et documentaire, une collecte de données auprès des organismes de la wilaya de Bejaïa. Ainsi qu'une enquête de terrain par l'élaboration d'un questionnaire regroupant une série de questions relatives à notre étude. L'enquête de terrain a visé des entrepreneurs qui ont créé leurs entreprises dans le cadre du dispositif ANSEJ, dans le but de recueillir le maximum d'informations propres à notre échantillon.

Ainsi, cette recherche est articulée autour de quatre chapitres que nous développerons comme suit :

Le premier chapitre traite le cadre conceptuel de l'entrepreneuriat, dans lequel nous allons comprendre le phénomène de l'entrepreneuriat et l'entrepreneur au cours de la première section. Ensuite, la deuxième traite l'entrepreneuriat en tant que phénomène économique et social.

Le second chapitre porte sur l'entrepreneuriat et les politiques publiques en faveur de la création d'entreprises. La première section l'entrepreneuriat dans l'économie algérienne, la deuxième concerne les différents dispositifs d'appui à l'entrepreneuriat en Algérie.

Dans le troisième chapitre nous allons procéder à la présentation de l'organisme d'accompagnement qui est ANSEJ de Bejaïa, au premier lieu nous allons présenter le terrain d'investigation et les éléments essentiels relatifs à notre étude. Dans un second temps nous allons aborder la présentation et la création de la micro entreprise dans le cadre de l'ANSEJ

Enfin, le dernier chapitre sera consacré au travail de terrain que nous mènerons auprès d'un échantillon de micro-entreprises créées dans le cadre du dispositif ANSEJ de la wilaya de Bejaïa. Les éléments essentiels de ce chapitre concerneront la présentation de la méthodologie de l'enquête, puis l'analyse des résultats de cette enquête, qui nous permettront de répondre aux préoccupations de notre problématique.

CHAPITRE 01

Introduction

L'entrepreneuriat prend de plus en plus d'importance dans notre société. Les attentes sont multiples et revêtent des formes différentes et complémentaires. En tant que phénomène économique et social, l'entrepreneuriat est censé à dynamiser les entreprises, participer à la Création d'emplois, etc¹.

L'objectif de ce travail étant d'essayer de mesurer la contribution des politiques d'aide à l'entrepreneuriat sur la création d'entreprise, il est donc nécessaire de procéder à une revue de Littérature des concepts « entrepreneuriat et entrepreneur » à laquelle adhère cette étude.

Ainsi, nous consacrerons ce chapitre à présenter quelques théories principales de la notion de l'entrepreneuriat et de l'entrepreneur dans la première section, dans la deuxième nous allons étudier l'entrepreneuriat en tant que phénomène économique et social.

Section 1: Concepts de base sur l'entrepreneuriat et l'entrepreneur

Le champ de l'entrepreneuriat est éclaté et ses multiples composantes sont observées et analysées par des économistes, des sociologues, des historiens, des spécialistes des sciences du comportement ou des sciences de gestion². Ce domaine émergent fait l'objet, par ailleurs, de nombreuses controverses et il apparaît que si l'on parle de plus d'entrepreneuriat et de l'entrepreneur, dans le monde, beaucoup reste encore à faire pour définir précisément ce que ces notions recouvrent.

1.1. Conception de l'entrepreneuriat

Le terme anglais entrepreneurship a été traduit en français par les québécois de différentes manières entrepreneuriat ou entrepreneuriat, Bryart (1993)³, « Il nous paraît "juste" d'emprunter aux anglo-saxons ce vocable qu'ils ont forgé à partir du mot français entrepreneur ». Tandis que le mot entrepreneur vient du verbe latin prehendo-endi-ensum qui signifie découvrir, voir, percevoir, se rendre compte de et saisir.

Historiquement, l'entrepreneuriat a évolué avec l'évolution des faits économiques mais nous nous contenterons de dire qu'après la fin de la seconde guerre mondiale et avec le Boom économique des trente glorieuses, la tendance était plutôt au management salarial à Cause de la domination des économies d'échelles.

¹ Fayolle A, « Introduction à l'entrepreneuriat », Ed. Dunod, Paris, 2005, p1.

² Idem , p4.

³ Bruyat C, Création d'entreprise : contributions épistémologiques et modélisation, Thèse de doctorat d'Etat en Sciences de Gestion, Université Pierre Mendès France (Grenoble II Ecole Supérieure des Affaires), 1993, p3.

Et ce n'est que vers la fin des années 1970 que l'entrepreneuriat commençait à regagner du terrain à cause notamment de la défection des grandes entreprises à faire face à la crise du milieu des années 70, qui a été un moteur puissant pour stimuler la création d'entreprise, à éclairer le rôle grandissant des PME dans la création de l'emploi et inciter les partenaires économiques et politiques à mettre en place des mesures d'aide et d'incitation⁴.

1.1.1. Définitions de l'entrepreneuriat

L'entrepreneuriat est « le processus dynamique qui consiste à créer de la richesse supplémentaire. La richesse est créée par des individus qui assument les risques principaux en termes de capitaux ou d'implication professionnelle afin de donner de la valeur à un bien ou à un service. L'acte productif peut ou non être nouveau ou exclusif, mais alloue les compétences et ressources nécessaires »⁵.

Selon Thierry Verstraete l'entrepreneuriat « est un phénomène combinant un individu et une organisation. L'un se définit par rapport à l'autre et vice-versa. Ainsi, le terme entrepreneuriat décrit une relation symbiotique entre un entrepreneur et une organisation ; l'entrepreneuriat agit, structure, et engage son environnement à des fins socio-économiques »⁶.

L'entrepreneuriat renvoie à des situations tellement hétérogènes qu'il est vain de se limiter à une seule définition. Il n'est certes pas question, ici, de résumer toutes les approches disciplinaire et toutes les écoles de pensées qui ont contribué à la genèse de l'entrepreneuriat.

Néanmoins, il est possible d'identifier de grandes approches conceptuelles qui nous semblent jouer actuellement un rôle structurant pour mieux cerner le phénomène. En particulier, nous avons retenu trois conceptions, complémentaires à notre sens :

A. La conception d'opportunité entrepreneuriale

Cette conception est celle de Shane et de Venkataraman (2000)⁷, qui considère que l'entrepreneuriat est un « processus par lequel des opportunités à créer des produits et des services futurs sont découvertes, évaluées et exploitées ». Cette perspective présuppose, tout d'abord, que les opportunités existent dans la nature, en tant que telles, et qu'il suffit d'avoir une capacité à les reconnaître pour les approprier et les transformer en réalités économiques.

⁴ Bruyat C (1993), op.cit. p6.

⁵ D. Hisrich R et P. Peters M, « Entrepreneuriat : Lancer, élaborer et gérer une entreprise », Ed. ECONOMICA, Paris, 1991, p. 11.

⁶ Verstraete T, « Histoire d'entreprendre, les réalités de l'entrepreneuriat », Ed. EMS, 2000, p. 12.

⁷ Fayolle A (2005), op. cit. p06.

Donc Shane et Venkataraman considèrent l'entrepreneuriat comme un champ d'étude subjectif qui intègre deux phénomènes à la fois : la présence d'une opportunité d'affaire d'aspect lucratif et la présence des individus entrepreneurs qui identifient, découvrent et exploitent cette opportunité.

B. La conception de l'émergence organisationnelle

Cette deuxième conception a été initiée par Gartner (1998)⁸ puis développé et repris par d'autres auteurs comme Verstraete (1997)⁹. Dans cette approche, étudier l'entrepreneuriat revient à étudier la naissance de nouvelles organisations, c'est-à-dire les activités par lesquelles le créateur transforme l'opportunité en un projet structuré voire une entité sur ce point, il est nécessaire de souligner que la création d'une organisation, n'est pas synonyme de création d'une entité, comme le souligne Verstraete (2002)¹⁰, l'émergence organisationnelle renvoie à la fois à l'acte d'organiser et les formes organisées issues de l'action : projet, équipe, structure. Dans cette approche, l'entrepreneur est un stratège capable d'élaborer une vision entrepreneuriale et un pilote capable de conduire le changement via des actions entrepreneuriales.

C. La conception du dialogique individu /créateur de valeur

La troisième conception est celle de Bruyat (2003)¹¹, il a défini l'entrepreneuriat en mettant en interaction (le couple individu/créateur de valeur. Ainsi « l'individu est une condition nécessaire pour la création de valeur, il en détermine les modalités de production, l'ampleur ...Il est acteur principal. Le support de la création de valeur, une entreprise par exemple, est la (chose) de l'individu, dans ce cas c'est l'individu qui engendre la création de valeur :

Individu.....Création de valeur

La création de valeur, par l'intermédiaire de son support, investit l'individu qui se définit, pour une large part, par rapport à lui. Elle occupe une place prépondérante dans sa vie (son activité, ses buts, ses moyens, son statut social,...). Elle est susceptible de modifier ses

⁸ Fayolle A, « Entrepreneuriat : apprendre à entreprendre », Ed. Dunod, Paris, 2004, p28.

⁹ Verstraete T, « Socialisation entrepreneuriale et construction de la vision stratégique du créateur d'entreprise : un essai constructiviste, communication au colloque constructivisme et science de gestion », Lille 1997

¹⁰ Verstraete T, « Entrepreneurial et management stratégique : des domaines singuliers se recouvrant par le truchement des stratégies entrepreneuriales » Management international, 2002, Vol.6, p55-66.

¹¹ Bruyat C, (1993), op. cit, p3.

caractéristiques (savoir-faire, valeurs, attitudes.....), dans ce cas c'est la création de valeur qui forme l'individu :

Création de valeur..... Individu¹²

Pour Bruyat, le système entrepreneurial s'inscrit dans une dynamique de changement, où l'individu est observé à la fois comme étant l'acteur de la création de la valeur et l'objet de la création de valeur. Ce système ; entrepreneur/ création de valeur et création de valeur / entrepreneur est en interaction avec son environnement « système ouvert». Il subit ses menaces comme il saisit des opportunités. Pour lui, l'individu et l'objet formant le couple individu /projet ne s'observent pas séparément. Il est ainsi considéré comme l'objet central de toute observation scientifique.

A notre sens, ces trois conceptions sont complémentaires car, aucune d'entre elles ne suffit en soi pour qualifier le phénomène entrepreneurial et cela vue que l'approche par création d'une opportunité d'affaires, en ayant toutefois une vision trop objectiviste de l'opportunité est comme une chose à découvrir. Par contraste, l'approche par création d'une organisation réintroduit l'action d'ordonner ou de structurer le réel que suppose tout acte de création sous de multiples formes organisées qui sont le modèle d'affaire, le plan d'affaire, le prototype de produit et l'entité créée. Une des limites de cette approche est d'élargir l'acte entrepreneurial à toute nouvelle action d'organiser. Une lacune que l'approche par la création de valeur compense en réintroduisant un principe essentiel de l'entrepreneuriat depuis Schumpeter, celle du degré d'innovation ou de la valeur créée via l'organisation impulsée par l'individu qui est aussi engagé dans une dynamique de changement au niveau personnel.

Par difficulté de trouver un consensus sur une définition de l'entrepreneuriat, il est nécessaire d'identifier les principales dimensions concernant l'entrepreneuriat mises en évidence par les chercheurs qui sont :

- L'individu : il peut s'agir d'un individu comme il peut s'agir d'une petite équipe portant le projet ;
- Le processus : fait référence à l'acte d'entreprendre ou de création ;
- L'objet créé : est défini en tant qu'organisation et/ou innovation correspondant à la création d'une valeur nouvelle ;
- L'environnement : rassemble les richesses à offrir et à absorber, les opportunités à saisir ainsi que les menaces auxquelles l'entrepreneur doit y faire face.

¹² Bruyat C, (1993), op. cit, p4.

1.1.2. Typologie de l'entrepreneuriat

La forme la plus répandue de l'entrepreneuriat est celle du démarrage d'une nouvelle entreprise, mais, ces dernières années, le terme a été étendu pour inclure des formes sociales et politiques de l'activité entrepreneuriale. Nous pouvons classifier l'entrepreneuriat selon différents critères comme : le nombre d'entrepreneurs, le sexe... etc.

A. L'entrepreneuriat individuel et l'entrepreneuriat collectif

L'entrepreneuriat individuel c'est la volonté d'une personne de se démarquer, d'acquiescer plus d'indépendance et de liberté sans qu'intervienne une autorité. Les individus qui empruntent cette voie cherchent à se réaliser sur les plans personnels, professionnels et financiers. Tandis que l'entrepreneuriat collectif consiste en un regroupement d'individus qui décèlent un même besoin et qui choisissent d'unir leurs efforts afin de répondre à ce besoin. Ces individus partagent les bénéfices et les risques. Ils ont envie d'entreprendre ensemble et non d'être en concurrence. Ils veulent partager leur leadership, généralement dans le but de créer des retombées sociales et développer leur milieu.

B. L'entrepreneuriat féminin et l'entrepreneuriat masculin

L'entrepreneuriat féminin concerne certaines activités qui peuvent être exclusivement exercées par les femmes. Il est défini comme un ensemble d'activités mises sur pieds et gérées par les femmes elles même indépendamment de la taille de l'entreprise. L'entrepreneuriat féminin désigne ainsi les activités des femmes qui se prennent en charge, qui s'organisent pour créer les activités économiques rentables dans les secteurs formels ou informels. L'entrepreneuriat masculin, concerne les activités qui peuvent être spécifiques aux hommes.

C. L'entrepreneuriat de type autocréation ou d'emploi

L'entrepreneuriat d'emploi constitue généralement une alternative, voire une solution, pour ceux qui éprouvent des difficultés à trouver un emploi.

D. L'entrepreneuriat social et public

Un entrepreneur social est motivé par le désir d'aider, d'améliorer et de transformer la société, l'environnement, le système éducatif et les conditions économiques.

Les entreprises publiques et les différents établissements des gouvernements au niveau national ou local, orientés vers le service des citoyens, constituent l'essentiel de l'entrepreneuriat public. Ils contribuent à la création des ressources collectives nécessaires au développement économique.

E. L'intrapreneuriat

On qualifie généralement l'acte entrepreneurial des activités entrepreneuriales au sein d'une même organisation. Ainsi une entreprise confie à un de ses cadres la mission de créer et développer un centre d'activité spécifique.

F. L'essaimage ou entrepreneurial

C'est la création d'entreprise par des salariés. Ce phénomène concerne en premier lieu des sociétés liées à la technologies et innovantes. En effet, il s'agit de la création d'une entreprise à partir des technologies développées, essentiellement dans l'organisation d'où provient cette entreprise. L'essaimage technologique est considéré par ceux qui sont attentifs au développement économique comme un moyen de créer des emplois bien rémunérés.

1.1.3. L'entrepreneuriat et la croissance économique

L'entrepreneuriat joue un rôle important dans la croissance économique. Son objectif principal est de redynamiser le tissu économique en créant de nouvelles entreprises, relancer des entreprises, créés de l'emploi... et cela dans un environnement plutôt, incertain caractérisé par l'émergence de nouvelles technologies.

Le moteur principal de cette dynamique économique est l'entrepreneur. Pour Aline F. « L'entrepreneur a un rôle particulier et indispensable dans l'évolution du système économique libéral. Il est très souvent à l'origine des innovations de rupture. Il crée des entreprises, de l'emploi, et il participe au renouvellement et à la restructuration du tissu économique »¹³. A ce stade-là, on peut dire que l'entrepreneuriat et l'entrepreneur sont inséparables.

1.1. L'entrepreneur : l'acteur principal de l'entrepreneuriat

Pour assurer la cohérence et la compréhension du phénomène entrepreneuriat il faut faire une synthèse des définitions élaboré par plusieurs auteurs. Plusieurs auteurs ont contribué à la définition de ce concept, et chaque auteur le définit avec une façon dont il approche ce phénomène et d'une manière différente. Nous présenterons sa définition selon la pensée économique, ses caractéristiques et ses approches typologiques.

¹³ Fayolle A, (2004), op. cit, p07.

1.2.1. Définition de l'entrepreneur : la pensée économique comme base historique

Cantillon et *J-B. Say* (1767-1823) et Schumpeter, l'un des trois pères fondateurs de la théorie économique de l'entrepreneur.

Cantillon R. est le premier à définir en 1755 l'entrepreneur et à intégrer la notion d'incertitude et de risque dans le processus entrepreneurial. Pour lui : « l'entrepreneur est celui qui assume le risque de l'incertain peu importe le secteur. Il s'engage de façon ferme vis-à-vis d'un tiers en faisant l'acquisition des moyens nécessaires à un prix certain sans garantie de ce qu'il peut attendre »¹⁴.

Say J. B, en 1803, définit l'entrepreneur comme celui qui réunit et combine des moyens de production. Il la présente comme un coordinateur, l'entrepreneur met à profit les facultés les plus élevées et les plus humbles de l'humanité. Il reçoit des directions du savant et les transmet à l'ouvrier. L'entrepreneur est l'acteur essentiel de l'activité économique, il doit savoir, prévoir, organiser, commander, coordonner, contrôler et gérer au quotidien son entreprise.

Schumpeter, J (1938)¹⁵ dit que l'entrepreneur peut être à la fois savant et ouvrier. Aussi, la recherche de profit n'est pas la motivation principale la joie de gagner et de créer est pleinement satisfaisant que la recherche de profit. Pour lui, l'entrepreneur est celui qui innove et prend des risques en même temps (une grande place est accordée à l'innovation).

Dans un esprit de synthèse, par rapport aux qualités soulevées ci-dessus, nous pouvons dire que l'entrepreneur est celui qui sait mobiliser des ressources financières dans un contexte d'incertitudes et de risques, en coordonnant les moyens nécessaires pour en tirer du profit tout en sachant prévoir, organiser, commander et contrôler et surtout en mettant en action un processus innovant. Le tableau n° 01, qui suit nous donne les définitions de l'entrepreneur en fonction des écoles de la pensée économique :

¹⁴Cantillon R, « Essai sur la nature du commerce en général », Ed. I.N.E.D, Paris, 1997.

¹⁵ Schumpeter J. A., "théorie de l'évolution économique", Ed. Dalloz, Paris, 1938, p84.

Tableau n° 01 : Définition de l'entrepreneur en fonction des écoles de la pensée économique.

Appellation des écoles	Définition de l'entrepreneur	Auteurs de références
L'école économique	Un entrepreneur spécialisé dans la prise intuitive de décisions réfléchies relatives à la coordination des ressources rares.	Casson (1991)
L'école comportementale	L'entrepreneur se définit par l'ensemble des activités qu'il met en place pour créer une organisation.	Gartner (1988)
L'école psychologique avec les courants personnalistes et cognitifs	L'entrepreneur se définit par la création d'un nombre d'attributs psychologiques que l'on décrit autant par la personnalité que les processus cognitifs activé pour la circonstance.	Shaver et Scott (1991)
L'école des processus	L'entrepreneur est celui qui développe des opportunités et crée une organisation pour les exploiter.	Baygrave et Hofer (1991)

Source : FONROUGE Cécile. « Entrepreneur / manager : deux acteurs d'une même pièce » p 07.

Toutes les définitions citées ci-dessus confirment que l'entrepreneur se caractérise par sa capacité de prise de risque, de création et d'organisation, d'innovation et de repérer des opportunités de développement.

1.2.2. Les caractéristiques et les approches typologique de l'entrepreneur

A. Caractéristique de l'entrepreneur

Il n'existe pas de profil type de l'entrepreneur. Il n'ya pas d'âge pour se lancer dans l'aventure de création d'entreprise, ni le niveau de revenus, ni le sexe, ni l'origine ethnique ne sont des facteurs explicatifs, les niveaux d'éducation et les types d'expérience des entrepreneurs sont divers. Cependant les études récentes ont montrés que la plupart des entrepreneurs ont des caractéristiques et des traits de personnalité similaires que nous allons examiner selon P.A. Julien et M. Marchesnay (1996) :

- L'inventivité : c'est l'aptitude à mettre au point de nouveaux produits, services ou façons de mener des activités, c'est la capacité à innover et à améliorer les choses, l'aptitude à apprendre en permanence et à remettre sans cesse en question ce qui se fait sortant les sentiers battus.
- L'adaptabilité : c'est la capacité à réagir rapidement à des changements des besoins de marchés. Elle permet d'être attentif aux réalités sans lâcher son rêve.
- La confiance en soi : optimiste, la maîtrise de soi et il a toujours un projet en tête à développer que ce soit dans l'entreprise ou dans leur vie personnelle. il l'habitué à réaliser leurs objectifs à relever les défis et à faire quelque chose de difficile.
- La passion : Elle met en mouvement le créateur d'entreprise et le maintien sur la voie qu'il s'est tracée, elle lui donne la capacité de convaincre les autres à adhérer à son projet, elle ne peut certes remplacer le cap sur le but à atteindre et d'obtenir des autres qu'ils examinent ses plans.
- L'autorité personnelle : c'est la capacité à créer des règles et à fixer des buts, et à faire agir les autres en veillant au respect des règles et à l'atteinte des buts.
- L'esprit d'équipe : c'est créer avec les autres en synergie d'action en tenant compte des responsabilités de chacun, accepter les critiques constructives et travailler pour atteindre l'objectif visé, tout en considérant l'opinion des différents membres du groupe.
- Motivation, énergie et engagement : les auteurs s'entendent généralement pour reconnaître que les entrepreneurs font preuve habituellement de beaucoup de motivation et de constante dans leur effort, ils sont capables de maintenir un rythme accéléré de travail pendant des périodes relativement longues et ils ne se laissent pas intimider par la complexité des situations.

Les caractéristiques que nous avons citées, ne se trouvent pas forcément chez tous les entrepreneurs et le degré d'existence de ces qualités différent d'un entrepreneur à un autre. En résumé un entrepreneur-type a un besoin de réalisation personnelle à confiance en lui, il veut être autonome et indépendant, il aime les risques modérés et il est plein d'énergie et de motivation.

B. L'entrepreneur et les approches typologique

L'approche typologique renvoie à des critères et à des dimensions qui constituent, d'une certaine façon, des facteurs essentiels de compréhension des entrepreneurs.

Les typologies proposées dans la littérature sont nombreuses, nous essayerons de développer les quelques approches qui nous semblent résumer toutes les autres¹⁶.

➤ **L'entrepreneur artisan versus l'entrepreneur opportuniste**

Norman Smith (1967) identifie deux types d'entrepreneurs selon les conditions de création d'entreprises. L'entrepreneur artisan et l'entrepreneur opportuniste.

Entrepreneur artisan est défini par rapport aux conditions limitées, une formation et expérience faible et essentiellement technique, méfiant des emprunts, a une attitude paternaliste avec ses personnels, mais avant tout il est désireux de travailler à son propre compte. Par contre *l'entrepreneur opportuniste* ses caractéristiques sont un peu différentes de celle de l'artisan ; il a un niveau d'instruction, bonne intégration sociale et environnementale, Il est plus âgé et plus expérimenté, particulièrement en matière de gestion, cherche toujours à développer l'affaire qu'il a créée il est lié à une opportunité d'innovation.

➤ **La typologie de Laufer**

Jacqueline Laufer (1975) a mis en évidence quatre types d'entrepreneurs selon la motivation dominante à la création d'entreprise et les buts principaux de l'entrepreneur à savoir :

L'entrepreneur manager ou innovateur : formé dans une grande école, il a déroulé une carrière brillante dans des grandes entreprises. Ce type d'entrepreneur est motivé par les besoins de création, de réalisation et de pouvoir. Ses buts s'articulent prioritairement autour de la croissance et de l'innovation.

L'entrepreneur propriétaire orienté vers la croissance : l'objectif de croissance est également présent pour cet entrepreneur, mais l'autonomie financière représente également un objectif important et la recherche d'équilibre entre croissance et autonomie constitue une préoccupation permanente

L'entrepreneur refusant la croissance mais recherchant l'efficacité : cet entrepreneur choisit clairement un objectif d'indépendance et refuse la croissance qui pourrait l'amener à ne pas atteindre ce but prioritaire. Ses motivations sont beaucoup plus centrées sur les besoins de pouvoir et d'autorité.

¹⁶ Fayolle A (2004), op.cit, P.60.

L'entrepreneur artisan : on trouve dans cette approche une figure d'entrepreneur déjà évoquée. La motivation centrale est la besoin d'indépendance et l'objectif essentiel est la survie de l'entrepris. A cet égard, l'indépendance est plus importante que la réussite économique.

➤ **Selon la logique d'action PIC et les CAP**

Julien et Marchesnay (1988) distinguent deux grands types d'entrepreneurs basé sur la pérennité de l'unité créer, l'indépendance et enfin la croissance.

L'entrepreneur PIC (pérennité-indépendance-croissance) : avant tous cherche la pérennité de son affaire pour la transmettre a ses enfants (affaire familial) désire être indépendant (autofinancement), la croissance ne constitue pas un objectif prioritaire.

L'entrepreneur CAP (croissance autonomie pérennité) : vise premièrement la croissance le développement de son affaire. Cherche aussi l'autonomie sur tous de coté de prise de décision mais ne fait pas de la pérennisation de son affaire un objectifs primordial.

➤ **Les indépendants versus les créateurs d'organisation**

L'analyse des motivations entrepreneuriales, telles que le besoin de création, le pouvoir et l'autonomie amène Jacqueline Laufer (1975) a identifie deux catégories principales subsistent :

Les entrepreneurs indépendants, équivalent des entrepreneurs artisans, pour lesquels le besoin d'autonomie est dominant. Et *Les entrepreneurs créateurs d'organisation*, qui regroupent tous les autres types de la grille de Laufer, pour lesquels le besoin de pouvoir est dominant.

➤ **L'approche de Schumpeter**

D'autres typologies apparaissent complémentaires de celles que nous venons de voir. Nous allons présenter l'approche de Schumpeter (1938) qui repère quatre types historiques d'entrepreneurs.

L'entrepreneur fabricant commerçant présente un projet capitaliste le plus souvent. Les fonctions exercées par ce type d'entrepreneur sont multiples et ce dernier transmet sa position essentiellement de façon héréditaire. *Le capitaine d'industrie* agit, soit par influence personnelle, soit dans le but d'acquérir la propriété ou le contrôle de la majorité des actions. *Le directeur salarié*, possèdent un statut particulier, et qui peut être intéressé ou non aux résultats de l'entreprise. Dans tous les cas, son comportement n'est pas celui d'un capitaliste.

Le fondateur s'implique très fortement au tout début de la vie de l'entreprise. Il lance l'affaire, puis assez rapidement se retire.

Enfin on peut dire que l'entrepreneur peut s'identifier selon plusieurs situations (conditions de création, selon le profit du dirigeant, selon les conditions d'innovation et selon la logique d'action.

1.2.2. Le rôle de l'entrepreneur

Le rôle d'un entrepreneur n'est pas une tâche aisée tant il y a de différences entre les uns et les autres. D'une manière générale, l'entrepreneur crée quelque chose de nouveau, quelque chose de différent. Il cherche le changement, interagit avec lui et sait l'exploiter.

Au départ, un entrepreneur s'engage à déterminer les capacités de sa future activité entrepreneuriale puis il s'occupe de son lancement. En explorant le contexte, il rassemble des informations, identifie les opportunités et définit ses avantages concurrentiels. En suite, fort de ces informations, il étudie les concurrents et découvre les options de financement les plus appâtées à son projet.

Après avoir reconnu les capacités de la future entreprise et détermine la probabilité d'une existence pleine de succès, l'entrepreneur commence à la planifier. Cette étape comprend la définition d'une mission organisationnelle viable, la reprise en considération des questions de culture entreprise et la création d'un business plan (ou plan d'affaires) en bon et due forme. Ensuite, il doit s'occuper d'organiser l'entreprise, ce qui impose de choisir le statut juridique le mieux adapté, d'aborder les autres questions légales telles que les recherches sur les brevets, les licences ou les droits d'exploitation et de créer une structure organisationnelle appropriée, qui permettra de définir la façon dont les différentes tâches seront effectuées par la suite.

Quant ces activités de planification sont accomplies, l'entrepreneur est réellement prêt à lancer son entreprise. Il doit alors définir les objectifs et les stratégies puis établir les modes opérationnels, les plans marketing, les systèmes d'information, les systèmes comptables ainsi que les systèmes de gestion de la trésorerie.

Une fois que l'activité est en marche, l'entrepreneur doit alors devenir un manager. Qu'entraîne véritablement le management d'une telle entreprise ? Il doit en premier lieu s'occuper de tous. Processus propres à n'importe quelle entreprise : prendre les décisions, établir des plans d'action, analyser l'environnement interne autant que externe, mesurer et évaluer les performances et effectuer les changements requis. Par ailleurs, il doit s'attacher à la gestion du personnel. En fin, il doit s'occuper de la croissance de son entreprise, ce qui

inclut la planification et la mise en place de stratégies de développement, la gestion des crises, l'étude des différentes manières de financer cette croissance, l'évaluation de la valeur de l'entreprise et peut-être même de se préparer à en partir, en la cédant ou en la transmettant.

Tableau n° 02 : les rôles de l'entrepreneur dans les différentes phases du projet entrepreneurial

Exploration	Planification	Lancement	Management
Identifie les opportunités	Définir la mission organisationnelle	Définir les objectifs et les stratégies	sélectionner et former le personnel
Définir les avantages concurrentiels	Développer le business plan	Etablir les plans d'action, modes opérationnels et plans marketing	Manager les équipes
Exploiter les affaires possibles	Choisir le statut juridique		Etablir les plans d'action
Analyser les concurrents	Rechercher brevets, licences, etc.	Concevoir les systèmes d'information, comptables et de gestion de trésorerie	Evaluer la performance
Rechercher les options de financement	Concevoir la structure d'organisation		Développer l'activité et l'entreprise
	Tenir compte des aspects culturels		

Source: Robbins. S, Decenzo. D, Coulter. M « management : l'essentiel des concepts et des pratiques », nouveaux horizons, villatuerta, 2011, p155.

Section 2: L'entrepreneuriat, un phénomène économique et sociale

Les apports de l'entrepreneuriat à l'économie et à la société concernent la création d'entreprise, la création d'emploi, l'innovation, le développement de l'esprit d'entreprendre dans les entreprises et les organisations et l'accompagnement de changements structurels¹⁷.

2.1.L'entrepreneur : le moteur de la dynamique économique

L'entrepreneur a un rôle particulier et indispensable dans l'évolution du système économique libérale. Il est, très souvent, à l'origine des innovations de rupture, il crée des entreprises, des emplois et participe au renouvellement et à la restructuration du tissu économique. L'entrepreneur est l'innovateur qui apporte la destruction créatrice.

2.1.1. La création d'entreprises et le renouvellement du parc

Pour l'APCE20 (*agence pour la création d'entreprises, France*), la création d'entreprise recouvre trois situations différentes :

¹⁷ Alain Fayolle, op cit. p (7-8)

La première est la Création ex nihilo « à partir de rien » : création d'une unité économique par un individu ou un groupe (salarié, chômeur...) en exerçant une activité nouvelle.

Le deuxième est la réactivation, il s'agit de relancer l'activité d'une entreprise qui avait cessé son activité.

Et la troisième s'appelle la « reprise » correspond à la poursuite d'une entreprise juridiquement autonome par un autre chef d'entreprise et qui en devient le propriétaire par l'intermédiaire de l'une des opérations suivantes : rachat, donation, héritage, reprise d'entreprise.

2.1.2. L'innovation

L'économiste autrichien Joseph Schumpeter (1938), avec la fonction d'innovation et l'idée de « destruction créatrice », a donné à l'entrepreneuriat ses premières bases théoriques. D'après cet auteur, les entrepreneurs constituent le moteur de ce processus de « destruction créatrice » en identifiant les opportunités que les acteurs en place ne voient pas et en développant les technologies et les concepts qui vont donner naissance à de nouvelles activités économiques.

La fonction d'innovation est donc importante et fait de l'entrepreneur un vecteur de développement économiques. Selon DRUCKER « *l'innovation est l'instrument spécifiques des entrepreneurs, le moyen d'utiliser le changement comme une opportunité ouverte sur une affaire ou un service différent. Elle peut être présentée comme une discipline, elle peut s'apprendre et se pratiquer. Les entrepreneurs doivent chercher les sources d'innovation, les changements et les indices qui signalent les innovations qui peuvent réussir. Ils doivent connaître et appliquer les principes qui permettent à ses innovations de réussir* ». ¹⁸

De ce fait Julien et Marchesnay voient que « l'innovation constitue le fondement de l'entrepreneuriat, puisque celui-ci suppose des idées nouvelles pour offrir ou produire de nouveaux biens ou services, ou encore pour réorganiser l'entreprise » ¹⁹

2.1.3. La création d'emplois

Depuis le début des années 1970, la création d'entreprise apparaît comme une source potentielle d'emplois et une réponse au problème du chômage. Des chiffres sont, en général,

¹⁸DRUCKER Peter « les entrepreneurs ». Traduit de l'américain par patrice Hoffman. Ed. L'expansion ACHETTE, JCLattès. 1985. p55.

¹⁹ Thierry verstraette et Alain Fayolle, paradigmes et entrepreneuriat, revue de l'entrepreneuriat, vol 4, n°1, 2005, p41

prudemment avancés pour tenter de quantifier le nombre d'emplois générés par la création d'entreprise.

La difficulté principale réside dans la définition qui est donnée au mot « emploi » : s'agit-il d'emplois directs ou d'emplois induits ? D'emplois créés ou d'emplois pérennisés ? D'emplois à temps plein ou d'emplois à temps partiel ? Malgré tout, on peut considérer, en nous appuyant sur les travaux de l'APCE, que la création d'entreprise contribuerait à créer annuellement, en France, environ 400.000 à 450.000 emplois, alors que la reprise d'entreprise permettrait d'en sauvegarder environ 300.000. Il s'agit bien, ici, d'emplois créés ou sauvegardés au moment de l'acte entrepreneurial, et non pas d'emplois pérennisés, au bout d'une période donnée (trois ou cinq ans, par exemple).

La création des entreprises est également un vecteur de réinsertion sociale. Elle permet à des chômeurs de plus ou moins longue durée, dans certaines conditions, de retrouver un emploi créé grâce à leur sens de l'initiative, à leur ténacité et à leur esprit d'entreprendre. Dans ce cas la création des entreprises (T.P.E) est synonyme d'auto-emploi.

2.1.4. L'esprit d'entreprendre dans les entreprises et les organisations

Des entreprises et des institutions cherchent à développer, à retrouver ou à conserver certaines caractéristiques entrepreneuriales comme la prise d'initiatives, la prise de risques, l'orientation vers les opportunités, la réactivité ou la flexibilité.

L'esprit d'entreprendre intéresse au plus haut point les entreprises et les institutions, en raison des caractéristiques qu'il révèle, comme l'encouragement à l'imagination, à l'adaptabilité et à la volonté d'accepter des risques. L'esprit d'entreprendre traduit une orientation forte vers la recherche d'opportunités, la prise de risques et les initiatives créatrices de valeur. Il peut également signifier un engagement plus fort des individus, et des aptitudes plus marquées à prendre des responsabilités, ou à les exercer.

2.1.5. Mutations structurelles, politiques, économiques et sociales

La création d'entreprises constitue, très souvent, une modalité forte d'accompagnement des processus de mutations structurelles et de changement de l'environnement politiques, technologiques, social et organisationnel. Ces mutations et ces changements génèrent de l'incertitude et de l'instabilité qui vont être à l'origine de l'apparition d'opportunités de création de nouvelles activités économiques.

2.2. L'accompagnement à l'entrepreneuriat

Divers travaux dans le champ de l'entrepreneuriat ont montré que l'appui est un phénomène complexe. En effet, comme le souligne Bruyat (1993) « *la création d'entreprises est un phénomène caractérisé principalement par son hétérogénéité, par ses logiques évolutives. En conséquence, le phénomène d'appui est naturellement caractérisé par son hétérogénéité, par ses diverses logiques d'action, par l'évolution de ses actions* »²⁰

Aux diverses logiques de création d'entreprises, plusieurs logiques d'appui se sont développées pour répondre à la complexité des besoins des créateurs.

Les premières mesures d'aide à la création d'entreprise, ont vu le jour à la fin des années 70, elles ciblaient principalement le soutien de l'entreprise au moment de sa création, l'aide prenant généralement la forme de prêts ou subventions. Ces mesures étaient généralement sous la responsabilité des acteurs locaux classiques (chambre de commerce et autres), l'objectif étant alors d'augmenter le nombre de création d'entreprises. Puis, d'autres mesures ont cherché à diminuer le taux d'échec des entreprises ; ces dernières reposaient davantage sur des mécanismes de suivi de façon à suivre l'évolution des projets subventionnés.

Par la suite, des mesures mettant l'accent sur la formation des porteurs de projet et sur le renforcement des procédures de suivi ; plutôt que des prêts directs, c'est le financement d'organismes d'aide et de formation qui était favorisé. C'est à ce moment que nées les premiers formes de pépinières (financement de locaux et de services communs). Enfin, depuis quelques années, l'accent a été mis sur le développement de nouvelles formes de soutien et d'aide spécifiquement conçues pour répondre aux besoins des projets technologiques et innovants.

De façon générale, la notion de soutien réfère aux programmes d'intervention subventionnée par les fonds publics au niveau local ou national : formation, prêts garantis, financement, conseil.

2.2.1. Définition et objectifs de l'accompagnement à l'entrepreneuriat

Le terme «accompagnement», est associé souvent aux mots, aide, soutien ou appui. Ces diverses terminologies sont aussi utilisées dans le champ de l'entrepreneuriat pour désigner l'appui à la création ou à la reprise d'entreprise. Néanmoins, le concept « appui à l'entrepreneuriat » a été souvent employé par les chercheurs pour désigner les divers mécanismes d'aide aux entrepreneurs et aux entreprises en démarrage et/ou en difficulté.

²⁰Bruyat C (1993), op.cit. p123

La création d'une entreprise (le passage de l'intention à la création) est un processus plus au moins long dans le temps. L'appui à la création intervient afin de faciliter et accélérer ce processus. Il vise des objectifs différents. Bruyat (1992)²¹ a recensé trois objectifs :

- Sensibiliser et stimuler l'initiative afin qu'il y ait plus de création d'entreprises ;
- Limiter les échecs des porteurs de projets et des nouvelles entreprises en démarrage ;
- Assurer aux jeunes entreprises de plus grandes possibilités de développement.

2.2.2. La fonction technique et le rôle de l'accompagnement

Généralement l'accompagnement des créateurs d'entreprises est entendu comme un processus d'aide au porteur de projet, il comprend trois étapes : l'accueil, l'accompagnement et le suivi poste création.

A. L'accueil

Est un temps d'information, de sensibilisation et d'orientation ou de réorientation de porteur d'idée. Ce dernier va présenter son projet (raisons de ce choix...). A partir de ces données, le chargé de mission peut aider à la définition du produit et / ou du services et surtout, conseiller le porteur sur d'autres éléments d'information à collecter puis détecter des besoins de formation technique ou à la gestion, proposer une démarche méthodologique de création d'entreprise, l'informer sur les dispositifs d'aide et de soutien existants et éventuellement orienter le porteurs vers des organismes complémentaires. Enfin, il réalise un pré-diagnostic du projet.

B. L'accompagnement proprement dit

Généralement, il est constitué de deux parties : l'accompagnement au montage du projet et l'accompagnement financier. Suivant les besoins du porteur, l'accompagnement au montage inclut des phases d'aide au murissement du projet, des temps de formation technique ou à la gestion, l'appui à l'étude de marché et la réalisation de l'étude de faisabilité jusqu'à la concrétisation du projet. Tandis que l'accompagnement financier permet d'effectuer un accompagnement bancaire du porteur de projet (mise en relation bancaire, finalisation de l'appropriation des termes de la négociation bancaire par le porteur) et de finaliser l'appropriation du chiffrage du projet par le porteur voire de réaliser une expertise et une instruction du dossier pour d'autre institutions, le rapport du chargé d'accompagnement

²¹ Masmoudi M- R, « Etude exploratoire des processus et des modèles d'incubation en entrepreneuriat : Cas des pépinières tunisiennes », Thèse pour le doctorat en Sciences de Gestion, Université du Sud Toulon-Var, 2007, p51.

servant de pré décision financière pour certains organismes dans leur décision d'attribution de subventions au porteur.

C. Le suivi post création

Comprend toutes les formes d'appui au chef d'entreprise, visant à l'aider à mettre en place des outils de gestion adaptés, lui apporter des conseils pour la prise de décision, l'aider à définir et à réaliser sa stratégie commerciale et insérer son entreprise au mieux dans l'avenir.

2.2.3. Les structures d'accompagnement

Quatre types d'intervenants sont susceptibles d'apporter un appui aux créateurs ou repreneurs d'entreprise :

A. L'entourage familial et personnel

Le jeune, grandissant dans un entourage d'affaires (ses parents ou ses proches), permet à cette personne de profiter de l'expertise de ses proches pour faire aboutir le processus entrepreneurial.

B. L'entourage professionnel

Les entrepreneurs peuvent bénéficier des appuis provenant de leurs anciens patrons, anciens collègues de service. Les grandes entreprises proposent parfois des mesures et des dispositifs destinés à inciter et à accompagner leurs salariés (en matériels, locaux, savoir-faire, financement) dans des créations d'entreprise.

C. Structures professionnelles non dédiées à la création

Leur vocation n'est pas d'apporter spécifiquement un appui aux créateurs, mais leur activité courante les amène néanmoins à entrer en relation avec les futurs chefs d'entreprise. Dans cette catégorie, On peut citer : les experts comptables, les banques et les organismes de formation, les conseils privés dans le domaine juridique et fiscal, les conseils en innovation ou propriété industrielle, les consultants en management.

D. Structures professionnelles dédiées à la création d'entreprise

Elles ont une vocation d'apporter un appui aux candidats à la création d'entreprise.

- Les chambres de commerce et d'industrie : appuient les créateurs en mettant à leurs disposition des « Espaces Entreprendre » qui les aident dans la mise en place d'une chronologie pour l'élaboration du projet d'entreprise et les mettent en contact avec divers partenaires (experts comptables, avocat, banque, formateur).

- Les chambres des métiers : aident les créateurs et les repreneurs à construire et valider leurs projets d'entreprise, puis à piloter leurs entreprises en phase de démarrage. Elles jouent également un rôle d'accueil, d'information et d'orientation des porteurs de projet d'activités artisanales.
- Les structures non bancaires d'appui au financement de la création d'entreprise : elles apportent, après analyse du projet, des financements sous forme de prêts à des taux relativement dérisoires voire nuls. Elles permettent aussi aux porteurs de projet de compléter leurs crédits bancaires ou disposer de fonds de roulement indispensable au démarrage d'activité.
- Les structures d'appui et de conseil spécialisées dans la création : dans cette dernière catégorie on retrouve : les boutiques de gestion (une association de conseil et formation en création d'entreprises, qui accompagne les créateurs dans toutes les étapes de leur projet, les pépinières d'entreprise (c'est un lieu d'hébergement, des locaux, une infrastructure et un ensemble de services pour aider les créateurs d'entreprise dans leur phase de démarrage), les incubateurs (portés généralement par les institutions d'enseignement et de recherche, ils apportent aux créateurs d'entreprises innovantes, l'ensemble des moyens et conseils nécessaires à la réalisation de leur projet).

2.3. La création d'entreprise

2.3.1. La création d'entreprise : définitions et intérêt

Comme le souligne Julien et Marchesnay (1996) : « *la conséquence logique est que l'esprit d'entreprise suscite la création d'entreprise* »²². Ainsi, le résultat ultime de l'esprit d'entreprise est la création d'entreprise. Plusieurs auteurs affirment que la notion de création est la caractéristique fondamentale de l'entrepreneuriat et des recherches qui lui sont consacrées.

Outre, l'entrepreneur est ici placé au cœur des activités économiques, est celui qui crée une entreprise grâce à l'apport de capitaux et à l'innovation, laquelle est considérée comme le moteur de l'entrepreneuriat. En d'autres termes, créer une entreprise est la manifestation la plus claire de l'entrepreneuriat et très souvent sont vu de façon synonymique, mais toute création d'entreprise n'est pas forcément un acte entrepreneurial « pur » comme le souligne Bruyat (1993).

²² JULIEN. P.A et MARCHESNAY. M : « l'entrepreneuriat » ; Edition Economica, Paris, 1996, p 23.

Dans cet ordre d'idées, l'entrepreneuriat apparaît comme un ensemble de comportements visant la création d'une nouvelle entreprise. En outre, l'entrepreneuriat prospère dans un milieu favorable. Le potentiel entrepreneurial ne peut s'exprimer que lorsque les circonstances de l'environnement s'y prêtent. Il requiert une culture entrepreneuriale perceptible dans l'enseignement scolaire et dans des modèles issus de l'environnement familial ou du voisinage. Sa manifestation présuppose aussi une culture locale, des valeurs religieuses, une organisation sociale, un régime politique et un contexte légal et réglementaire appropriés. A ces variables environnementales, il faut ajouter les objectifs ou motivations de l'entrepreneur.

2.3.2. Etapes de la création d'entreprise

Le processus de création d'entreprise se caractérise par le fait qu'il est organisé autour de quatre étapes. Dans chaque étape il faut tenir compte de certains éléments clés. Ici nous allons inspirer des étapes classiques citées par Alain Fayolle (2004)²³.

A. L'évaluation de l'opportunité

Transformer une idée en opportunité de création réaliste nécessite de définir l'idée initiale de manière précise: Que veut-on vendre? A qui veut-on vendre? Quelle valeur cela peut-il apporter? Pour y répondre, il va falloir rechercher des informations, recueillir l'avis et le conseil d'experts et de spécialistes, tester l'idée auprès de personnes extérieures et analyser les contraintes inhérentes au projet.

Pour bien évaluer une opportunité de création d'entreprise, il faut:

- Avoir un minimum de créativité pour identifier, à partir d'une idée initiale, une bonne opportunité de création ;
- Maîtriser quelques concepts et outils marketing pour réussir le passage d'une bonne idée à un produit ou un service intégré dans une offre gagnante ;
- Savoir sélectionner les opportunités qui seront résisté à l'usure du temps et à la compétition.

B. La conception et la formulation du projet

Dans cette étape, le projet doit passer vers la position du réalisable. A ce stade, différentes études doivent être conduites: étude du marché, étude juridique et étude financière.

²³ Fayolle A (2004), op.cit, p118-121

Ces études permettent d'élaborer l'offre, la stratégie, le plan d'affaires et de positionner le projet. Les points clés de la conception d'un projet de création d'entreprise sont:

- rechercher la meilleure adéquation possible créateur/projet de création ;
- être réaliste et pragmatique ;
- être clair sur la stratégie ;
- rechercher des avantages concurrentiels durables.

C. Le montage juridique et financement du projet

Le montage juridique consiste à choisir une structure juridique, à sécuriser les relations avec les tiers (salariés, investisseurs, partenaires, fournisseurs et sous-traitants) et maîtriser les techniques de protection et de valorisation négociation de l'innovation et des savoir-faire immatériels lorsqu'il s'agit de la création d'entreprise innovante.

Le business plan permet d'engager le dialogue avec les banquiers et les investisseurs. A ce stade, le créateur doit maîtriser son projet pour pouvoir répondre à toutes les questions posées par les partenaires financiers.

D. Le lancement des activités

Pour réussir le lancement des activités, il faut aller droit à l'essentiel, obtenir des clients et des commandes, suivre son business plan, avoir un tableau de bord avec quelques indicateurs et piloter réellement sa jeune entreprise, bien utiliser ses ressources et enfin ne pas perdre du temps.

Conclusion

L'entrepreneuriat en tant que phénomène socio-économique est lié à la dynamique économique de la société. C'est un phénomène de progrès qui permet la création de richesses, le développement du marché et des échanges, l'absorption du chômage et le développement de la catégorie des entrepreneurs en tant que force motrice de la société...etc. c'est pourquoi les pouvoirs publics et les acteurs économiques ont davantage intervenu en faveur de la création d'entreprise.

Ainsi, l'appui à l'entrepreneuriat s'est développé et s'est diversifié afin de répondre aux différents besoins des entrepreneurs, ces politiques de soutien se sont développés autour de l'appui financier, du conseil de la formation afin d'augmenter le nombre de création d'entreprise et d'assurer leurs pérennités.

CHAPITRE 02

Introduction

Les PME considérée comme un créneau de création de la richesse qui contribue au développement de l'économie locale, Il est l'objet d'une attention croissante des pouvoirs publics, elles sont un acteur majeur du tissu productif algérien en termes d'innovation et de création d'emplois.

A cet effet l'Etat a vu l'utilité de soutenir les jeunes promoteur à volonté de se forger un chemin dans la vie à créer leur propre entreprise dans le cadre de ses dispositifs publics qui offrent l'aide et le financement aux jeunes sous certaines conditions.

Dans ce chapitre nous présenterons l'entrepreneuriat et les politiques publiques en Algérie. Alors, dans un premier temps nous aborderons l'entrepreneuriat dans l'économie algérienne, ensuite nous présenterons Les dispositifs et les structures d'aide et d'accompagnement à la création d'entreprises en Algérie dans un second temps.

Section1 : l'entrepreneuriat dans l'économie algérienne

La présentation du cadre global de l'économie algérienne nous semble indispensable pour cerner les grandes questions relatives à l'émergence de l'entrepreneuriat en Algérie.

Par conséquent, cette section sera composée des éléments suivants : un aperçu sur l'économie nationale et une présentation de la dynamique entrepreneuriale.

1.1. Aperçu sur l'économie nationale

A l'indépendance, l'économie socialiste a été adoptée comme un choix irréversible en matière de politique économique. Ce choix était surtout dicté par des considérations idéologiques du fait que la France coloniale était une puissance capitaliste donc les autorités algériennes ont opté pour le socialisme dans le but de se démarquer de l'orientation économique du colonisateur et rompre ainsi avec ses pratiques.

1.1.1. La période de l'économie planifiée

Au lendemain de l'indépendance l'Algérie opte pour système politique basé sur un parti unique et un modèle économique centralement dirigé par l'Etat. La stratégie du développement est orientée vers «l'industrie industrialisante », en s'appuyant majoritairement sur les recettes exceptionnelles engendrées par l'augmentation spectaculaires des prix du

pétrole sur le marché mondial durant la décennie 70, qui a passé de 1,80\$ à 35\$ le baril²⁴. L'Etat est considéré comme le principal et/ou le seul entrepreneur, alors que le secteur privé a été marginalisé et orienté vers le textile et la petite industrie alimentaire.

1.1.2. Les réformes économiques

Vers la fin des années 70, les plus grandes entreprises nationales accumulaient déjà des déficits de 2 milliards de DA²⁵. Alors, une restructuration des entreprises publiques est imposé pour alléger leur poids, en diminuant leur taille afin d'améliorer leur mode de gestion. Ces entreprises structurées ont connu des situations négatives, ce qui a couté près de 60,5 millions de DA, un montant pris en charge par le trésor algérien.

D'autres réformes sont mises en place ayant pour objectif de distinguer entre l'entreprise publique et l'entreprise de l'Etat, ce dernier ne devenait qu'un simple actionnaire. Mais par la suite cette réforme a rendu le système inflexible et devenait défavorable au développement.

La chute des prix des hydrocarbures en 1986 (près de 50%) a aggravé la situation économique, touche sa faiblesse et devient déplorable, les entreprises ne génèrent aucun profit mais au contraire elles perdent de plus en plus de leur performance. De cela, le chômage ne cesse d'augmenter avec tous les licenciements causés par cette situation et l'Algérie frôle la crise sociale.

Vers la fin des années 80, l'Algérie a rompue avec son ancien système pour développer un nouvel axe sur le marché.

1.1.3. L'Algérie en transition vers l'économie de marché

Une situation de déséquilibre économique apparaît en Algérie, conjuguée au poids de l'endettement extérieur (20 MDS \$ en 1985 et un service de 5 MDS \$). Donc c'est par nécessité qu'à partir de janvier 1990, de grandes réformes structurelles ont été entreprises et ayant pour objectifs :

- La mise en place d'une économie de marché à la place d'une économie administrée ;
- L'octroi d'une plus grande autonomie aux entreprises publiques ;

²⁴ Mutin, Evolution économique de l'Algérie depuis l'Indépendance (1962-1995), Les archives de l'université Lyon 2, 1997, p.4

²⁵ Lachachi W, « L'entrepreneur Algérien émergence d'une nouvelle classe », Colloque international : Les critères de qualification des petites et moyennes entreprises dans les pays arabes. 17 et 18 Avril 2006, P4.

Chapitre 2 l'entrepreneuriat et les politiques publiques en faveur de la création d'entreprise en Algérie

- La libéralisation du commerce extérieur et du régime de change ;
- L'octroi d'une autonomie au secteur bancaire et financier.

Cependant, ces réformes étaient tributaires de la volonté politique. Or celle-ci bien qu'elle était présente entre 1988 et 1991, ne va pas tarder à faire défaut sous la pression de l'aggravation de la situation politique en 1991. La contrainte de l'endettement extérieur et l'hostilité de la bureaucratie dirigeante en place à toute tentative de réformes qui remettra sans doute ses privilèges en question.

L'échec des réformes qui, malgré la promulgation de quelques textes de lois d'une importance capitale comme la loi sur la monnaie et le crédit (90-10), la libéralisation du commerce extérieur et les réformes réalisées dans le secteur agricole, a été aggravé par la persistance du poids de la dette qui a atteint les 27 MDS \$ en 1990, avec un service de la dette représentant $\frac{3}{4}$ des exportations la même année et la totalité en 1993.

L'Algérie, qui a payé en moyenne 14% de son Produit Intérieur Brute (PIB) au service de la dette de (1986) à (1992)²⁶, a été contrainte le 1 juin 1994 d'avoir recours à un troisième échelonnement de sa dette extérieure et d'accepter un Programme d'Ajustement Structurel (PAS) imposé par le Fonds Monétaire International (FMI) qui comprenait :

- Une politique d'austérité pour réduire le déficit budgétaire ;
- Une dévaluation du dinar (près de 49%) pour encourager les exportations et limiter les importations ;
- Une réduction des subventions étatiques pour encourager le secteur privé ;
- Un assainissement des entreprises publiques en faillite et leur privatisation.

Le coût social de cette politique a été considérable avec plus de 400 000 travailleurs qui ont perdu leurs emplois, portant ainsi le taux de chômage à près d'un tiers de la population active, mais surtout c'est l'effondrement du pouvoir d'achat d'une large frange de la population de la classe moyenne qui était la plus touchée par la crise.

Les résultats de cette politique d'ajustement structurel, ont certes permis de rééquilibrer les indicateurs macroéconomiques, mais la relance n'a pas suivi pour autant car l'économie algérienne demeure une économie rentière, où les hydrocarbures constituent près de 98% des recettes de l'Etat et la fiscalité pétrolière près de 75% de son budget.

A la faveur de la hausse relative des prix du pétrole à partir de 1996 (des recettes de 12 MDS \$, le même niveau il y a 10 ans), et surtout leurs explosions à partir de l'an 2000,

²⁶Mutin, op. cit. p.18

l'option de l'économie de marché a été évidemment maintenue mais la dépendance à l'égard des hydrocarbures s'affirme de plus en plus.

L'option de la privatisation a été réaffirmée comme une orientation économique inéluctable, simultanément et forte des recettes exceptionnelles des hydrocarbures. Les autorités ont procédé à un paiement anticipé d'une grande partie de la dette extérieure, en plus de la mise en place des programmes de relance économique basés notamment sur la construction des infrastructures de base (autoroutes, logements, barrages), la relance du secteur agricole et une politique d'aménagement du territoire par l'élaboration d'un schéma national (SNAT 2025) pour combattre les disparités entre le littoral et l'intérieur du pays d'un côté et entre le nord et le sud d'un autre.

1.1.4. Les facteurs explicatifs de l'adoption de la privatisation en Algérie

Les réformes n'ont pas eu un impact concret sur le comportement des entreprises publiques, mais suite à une combinaison de nombreux facteurs et aux encouragements de la FMI et la banque mondiale, à partir de la fin des années quatre-vingt, l'Etat décide d'introduire des réformes structurelles de son économie et adopter le principe de la privatisation. Parmi les facteurs explicatifs de l'adoption de ce principe :

- L'inefficacité décevante d'un important secteur public qui a coûté des dizaines de milliards de dinars, sur lequel toute la stratégie nationale du développement économique et social a été bâtie;
- Le choc pétrolier de 1986 qui représente la principale source de financement extérieur de l'industrialisation.
- Le courant libéral avec sa conception du rôle économique de l'Etat.
- La croissance démographique très élevée ; il ne fut plus possible à l'Etat de satisfaire les nouvelles aspirations d'une jeunesse de plus en plus critique à l'égard du pouvoir²⁷.

1.2. Dynamique entrepreneuriale en Algérie

Nous continuerons ce deuxième élément de l'entrepreneuriat en Algérie par un essai de mesure de la dynamique entrepreneuriale que nous ferons à travers le recours à une lecture des différentes statistiques du secteur de la PME au niveau national.

²⁷ Sadi N-E, « la privatisation des entreprises publiques en Algérie », Ed. OPU, Alger, 2005, p24.

1.2.1. Définition de la PME en Algérie

La petite et moyenne entreprise est l'un des acteurs du monde économique cité le plus souvent par les décideurs et responsables de la politique économique. Quel que soit le régime politique ou le niveau du développement d'un pays, elle est considérée comme une entreprise à multiples avantages. Toutefois, il n'existe pas une définition précise de la PME.

La réglementation algérienne définit la PME en s'inspirant de celle qui est adoptée par l'Union Européenne en 1996. Cette définition se base sur trois critères : les effectifs, le chiffre d'affaires, et/ou le bilan annuel et l'indépendance de l'entreprise.

« La PME est définie, quel que soit son statut juridique, comme étant une entreprise de production de biens et de services, employant de 1 à 250 personnes, dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas deux milliards de Dinars Algériens, ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 500 millions de DA et respectant le critère d'indépendance. Ce dernier critère signifie que le capital ou les droits de vote ne doivent pas être détenus à 25 % et plus par une autre entreprise ou conjointement, par plusieurs autres entreprises ne correspondant pas elles-mêmes à la définition de PME »²⁸.

Tableau n° 3 : Classification des PME par effectif/par nombre d'employés, le chiffre d'affaire et total du bilan annuel

Critères de sélection	TPE	PE	ME
Effectif	1 à 9	10 à 49	50 à 250
Chiffre d'affaires	N'excède pas 20 million de dinars	N'excède pas 200 million de dinars	N'excède pas 2 milliards de dinars
Total du bilan annuel	N'excède pas les 10 millions de dinars	Inférieur ou égale à 100 millions de dinars	De 100 à 500 millions de dinars

Source : La loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise/petite et moyenne industrie décembre 2001

Les données de ce tableau présentent une typologie des PME qui se définit selon le nombre d'employés, le chiffre d'affaire et le total du bilan annuel, dont on a trois types d'entreprise :

²⁸ Journal officiel n° 777, 2001.

- **La moyenne entreprise (ME)** : Toute entreprise employant de 50 à 250 personnes et dont le chiffre d'affaire annuel est compris entre 200 millions et 2 milliards de dinars ou dont le total du bilan est entre 100 à 500 millions de dinars.

- **La petite entreprise (PE)** : Toute entreprise employant de 10 à 40 personnes et dont le chiffre d'affaire annuel n'excède pas 200 millions de dinars ou dont le totale du bilan n'excède pas 100 millions de dinars.

- **La très petite entreprise (TPE) ou micro entreprise** : Toute entreprise employant de 1 à 9 personnes et dont le chiffre d'affaire annuel est inférieur à 20 millions de dinars²⁹.

1.2.2. La population globale de PME

A la fin du 1er semestre 2013, la population globale des PME s'élève à 747 934 entités dont près de 60% sont constituées en personnes morales, le reste est constitué soit de personnes physiques (18,27%), soit d'entités exerçant dans les activités artisanales (22,57%). On recense, par ailleurs, 547 entreprises de type EPE.

Tableau n° 4 : Population globale des PME à la fin du 1 er semestre 2013

Types de PME	Nbre de PME	Part (%)
1. PME privées		
Personnes morales	441 964	59,09
Personnes physiques	136 622	18,27
Activités artisanales	168 801	22,57
S/Total 1	747 387	99,93
2. PME publiques		
Personnes morales	547	0,07
S/Total 2	547	0,07
Total	747 934	100

Source : Bulletin d'informations économiques du Ministère de la PME, 1^{er} semestre 2013.

Les PME/EPE représentent une part minime des PME. Leur nombre passe de 561 au 1er semestre 2012 à 547 PME au 1er semestre 2013 (-2,50%), baisse due essentiellement à la restructuration des portefeuilles. Leur effectif passe de 48 415 à 46 132 salariés.

L'évolution entre les deux semestres (1 er semestre 2012/ 1^{er} semestre 2013) est de 8,81%, tous secteurs juridiques confondus, représentant un accroissement net total de 60 548PME.

²⁹ Journal officiel n°77, 2001.

Tableau n° 5 : Evolution des PME (1er semestre 2012 – 1er semestre 2013)

Nature des PME	Nbre de PME 1er semestre 2012	Nbre de PME 1er semestre 2013	Evolution	
			En nombre	En%
1. PME privées				
Personnes morales	407 779	441 964	34 185	8,38
Personnes physiques	124 923	136 622	11 699	9,36
Activités artisanales	154 123	168 801	14 678	9,52
S/Total 1	686 825	747 387	60 562	8,82
2. PME publiques				
Personnes morales	561	547	-14	-2,50
S/Total 2	561	547	-14	-2,50
Total	687 386	747 934	60 548	8,81
Dont : Personnes morales (privées et publiques)	408 340	442 511	34 171	34 71

Source : bulletins d'informations du ministère de la PME (2012-2013).

1.2.3. Evolution de l'emploi par type de PME

L'effectif total des PME, à fin juin 2013, est de 1 915 4952, dont seulement 46 132 relèvent de PME publiques. Il a progressé de 8,2% par rapport à 2012.

Tableau n° 6 : Evolution des emplois déclarés par type de PME.

Type de PME	1 ^{er} semestre 2012		1 ^{er} semestre 2013		Evolution (%)
	Nombre	Parts (%)	Nombre	Parts (%)	
PME Privée					
Salariés	1041221	8,61	1121976	58,57	7,76
Employeurs	686825	38,66	747387	39,02	8,82
S /total	1728046	97,27	1869363	97,59	8,18
PME Publique	48415	2,73	46132	2,41	-4,72
Total	1776461	100	1915495	100	7,83

Source : bulletins d'informations du ministère de la PME (2012-2013).

1.2.4. Mouvement des PME par tranche d'effectifs

A. Mouvements des PME privées par tranche d'effectifs

Au 1er semestre 2013, on enregistre 21 847 nouvelles entités personnes morales. Elles sont constituées à 97,73 % d'entités très petites ne dépassant pas 9 salariés. La création de véritables moyennes entreprises dont l'effectif est supérieur à 50 salariés est assez faible, seules 49 entreprises relèvent en fait de cette catégorie dont 26 activent dans le secteur BTPH.

Au niveau du secteur industriel, il est enregistré la création de 3 349 entreprises dont 3 285 sont des TPE et 64 ont un effectif de plus de 10 salariés et seules 5 d'entre elles ont un effectif supérieur à 50 salariés.

Tableau n° 7 : Mouvements des PME privées par tranches d'effectif.

Secteurs d'activité		Très petite entreprise privée	Petite entreprise Privée	Moyenne entreprise privée	Nombre de PME
		[1 à 9 salariés]	[10 à 49 salariés]	[50 à 250 salariés]	
Services	Nombre	13216	161	18	13395
	Part(%)	98,66	1,20	0,13	100
BTPH	Nombre	4534	223	26	4783
	Part(%)	94,79	4,66	0,54	100
Industries	Nombre	3285	59	5	3349
	Part(%)	98,09	1,76	0,15	100
Agriculture et pêche	Nombre	179	2	0	181
	Part(%)	98,90	1,10	0,00	100
Services liés aux industries	Nombre	137	2	0	139
	Part(%)	98,56	1,44	0,00	100
Total	Nombre	21351	447	49	21847
	Part(%)	97,73	2,05	0,22	100

Source : Bulletin d'informations économiques du Ministère de la PME, 1^{er} semestre 2013.

B. Mouvements des PME publiques par tranche d'effectifs

Les PME/EPE exercent dans tous les secteurs d'activité de l'économie nationale, principalement dans l'Agriculture (33,64% des PME/EPE), l'Industrie (29,25%) et les Services (27,42%). Les PME/EPE industrielles fournissent plus de 40% des effectifs.

Tableau n° 8 : Mouvements des PME publiques par tranche d'effectifs

Secteurs d'activités	1 à 9 salariés		10 à 49 salariés		50 à 250 salariés		Nombre global de PME	Part (%)	Effectif global	Part (%)
	Nombre	Effectifs	Nombre	Effectifs	Nombre	Effectifs				
Industrie	-	-	27	922	133	17975	160	29,23	18897	40,96
Services	7	52	60	1710	83	10532	150	27,42	12294	26,65
Agriculture	20	101	103	2857	61	5136	184	33,64	8094	17,55
BTPH	-	-	4	130	38	5231	42	7,68	5361	11,62
Mines et carrières	-	-	3	110	8	1376	11	2,01	1486	3,22
TOTAL	27	153	197	5729	323	40250	547	100	46132	100

Source : Bulletin d'informations économiques du Ministère de la PME, 1^{er} semestre 2013.

1.2.5. Evolution des PME par secteur d'activité

Les PME privées (personnes morales) sont présentes en force dans les Services qui en concentrent près de la moitié, suivis par le secteur du BTPH. En raison de leur vulnérabilité, les PME privées ont tendance à s'abriter dans les secteurs où la concurrence n'est pas rude et où le contrôle du respect de la législation du travail est plus délicat leur offrant ainsi des marges de dérobade largement exploitées notamment dans les Services (le transport en particulier) et le BTPH (le bâtiment en particulier).

Tableau n° 9 : Evolution des PME privées par secteurs d'activité.

Secteurs d'Activité	1 ^{er} semestre 2012	Parts (%)	1 ^{er} semestre 2013	Parts (%)	Evolution (%)
Agriculture	4142	1,02	4458	1,01	7,63
Hydrocarbures, Energie, Mines et services liés	2014	0,49	2217	0,50	10,08
BTPH	139875	34,30	147005	33,26	5,10
Industries manufacturières	65859	16,15	70840	16,03	7,56
Services	195889	48,04	217444	49,20	11,00
Total Général	407779	100	441964	100	8,38

Source : bulletins d'informations du ministère de la PME (2012-2013).

On note à cet égard dans cette même logique, que les secteurs où la création d'entreprise a été la plus forte restent ceux des Services [11% entre les deux semestres], en suite l'hydrocarbure, énergie, mines et services liés [10,08%].

Les PME à caractère industriel sont au nombre de 70 840 entités au 1^{er} semestre 2013, contre 65 859 entités au 1^{er} semestre 2012, soit une progression de 7,56 %, croissance bien en deçà du niveau global de croissance des PME [8,38%].

1.2.6. Dispersion des PME sur le territoire nationale

A. La distribution des PME par wilaya

La population de PME du pays est inégalement répartie. Douze wilayas (sur les 48) concentrent plus de 53% des PME implantés dans le pays et quatre, à savoir Alger (11,51% du total), Tizi-Ouzou, Oran et Bejaia, accueillent près de 27% de la population de PME du pays.

En termes d'évolution, les wilayas de Tipaza (+10,76%), Blida (+10,50%), Sétif (+10,06%), Boumerdes (9,87%), Bejaia (+9,60%) et Tizi-Ouzou (+9,14%) enregistrent les taux de croissance les plus élevés, dépassant en cela sensiblement le taux de croissance global à l'échelle nationale.

Tableau n° 10 : Classement des 12 premières wilayas par nombre de PME.

N°	Wilaya	1er semestre 2012	1er semestre 2013	Part en%	Evolution (%)
1	Alger	47 253	50 887	11,51	7,69
2	Tizi-Ouzou	24 068	26 267	5,94	9,14
3	Oran	19 200	20 759	4,70	8,12
4	Bejaia	18 872	20 684	4,68	9,60
5	Sétif	18 044	19 859	4,49	10,06
6	Tipaza	16 350	18 109	4,10	10,76
7	Boumerdes	14 463	15 891	3,60	9,87
8	Blida	13 620	15 050	3,41	10,50
9	Constantine	13 010	14 002	3,17	7,62
10	Batna	10 314	11 194	2,53	8,53
11	Annaba	10 357	11 066	2,50	6,85
12	Chlef	10 040	10 676	2,42	6,33
S/Total		215 591	234 444	53,05	8,74
Total		07 779	441 964	100	8,38

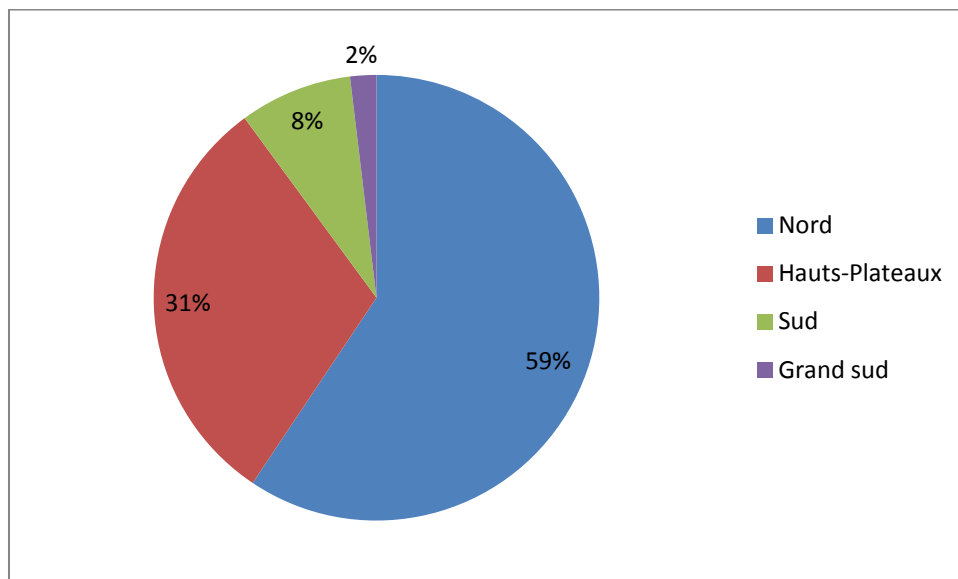
Source : Bulletin d'informations économiques du Ministère de la PME, 1^{er} semestre 2013.

B. La distribution des PME par région

Par région, le Nord concentre l'écrasante majorité de PME comparativement au Sud du pays. Dans la région Nord, le Centre abrite la part la plus importante des PME, les wilayas concernées se trouvant du reste dans le groupe des 12 les mieux loties en matière de démographie des PME.

La région de Nord regroupe, à cet égard, 262 423 PME, soit 59,38% des PME du pays. Suivie par la région des Hauts-Plateaux avec 134 960 PME (30,54%), alors que la région du Sud et du Grand Sud accueille 44 581 PME (10,09% du total).

Figure n° 1 : Distribution des PME par région.



Source : bulletins d'informations du ministère de la PME (2012- 1^{er} semestre 2013).

1.2.7. La création de PME

Le nombre de PME créées au 1^{er} semestre 2013, tous secteurs juridiques confondus, est de 34 811 pme. Les radiations ont touchées 2 661 PME privées, alors que la réactivation d'activité a concerné 3 962 entités (Tableau n°12).

Tableau n° 11 : Mouvements constatés dans la démographie des PME privées.

Nature des PME	2012	Mouvements PME 1 ^{er} semestre 2013				1 ^{er} semestre 2013
		création	Réactivation	Radiation	Croissance	
Personnes morales	420 117	20 308	3 962	2 423	21 847	441 964
Personnes Physiques	130 394	6 411	-	183	6 228	136 622
Activités Artisanales	160764	8 092	-	55	8 037	168 801
Total PME privées	711 275	34 811	3 962	2 661	36 112	747 387

Source : bulletins d'informations du ministère de la PME (2012- 1^{er} semestre 2013).

1.2.8. La mortalité des PME privées

Durant le 1er semestre 2013, il n'y a eu qu'un total de 2 661 PME privées en cessation d'activités, dont 2 423 sont des personnes morales et 183 PME personnes physiques.

Tableau n°12 : Mortalité des PME privées.

Types de PME Privées	Personnes Morales	Personnes Physiques	Artisanat	Total
Nombre de cessation d'activité	2423	183	55	2661
Parts en%	91,06	6,88	2,07	100%

Source : Bulletin d'informations économiques du Ministère de la PME, 1^{er} semestre 2013.

Section 2 : Les dispositifs et les structures d'aide et d'accompagnement à la création d'entreprises en Algérie

Dans le cadre de libéralisation de l'économie nationale, l'Etat a mis en place plusieurs dispositifs afin de faciliter la création des entreprises, et un certain nombre de structures d'aide qui apportent un appui important aux investissements en termes d'accompagnement et de formalisation de leurs activités

2.1. Dispositifs d'aides à la création d'entreprise

Les dispositifs de création d'entreprises et la promotion de l'entrepreneuriat relèvent des diverses institutions, de notre part nous nous intéresserons de servir davantage notre étude sur la création d'entreprise à travers l'ANDI, l'ANSEJ, CNAC et l'ANGEM.

2.1.1. Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI)

L'Agence Nationale de Développement de l'Investissement a été créée dans le cadre des réformes de 1ère génération engagées en Algérie durant les années 1990, l'Agence en charge de l'investissement a connu des évolutions visant des adaptations aux mutations de la situation économique et sociale du pays. Initialement APSI, Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi de l'Investissement de 1993 à 2001, puis ANDI, Agence Nationale de Développement de l'Investissement, cette institution gouvernementale s'est vue confier la mission de facilitation, de promotion et d'accompagnement de l'investissement³⁰. C'est un

³⁰ Journal officiel n°55,2001.

établissement public à caractère administratif pour fournir des services aux investisseurs nationaux et étrangers. Elle est sous la tutelle des services du chef de Gouvernement.

❖ L'ANDI a pour missions

- L'accueil, le conseil et l'accompagnement des investisseurs au niveau de ses structures centrales et régionales;
- L'information des investisseurs à travers notamment son site web, ses supports de promotion et ses divers points d'information sur les événements économiques organisés en Algérie et à l'étranger;
- La formalisation sur une base d'équité et dans des délais courts des avantages prévus par le dispositif d'encouragement;
- La veille à l'exécution concertée avec les différentes institutions concernées (Douanes, impôts etc.), des décisions d'encouragement à l'investissement;
- La contribution à la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement, en synergie avec les secteurs économiques concernés;
- La mise à la disposition des investisseurs potentiels sa bourse de partenariat³¹.

❖ Le Guichet Unique Décentralisé

Le Guichet Unique Décentralisé est un démembrement de l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement, au niveau local, créé au niveau de la wilaya. Il regroupe, en son sein, outre les cadres de l'Agence elle-même, les représentants des administrations intervenant à un moment ou à un autre dans le parcours de l'investissement notamment pour les formalités liées à :

- La constitution et d'immatriculation de sociétés ;
- Les autorisations et permis requis notamment le permis de construire ;
- Les avantages liés aux investissements.

A ce titre, Il est chargé, de l'accueil de l'investisseur, de la réception de sa déclaration, de l'établissement et de la délivrance de l'attestation de dépôt et de la décision d'octroi d'avantages, ainsi que de la prise en charge des dossiers en rapport avec les prestations des

³¹ Internet : <http://www.andi.dz/consulter> le 3avril2015.

administrations et organismes représentées au guichet unique, de leur acheminement en direction des services concernés et de leur bonne finalisation.

❖ **Le rôle du guichet unique décentralisé**

Le rôle du guichet unique décentralisé est de faciliter et simplifier les procédures légales de constitution des sociétés et de mise en œuvre des projets d'investissement. A cet effet, les représentants des administrations et organismes qui le composent sont chargés de délivrer directement à leur niveau, les documents requis et à fournir les prestations administratives liées à la réalisation de l'investissement. Ils sont, en outre, chargés d'intervenir auprès des services centraux et locaux de leurs administrations ou organismes d'origine pour lever les difficultés éventuelles rencontrées par les investisseurs.

Et afin de garantir l'efficacité de l'action du guichet unique et en faire un véritable instrument de simplification et de facilitation en direction des investisseurs, des réaménagements ont été introduits, afin de lui permettre de s'ériger en espace incontournable pour la réalisation et le développement des projets d'investissement. Les prestations fournies par le guichet, ne se limitent plus à la simple information mais s'étendent à l'accomplissement de l'ensemble des formalités requises, grâce à la délégation effective du pouvoir d'action, de décision et de signature accordés par les administrations et organismes concernées, à représentants au sein du guichet.

❖ **Composition du guichet unique décentralisé**

Le guichet unique décentralisé regroupe en son sein les représentants locaux de l'Agence elle-même et ceux de :

- Le représentant du centre national du registre de commerce ;
- Le représentant des impôts ;
- Le représentant des domaines ;
- Le représentant des douanes ;
- Le représentant de l'urbanisme ;
- Le représentant de l'aménagement du territoire et de l'environnement ;
- Le représentant de l'emploi ;
- Les représentants de la CNAS et de la CASNOS ;
- Le préposé de l'APC.

2.1.2. L'Agence Nationale pour le Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ)

Mise en place en 1997 après l'échec du dispositif d'insertion professionnelle des jeunes, et cela en application des dispositions de l'article de l'ordonnance n° 96-14 du 24 juin 1996. Elle intervient dans le soutien à la création et le financement de la micro-entreprise par des jeunes (19 à 35 ans), pour des montants d'investissements pouvant atteindre 10 millions de dinars algérien (DA)³².

La mission de l'ANSEJ est de favoriser la création des activités de biens et services par les jeunes promoteurs et d'encourager toutes formes d'actions et des mesures tendant à promouvoir l'emploi des jeunes. Ils peuvent présenter des demandes de soutien pour la création de micro entreprises à l'ANSEJ, par des jeunes qui ont entre 19 et 35 ans et qui sont :

Chômeurs au moment du dépôt du dossier. Devenu opérationnel depuis le deuxième semestre 1997, le dispositif de Soutien à l'Emploi des Jeunes constitue une des solutions appropriées au traitement de la question du chômage durant cette phase de transition vers l'économie de marché.

❖ Les caractéristiques de l'ANSEJ

« Le dispositif de création des micro entreprises présente trois caractéristiques qui sont : la simplicité, la transparence et la souplesse »³³.

➤ La simplicité : les dossiers d'investissements présentés à l'ANSEJ par les jeunes promoteurs ne sont pas soumis à des instances spécialisées telles que les comités techniques et autres commissions de sélection. L'attestation d'éligibilité au dispositif est délivrée par les services de l'ANSEJ sur la base d'une étude de faisabilité du projet et après un entretien d'orientation avec le chargé d'études de l'Agence qui vérifie également les critères réglementaires d'éligibilité des jeunes promoteurs.

➤ La transparence : les critères d'éligibilité au dispositif sont clairement énoncés dans les textes réglementaires ;

✓ L'âge du promoteur : le promoteur doit être âgé entre 19 ans et 35 ans. L'âge du gérant peut aller jusqu'à 40 ans à condition que le projet génère au moins trois emplois permanents ;

✓ La situation de chômage : les promoteurs doivent être en situation de chômage au moment du dépôt de leurs dossiers ;

³² Journal officiel n°54, 2003.

³³BELLAL.M : « l'Economie Solidaire : Enjeux et Perspectives », Communication sur la micro-entreprise : le processus de mise en œuvre du dispositif et de développement du concept, Alger, 2002.

✓ La qualification : les promoteurs doivent disposer de qualifications en rapport avec l'activité projetée.

➤ La souplesse : la création d'entreprises est loin d'être une science exacte, le chargé d'études de l'Agence a pour mission d'aider les jeunes promoteurs à configurer leurs projets. De plus, le dispositif de l'ANSEJ offre aux jeunes créateurs de micro entreprises, des avantages fiscaux et parafiscaux qui sont essentiellement :

- ✓ La franchise de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) pour l'acquisition des biens d'équipement en phase de création de projet ;
- ✓ L'exonération totale d'impôts pendant les trois premières années de mise en exploitation du projet ; cette période est portée à six ans lorsque le projet est implanté en zone à promouvoir.

2.1.3. La Caisse Nationale d'Allocation Chômage (CNAC)

La caisse vise les chômeurs de la tranche d'âge entre 30 et 50 ans, qui investissent dans des activités industrielles, artisanales, agriculture, hydraulique et des services, sauf la revente en l'Etat, pour des montants d'investissement pouvant atteindre 10 millions de dinars(DA). Il inclut un système de prêts, un fonds de caution mutuelle couvrant 70% du crédit consenti par la banque, et un accompagnement³⁴.

Le financement du projet est constitué de :

- ✓ L'apport personnel du chômeur promoteur;
- ✓ Le prêt non rémunéré de la CNAC. Le montant varie selon le niveau d'investissement ;
- ✓ Le crédit bancaire dont une partie des intérêts est bonifiée par la CNAC, garanti par le Fond de Caution Mutuelle de Garantie (FCMG) à hauteur de 70%.

➤ Le financement est structuré en deux niveaux différents selon le seuil de l'investissement :

Niveau 01 : avec un coût d'investissement inférieur ou égal à 5 millions DA repartis en trois :

Tableau n° 13 : Le montant d'investissement inférieur ou égal à 5 millions de DA.

Apport personnel	Prêt sans intérêt	Crédit bancaire
1%	29%	70%

Source : Etablir par nos à partir des données de la CNAC.

³⁴ Journal officiel n°34,1994.

Chapitre 2 l'entrepreneuriat et les politiques publiques en faveur de la création d'entreprise en Algérie

Niveau 02 : avec un cout d'investissement supérieur à 5 millions DA et inférieur à 10 millions DA repartis en trois :

Tableau n° 14: Le montant d'investissement supérieur à 5 millions DA et inférieur à 10 millions DA.

Apport personnel	Prêt sans intérêt	Crédit bancaire
2%	28%	70%

Source : Etablir par nos à partir des donnés de la CNAC.

La caisse assure également les tâches suivantes³⁵ :

- Propose un crédit sans intérêts ;
- Accompagnement personnel aux porteurs de projets ;
- Franchise de la Taxe sur la Valeur Ajoutée(TVA) pour l'acquisition de biens d'équipement et de services entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;
- Exemption du droit de mutation à titre onéreux sur l'acquisition immobilière effectuée dans le cadre de la création de l'activité ;
- Application du taux réduit de 5% en matière de droits de douane pour les biens d'équipements entrant directement dans la réalisation de l'investissement.

2.1.4. L'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM)

Elle a été créée par la décision du conseil de gouvernement du 16 décembre 2003 qui a adopté le décret exécutif n° 04-14 du 22 janvier 2004³⁶. L'ANGEM est un organisme à caractère spécifique qui a pour missions³⁷ de :

- Créer le dispositif du microcrédit conformément à la législation et à la réglementation en vigueur ;
- Soutenir, conseiller et accompagner les bénéficiaires du micro crédit dans la mise en œuvre de leurs activités ;
- Notifier aux bénéficiaires dont les projets sont éligibles au dispositif, les différentes aides qui leurs sont accordées ;
- Assurer le suivi des activités réalisées par les bénéficiaires en veillant au respect des clauses des cahiers de charges qui les tient à l'agence ;
- Assister les bénéficiaires du micro crédits, en cas de besoin, auprès des institutions et organismes concernés par la mise en œuvre de leurs projets. Elle vise notamment, pour des

³⁵ Internet : <http://www.cnac.dz/> consulter le 15avril2015.

³⁶ Journal officiel n°6, 2004.

³⁷ Internet : <http://www.angem.dz/> consulter le 15avril2015.

Chapitre 2 l'entrepreneuriat et les politiques publiques en faveur de la création d'entreprise en Algérie

montants de crédit de 100.000 à 1 000.000 dinars(DA). Elle a repris le portefeuille de crédits octroyés par l'Agence de Développement Social (ADS), Les microcrédits de l'ANGEM (inférieurs à 40.000 DA) sont décaissés directement par l'Agence depuis avril 2005. Pour les montants plus importants, transitant par les banques, des conventions sont signées avec quelques banques publiques.

L'ANGEM propose deux formes de financements :

- Le financement de la matière première : le seuil de l'investissement est de 100.000de dinars (DA), réparti en un prêt non rémunéré ;
- Le financement triangulaire : le coût de l'investissement est compris entre 100.000 DA et 1.000.000 DA, répartis en trois :

Tableau n° 15 : Le montant d'investissement entre 100.000 DA et 1.000.000 DA.

Apport personnel	Prêt sans intérêt	Crédit bancaire
1%	29%	70%

Source : Etablir par nos à partir des donné de la CNAC.

L'environnement législatif ainsi très succinctement résumé a consacré, depuis la promulgation du code des investissements en 1993, beaucoup de principes et d'avantages qui devaient selon leurs concepteurs ouvrir de larges perspectives en matière d'investissements et de création d'entreprises. Concrètement, les efforts de promotion de la création d'entreprises depuis plus d'une décennie, dans le cadre de l'APSI, l'ANSEJ et du Comité d'Assistance Locale et de Promotion de l'Investissement (CALPI), n'ont manifestement pas aboutis à des résultats satisfaisants.

L'examen des bilans des dispositifs de l'APSI et des CALPI (puis de l'ANDI) à l'échelle des wilayas, et à titre indicatif celui de l'ANSEJ, ce dernier dispositif intéressant surtout les micro-entreprises, l'atteste amplement.

Concernant la répartition spatiale des projets d'investissements, on relève une concentration des projets autour des grands centres urbains. Le choix de la localisation des projets d'investissements reste subordonné à la disponibilité des infrastructures et à la proximité des centres d'intérêts, notamment au niveau des wilayas du nord Algérie concentre à elle seule 21% des projets totaux « Cette répartition déséquilibrée est particulièrement dangereuse pour le développement régional qui a été l'une des forces de l'organisation économique développée dans le passé. Au plan de l'aménagement du territoire, la PME

représente un vecteur efficace pour favoriser une occupation rationnelle du territoire national par les activités et les populations »³⁸.

2.2. Les structures d'appui à la création d'entreprise

Conscients de l'importance et des enjeux qui les entourent, les pouvoirs publics ont créé des structures de promotion, de soutien et d'accompagnement des PME, pour mieux cerner les points de faiblesses qui entravent la survie et le bon fonctionnement des entreprises. On assiste alors à la mise en place de centres de facilitation, de pépinières d'entreprises, de Sociétés Financières Spécialisées (SFS), parmi ces diverses institutions nous pouvons citer :

2.2.1. Fonds de garantie des Crédits aux PME (FGAR)

Le Fonds de garantie des Crédits aux PME dénommé (FGAR), est créé par décret exécutif n° 02-373 du 6 Ramadhan 1423 correspondant au 11 novembre 2002 en application de la loi d'orientation sur les PME, ce décret fixe les statuts du Fonds de garantie³⁹.

Placé sous tutelle du Ministère de la Petite et Moyenne Entreprise et de l'Artisanat, le FGAR est doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

L'objectif principal du FGAR est de faciliter l'accès aux financements bancaires à moyen terme afin de supporter le démarrage et l'expansion des PME, en accordant des garanties de crédits aux banques commerciales, afin de compléter le montage financier de projets d'entreprises, viables et orientées vers la création et/ou le développement d'entreprises.

❖ Missions du FGAR

- Octroyer la garantie des crédits aux PME ;
- Garantir les relais des programmes mis en place en faveur des PME par les institutions internationales ;
- Assurer le conseil et l'assistance technique en faveur des PME bénéficiaires de la garantie du fonds ;
- Entreprandre tout projet de partenariat avec les institutions activant dans le cadre de la promotion et du développement de la PME ;
- Engager toute action visant l'adoption des mesures relatives à la promotion et au soutien de la PME dans le cadre de la garantie des crédits d'investissements⁴⁰.

³⁸CNES : « Pour une politique de développement de la PME en Algérie ».

³⁹ Journal officiel n°74, 2002.

⁴⁰ Internet : <http://www.fgar.dz/consulter> le 25avril2015.

2.2.2. Caisse de Garantie des Crédits d'Investissement (CGCI)

La Caisse de Garantie des Crédits d'Investissement (CGCI) est une société créée à l'initiative des Pouvoirs Publics par Décret Présidentiel 04 -134 du 19 avril 2004 portant statuts de la Caisse pour soutenir la création et le développement de la PME en lui facilitant l'accès au crédit⁴¹ (objet social statutaire). Elle est dotée d'un capital social autorisé de 30 Milliards DA, souscrit à concurrence de 20 Milliards DA, détenu à hauteur de 60% par le Trésor public et 40% par les banques (BNA, BEA, CPA, BDL et CNEP Banque). Par ailleurs, la possibilité est donnée à toutes les banques et à tous les Établissements de crédit de la place, pour prendre une participation dans le capital social de la Caisse (art. 8 du Décret Présidentiel). Sa capitalisation à dominante publique et l'assimilation de sa garantie financière à une garantie de l'Etat par la Loi de Finances 2009 renforcent sa signature de garant et en font une Institution de premier ordre.

La Caisse a inauguré, en 2011, une nouvelle phase de diversification de son offre suite à la décision des Pouvoirs Publics de lui déléguer la gestion d'un Fonds de Garantie dédié à la couverture des financements agricoles. Cette décision s'appuie sur l'article 36 de la LFC du 18 juillet 2011 qui consacre la possibilité pour la Caisse d'adosser ses risques à des fonds abondés par l'Etat. Dans ce cadre la Caisse de garantie des crédits d'investissement pme est habilitée à gérer, aussi bien pour le compte de l'Etat et que pour tout autre organisme bailleur de fonds, des fonds de garantie spécialisés destinés à garantir le financement des différents secteurs d'activité. La gestion de ces fonds s'effectue dans le cadre d'une convention souscrite entre la Caisse et le bailleur de fonds.

❖ Missions et Activités du CGCI

La Caisse a pour objet de garantir aux banques et aux établissements de crédit les risques de défaillance de remboursement des crédits d'investissement dont la durée est inférieure ou égale à 7 ans, période de différé incluse et des crédits bail dont la durée est inférieure à 10 ans contractés par les Pme, au titre du financement de leurs projets d'investissement productifs de biens et de services, portant sur la création, l'extension et/ou le renouvellement de leurs équipements de production⁴².

Le niveau maximum des crédits éligibles à la garantie de la CGCI est fixé à 350 millions DA. (Trois cent cinquante millions de dinars).

⁴¹ Journal officiel n°72, 2012.

⁴² Internet : <http://www.fgar.dz/consulter> le 28avril2015.

La limite de la garantie est fixée à 250 millions DA pondérée à 80%(quotité garantie) pour les crédits octroyés au titre du financement des projets d'investissement portant sur la création et de 60% lorsqu'il s'agit d'un crédit accordé à une PME en développement (extension, renouvellement des équipements) tel que spécifié à l'article 13 du Décret Présidentiel N°04-134 du 19 Avril 2004.

La prime versée à la Caisse, due au titre de la couverture du risque, est fixée à 0,50% sur l'encours du crédit restant du. Elle est payée en flat (sur toute la durée du crédit) ou annuellement conformément aux dispositions des articles 14,15 et 16 du Décret Présidentiel sus visé.

Les crédits octroyés par les banques non actionnaires peuvent également être garantis par la Caisse conformément à l'article 10 du Décret Présidentiel sus visé et aux conditions générales de la garantie de la CGCI.

Les sûretés réelles et/ou personnelles sont prises par les banques partenaires dans les limites des éléments constitutifs du projet. En cas de sinistre, la réalisation des sûretés et les frais y afférents prévus dans la convention de crédit bénéficie à l'Etablissement de crédit et à la Caisse, au prorata de leur part du risque.

2.2.3. Les centres de facilitation

Les centres de facilitation constituent un espace d'animation économique destiné à rendre l'information disponible et à accompagner les porteurs de projets à concrétiser leurs projets d'investissement par une assistance technique adaptée et par la mise a disposition d'idées de projets pour valoriser les potentialités régionales⁴³.

❖ Principales missions des centres de facilitation

Les centres de facilitation sont chargés de :

- Offrir un guichet adapté aux besoins des créateurs d'entreprises et des entrepreneurs;
- Développer la culture d'entreprise ;
- Réduire les délais de création, d'expansion et de reprise des entreprises ;
- Stimuler la valorisation de la recherche par la création d'un climat d'échange entre les porteurs de projets, les centres de recherches, les sociétés de conseils, les organismes de formation, les pôles technologiques⁴⁴.

⁴³ Journal officiel n°67,2003.

⁴⁴ Internet : <http://www.mdipi.gov.dz/>consulter le 29avril2015.

2.2.4. Les pépinières d'entreprises

Les pépinières d'entreprises contribuent de manière très efficace à la réduction de la mortalité au sein de la population des PME, par des actions d'accompagnement, de coaching et de formation adaptées permettant d'améliorer le management de la PME⁴⁵.

❖ Principales missions des pépinières d'entreprise

Les pépinières sont chargées de réaliser les objectifs suivants:

- développer une synergie avec l'environnement de l'entrepreneuriat;
- Participer à l'animation économique dans le lieu d'implantation;
- favoriser l'émergence de projets innovants;
- apporter un soutien aux nouveaux créateurs d'entreprises;
- pérenniser les entreprises accompagnées;
- inciter les entreprises à mieux se structurer⁴⁶.

Conclusion

Au fil de l'étude menée dans ce chapitre nous avons pu retenir au premier lieu que la montée de l'entrepreneuriat en Algérie est parti des années 80, Le tissu économique doit être densifié et le secteur privé doit assurer le relais du secteur public. D'où le rôle primordial que le secteur de la PME est appelé à accomplir dans la conduite du développement.

Au second lieu nous avons expliqué les dispositifs et les structures d'aide et d'accompagnement à la création d'entreprise il nous permet de constater la population cible et les conditions d'éligibilité. Ces dispositifs ont pour but le soutien des jeunes entrepreneurs désirant créer leurs propres activités avec l'aide de l'Etat à faciliter la création de la micro-entreprise et l'accompagnement durant la période de post-création afin d'assurer la pérennité de la micro-entreprise.

⁴⁵ Journal officiel n°67,2003.

⁴⁶ Internet : <http://www.mdipi.gov.dz/> consulter le 29avril2015.

CHAPITRE 03

Introduction

Ce chapitre sera entamé par une section consacrée à l'entrepreneuriat dans la wilaya de Bejaïa. La section qui suit portera sur une présentation et création d'une micro entreprises dans le cadre du dispositif ANSEJ.

Section 1 : L'entrepreneuriat dans la wilaya de Bejaia

Dans cette section, nous allons présenter la région dans laquelle nous allons effectuer notre étude. Premièrement, nous commencerons par une présentation synthétique de la wilaya de Bejaïa, Ensuite, nous présenterons les quelques indicateurs de l'entrepreneuriat de cette région.

1.1. Présentation synthétique de la wilaya de Bejaia

Avant d'aborder les indicateurs de l'entrepreneuriat dans la wilaya de Bejaïa, il est nécessaire de présenter cette région tout en mettant l'accent sur quelques points essentiels, afin de bien connaître la région.

Nous nous intéressons, à la situation géographique de la wilaya, puis aux principales activités économiques, une fois que nous avons saisi l'aspect de la région, nous allons fournir quelques informations relatives au mouvement des PME par secteur d'activités, leur répartition par effectifs, le mouvement de l'emploi.

1.1.2. Situation géographique de la wilaya de Bejaïa

La wilaya de Bejaïa, se situe au Nord-Est de la région centre de l'Algérie. Elle est considérée comme étant une wilaya côtière qui s'ouvre sur la méditerranée avec une façade maritime de plus de 100Km, alternant crique rocheuses et plage de sable fin.

Elle est organisée en 19 daïras chapeautant 52 communes, elle a des limites administratives avec 5 wilayas :

- Tizi-Ouzou et Bouira à l'ouest,
- Jijel à l'Est,
- Sétif et bordj Bou Arreridj au sud.

La wilaya de Bejaïa s'étend sur une superficie de 322 348 Ha avec 947 100 d'habitants a la fin de 2013⁴⁷, Bejaïa est en termes de population la plus grande ville de Kabylie. Elle est aussi, grâce à sa situation géographique, le plus important pôle industriel de la région,

⁴⁷ Annuaire statistique de la DPSB de la wilaya de Bejaïa, Edition 2014.

notamment par la concentration de nombreuses industries et la présence d'un des plus grands ports pétroliers et commerciaux de la Méditerranée. Elle est dotée d'un aéroport.

Le territoire de la wilaya de Bejaia est réparti comme suit :

Tableau n° 16 : répartition du territoire de la wilaya de Bejaia.

	Superficie (Hectare)	Superficie (%)
Superficie Agricole Utile	130 348	40,45%
Pacages et parcours	30 859	09,57%
Terres improductives des exploitations	3 587	01,11%
Superficie forestière	122 500	38,00%
Terres non agricole	35 054	10,87%
Total	322 348	100%

Source : Direction de la planification et de l'aménagement du territoire (DPAT)-Bejaia 2011

Le territoire de la wilaya de Bejaia est marqué par la réponde des reliefs montagneux (65%), coupé par la vallée de la Soummam et les plaines situées près du littoral⁴⁸.

- Au Nord : Le massif du Bouhatem et le relief du Djurdjura ;
- Au Sud : Le massif du Bouselam et les Babor;
- Au centre : La vallée de la Soummam.

1.1.3. Les activités économiques dans la wilaya de Bejaia

La wilaya de Bejaia connaît un mouvement économique important dans les différentes branches d'activités, du fait qu'elle se situe dans le TOP 5 en ce qui concerne la création des PME à l'échelle nationale, à cet effet nous allons citer les différentes branches d'activités occupées au niveau de cette wilaya.

A. L'agriculture

La wilaya de Bejaia dispose d'une surface agricole de 130 348 Ha, qui se subdivise en deux grands groupes : l'agriculture de pleine et l'agriculture de montagne. La première se développe sur les surfaces longeant la Soummam et qui concerne au premier degré les cultures arboricoles, suivies de terres labourables pour les céréales, l'aliment de bétail et la culture légumière.

⁴⁸ Annuaire statistique de la DPAT de la wilaya de Bejaia, Edition 2011.

L'agriculture de montagne concerne essentiellement les activités moins dépendantes de l'irrigation : oliviers et figuiers répartis en petites parcelles : jardins potagers et élevage (bovin, ovin, caprin, avicole et apicole).

B. L'industrie

Le secteur industriel connaît un développement significatif vers la fin des années 90, et elle possède aujourd'hui un tissu industriel important, qui est dominé par l'industrie agroalimentaire, de même le secteur privé avec son dynamisme, peut s'imposer très rapidement Ce qu'il lui permet de dominer le secteur public qui a perdu sa prédominance vers les années 90.

C. Les activités tertiaires

Avec 13.464 unités employant 45.628 travailleurs, le bâtiment et travaux publics, le commerce et le transport et communications sont les secteurs d'activité dominants, représentant plus de 50% de la totalité des activités mais ne générant malheureusement qu'un quart des emplois créés. A cet effet le développement du secteur tertiaire a été encouragé par les différents dispositifs de lutte contre le chômage, tel que l'ANSEJ qui a financé un grands nombre de projets.

Les petites et moyennes entreprises (PME) et les petites et moyennes industries (PMI) à travers la wilaya de Bejaïa occupent une place stratégique par le nombre d'unités existantes qui s'élèvent à 13464 ou par le nombre de postes de travailleurs avec 45628 employés.

Ces entreprises se distinguent dans tous les secteurs d'activités et sont en nette croissance depuis 2009. Ainsi, les secteurs du bâtiment et de travaux publics se sont nettement développés atteignant 3462 entreprises avec 13281 emplois.

De même pour l'agroalimentaire avec 487 unités, un secteur vital qui connaît un développement positif dans la wilaya et surtout une couverture importante sur le marché national par la qualité des produits fabriqués. Ainsi, en référence au nombre de PME-PMI créées et selon la direction de l'industrie de la wilaya, Bejaïa occupe la quatrième place au niveau national après Alger, Tizi-Ouzou et Oran. La wilaya de Bejaïa qui recèle des ressources hydriques très riches a contribué au développement des filières des boissons et du lait et de ses dérivés⁴⁹.

⁴⁹ Annuaire statistique de la DPSB de la wilaya de Bejaïa, Edition 2014.

2.1. Indicateurs de l'entrepreneuriat dans la wilaya de Bejaia

La wilaya de Bejaia connaît ces dernières années un fort dynamisme en matière de création de PME privées. En 2012, elle est classée en quatrième position, après Alger, Oran et Tizi-Ouzou. Elle compte à la fin de l'année 2012, 15 000 PME privée soit 4,69 % du nombre total des PME enregistrées en Algérie⁵⁰, un taux de croissance de 7,86% par rapport à l'année précédente. Cette croissance s'explique par l'importance accordée ces dernières années à l'initiative privée grâce au processus de libéralisation croissant de l'économie algérienne et l'ensemble des mesures destinées à promouvoir l'entrepreneuriat privé.

Le secteur de la PME est représenté essentiellement par des unités privées 99.78%, les PME publiques représentent moins de 0,5% de l'ensemble des PME de la région 15 031 entités en 2012. La quasi-totalité 93,88% de ces entreprises sont constituées de moins de 10 employés (micro-entreprises). En plus de ces PME privées (déclarées), on recense dans la région 1242 unités artisanales qui se répartissent entre l'artisanat de production des services 879, l'artisanat de production de biens 139 et 224 pour l'artisanat traditionnel et d'art.

1.2.1. Population des PME de la wilaya de Bejaia

Les données de la direction des PME indiquent qu'au début du premier trimestre 2014, le nombre des PME s'élève à 18 970 entités dont les quelles 18 929 privées, 41 entités publiques, contre 17 205 entités en 2013. Dont lesquelles 17 164 entités privées, 41 publiques. Soit une croissance de 2.38%.

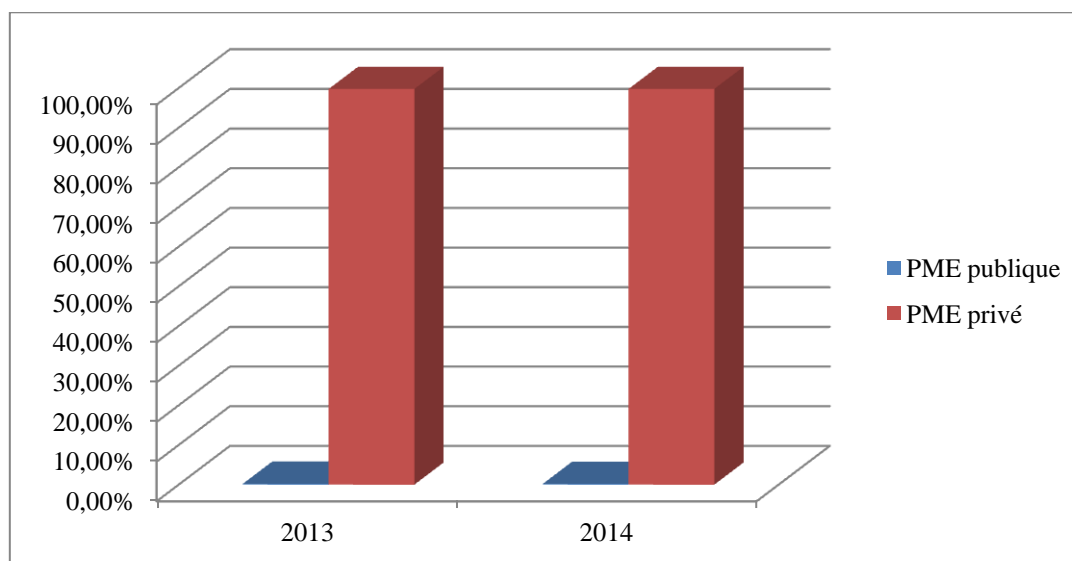
Tableau n° 17 : La population des PME de la wilaya de Bejaia au 4eme trimestre 2014.

nature \ année	31/12/2013	%	31/12/2014	%
NBR de PME Publique	41	0.24%	41	0.22%
NBR de PME Privée	17 164	99.76%	18 929	99.78%
Total	17 205	100%	18 970	100%

Source : Etablir par nos soins à partir des données DPME-Bejaia. Année (4eme trimestre2014).

D'après les données de ce tableau, on constate que les PME privées occupe toujours une place très importante dans la wilaya de Bejaia, du fait qu'elle représente la majorité des PME avec une part de 99,78% dans le 4eme trimestre 2014, suivi par le secteur publique avec une valeur marginale estimée à 0 ,22% du total des PME.

⁵⁰ Bulletin d'information statistique N°22 du ministère de la PME et de l'artisanat, 2 eme semestre 2012.

Schéma n° 2 : Population des PME dans la wilaya de Bejaia.

Source : Etablit par nos soins à partir des données DPME-Bejaia. Année (2013-2014).

1.2.2. Répartition des PME privée et l'emploi par secteur d'activité

Le tableau ci-après récapitule les secteurs d'activités qui ont été occupée par les PME privée de la wilaya de Bejaia pour l'année 2014, notre objectif est de savoir dans quel secteur ces entreprises concentrent leurs activités et le secteur qui crée le plus d'emplois.

Tableau n°18: La répartition des PME privée et l'emploi par secteur d'activité au31/12/2014.

N°	Secteurs d'activités	Nombre d'entreprise	%	Emplois	%
01	Agriculture et pêche	407	2,15%	2 062	3,88%
02	Eaux et énergie	3	0,02%	22	0,04%
03	Hydrocarbures	0	0%	0	0%
04	Services et travaux publics pétroliers	0	0%	0	0%
05	Mines et carrières	29	0,15%	459	0,86%
06	I.S.M.M.E	404	2,13%	1 780	3,35%
07	Matériaux de construction, céramique	293	1,55%	1 603	3,02%
08	Bâtiments et travaux publics	4511	23,83%	15 057	28,33%

09	Chimie, caoutchoucs, plastique	129	0,68%	705	1,33%
10	Industries agroalimentaires	644	3,40%	3 066	5,76%
11	Industrie Textile, bonneterie, confection	199	1,05%	417	0,78%
12	Industries des cuirs et chaussures	5	0,03%	10	0,02%
13	Industrie du bois, liège, papier	874	4,62%	1 888	3,55%
14	Industries diverses	33	0,17%	48	0,09%
15	Transport et communication	3576	18,89%	5 031	9,47%
16	Commerces	3686	19,47%	6 806	12,81%
17	Hôtellerie et restauration	828	4,37%	2 549	4,80%
18	Services fournis aux entreprises	1628	8,60%	7 216	13,58%
19	Service fournis aux ménages	1487	7,86%	2 910	5,47%
20	Établissements financiers	45	0,24%	382	0,72%
21	Affaires immobilières	96	0,51%	522	0,98%
22	Services pour collectivités	52	0,27%	618	1,16%
T O T A L		18 929	100	53 151	100

Source : Document de la direction de la PME de la wilaya de Bejaïa au 4eme trimestre 2014.

La fin de quatrième semestre 2014, le secteur des bâtiments est le plus dynamique, il a créé un plus grand nombre de PME soit 4511 avec 15057 emplois créés. La deuxième position revient au secteur du commerce qui s'accapare, 19,47 % du nombre total de PME et 12,81% de l'emploi total, le secteur de transport occupe une troisième place avec 18,89 % de nombre de PME, les services (16,73 %) et l'industrie ne représente que 4,82%.

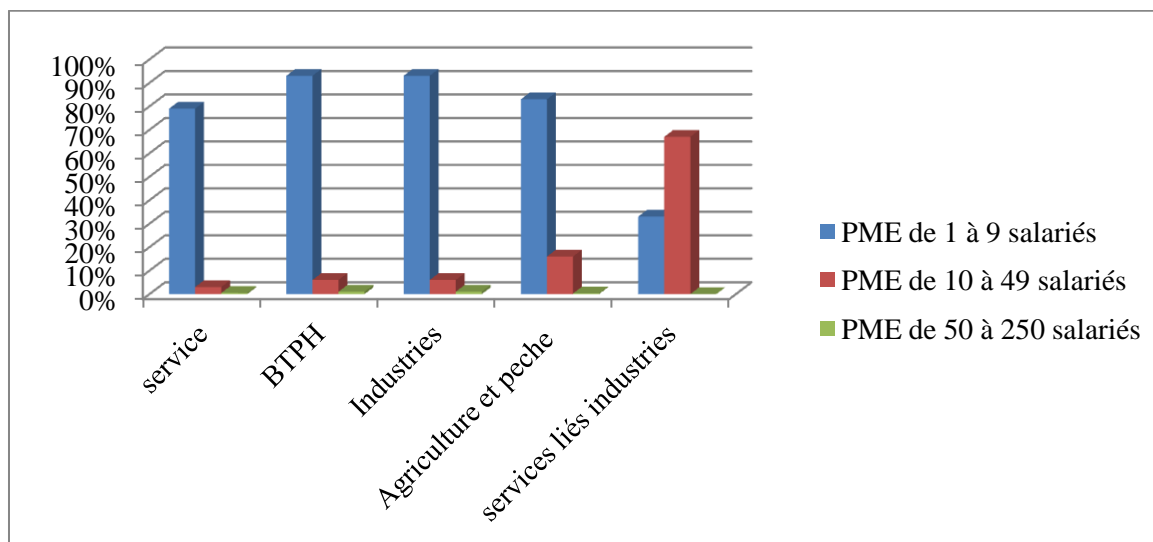
1.2.3. Répartition des PME par tranches effectif

Nous aborderons dans ce point la répartition des PME privées par tranche d'effectif et par secteur d'activité afin de détecter la taille de ces PME.

Tableau n° 19 : Répartition des PME par tranches d'effectif.

Secteurs d'activités		PME de 1 à 9 salariés	PME de 10 à 49 salariés	PME de 50 à 250 salariés	Nombre de PME
Services	Nombre	11.016	332	50	11.398
	Part(%)	96.56%	3%	0,44%	100%
BTPH	Nombre	4 200	262	49	4 511
	Part(%)	93%	6%	1%	100%
Industries	Nombre	2 426	146	38	2 610
	Part(%)	93%	6%	1%	100%
Agriculture et pêche	Nombre	339	67	1	407
	Part(%)	83.75%	16%	0,25%	100%
Services liés aux industries	Nombre	01	02	00	03
	Part(%)	33%	67%	00%	100%
Total	Nombre	17 982	809	138	18 929
	Part(%)	95%	4%	1%	100%

Source : Document de la direction de la PME de la wilaya de Bejaïa au 4eme trimestre 2014.

Figure n° 3: La répartition des PME privées par type (tranche d'effectif).

Source : Etablit par nos soins à partir des données DPME-Bejaia au 4eme trimestre 2014.

A la fin du 4eme trimestre 2014, il a été enregistré un total de 18 929 de PME. Elles sont constituées de 95% d'entités très petites ne dépassant pas 9 salariés. La création de véritables moyennes entreprises dont l'effectif est supérieur à 50 salariés est assez faible,

seules 138 entreprises relèvent en fait de cette catégorie dont 50 actives dans le secteur de service.

Par rapport aux entreprises qui ont un effectif plus de 10 salariés, on remarque qu'il y a une forte concentration au niveau du secteur des services liée à l'industrie.

1.2.4. Evolution des PME par les cinq premières communes de la wilaya de Bejaia

Nous présenterons en dernier lieu la répartition spatiale des PME sur le territoire de la wilaya de Bejaia, on se contentant des 5 premières communes.

Tableau n° 20 : Evolution des PME par les cinq premières communes de la wilaya de Bejaia.

Secteurs d'activités		PME 3 ^{ème} trimestre 2014	Mouvements 4 ^{ème} trimestre 2014				Total de PME 4 ^{ème} trimestre 2014
			Création	Radiation	Réactivation	Ecart	
01	BEJAIA	6118	111	01	18	128	6246
02	AKBOU	1700	30	00	06	36	1736
03	TAZMALT	742	07	00	01	8	750
04	EL KSEUR	709	21	00	02	23	732
05	TIMZRIT	558	07	01	01	7	565

Source : Etablir par nos soins à partir des données DPME-Bejaia au 4eme trimestre 2014.

La commune de Bejaia occupe la première place avec un nombre de 6246 PME qui représente (33 %) du total des PME, suivi par la commune d'AKBOU avec un nombre de 1 736 PME avec un seuil de (9,17%), en troisième place trouve TAZMALT avec 750 PME et une part de (3,96%), EL KSEUR occupe la quatrième place avec 732 PME avec (3,86%), et en fin TIMZRIT en cinquième place avec 565 PME avec une part de (2,98%).

Section 2 : Présentation et création de la micro-entreprise dans le cadre du dispositif ANSEJ

Afin de comprendre le mécanisme et le fonctionnement du dispositif ANSEJ, nous allons d'abord présenter puis étudier et analyser les différentes données statistiques (collectées auprès de l'antenne ANSEJ de Bejaïa). Ces données concernent la répartition annuelle des entreprises créées, la répartition sectorielle des micro-entreprises et cela dans l'objectif d'avoir un aperçu global sur la contribution réelle de ce dispositif à la création d'entreprises au niveau de la wilaya de Bejaïa.

2.1. Présentation de l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des jeunes (ANSEJ) de la wilaya de Bejaia

L'antenne de l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes au niveau de la wilaya de Bejaia a été créée en 1998⁵¹. Elle a pour mission d'aider les jeunes à créer des entreprises qui sont viables et rentables. Dans ce cadre, l'agence a été chargée⁵²:

- de conseiller et d'assister le promoteur dans les différentes phases du projet d'investissement ;
- d'informer l'investisseur sur les lois (de natures économiques, techniques législatives et réglementaires) relatives à l'exercice de son activité ;
- d'assurer le suivi des micro-entreprises pendant le montage financier et après le démarrage de l'activité ;
- de gérer conformément à la réglementation en vigueur, les dotations du Fond National de Soutien à l'Emploi des Jeunes « FNSEJ », notamment les aides et les bonifications des taux d'intérêt ;
- de notifier aux jeunes promoteurs dont les projets sont éligibles aux crédits des banques et établissements financiers, les différentes aides au fonds national de soutien et de l'emploi des jeunes et d'autres avantages qu'ils ont obtenus ;
- de créer une banque de projets économiquement et socialement utiles ;
- de conseiller et d'assister les jeunes promoteurs dans le processus de montage financier et de mobilisation de crédits.

Pour que l'agence puisse réaliser ses objectifs, elle dispose des ressources et effectue aussi des dépenses.

⁵¹Journal officiel n°54, 2003.

⁵²Internet : <http://www.ansej.org.dz/> consulter le 30avril2015.

➤ Ressources : Les ressources de l'ANSEJ se composent des dotations du budget de l'Etat, le produit des taxes spécifiques instituées par les lois de finances, une partie en solde du compte d'affectation spéciale n° 302.049 intitulé Fonds National pour la Promotion de l'Emploi (FNPE), le produit des remboursements de prêts non rémunérés consentis aux jeunes promoteurs.

➤ Dépenses : il s'agit du financement des actions de soutien à l'emploi des jeunes, l'octroi des prêts rémunérés consentis aux jeunes promoteurs en vue de compléter le niveau des fonds propres pour qu'il soit éligible au prêt bancaire, les garanties à délivrer aux banques et aux établissements financiers et enfin les frais de gestion liés à la mise en œuvre des programmes et actions susvisés, notamment ceux liés au fonctionnement de l'organisme national.

2.2. Les démarches de la création d'entreprise

La création d'entreprise comporte plusieurs étapes que le jeune entrepreneur doit franchir avec l'accompagnement de l'ANSEJ.

Mais avant d'aborder ces étapes, il doit mieux se connaître pour mesurer ces capacités à entreprendre. Pour cela un bilan psychologique est établi :

- Pour connaître :
 - Ses points forts ;
 - Ses points faibles.
- Pour vérifier :
 - Son envie d'entreprendre ;
 - Ses compétences ;
 - Ses moyens (temps, acceptation des contraintes...);
 - Ses appuis en termes humains et financiers.

Une fois convaincu de sa motivation de créateur d'entreprise, il doit suivre les étapes suivantes :

A. La recherche de l'idée

L'idée de projet est le résultat de :

- L'observation des attitudes et des comportements des gens dans leur vie quotidienne ;
- La visite des salons et des foires ;
- les discussions avec les fabricants et les utilisateurs des produits et des services.

B. L'élaboration du projet

Après avoir vérifié sa motivation personnelle pour son projet d'entreprise, le jeune créateur entreprend l'élaboration de son projet qui comporte cinq grands volets :

a) Le volet économique

Définir exactement le produit, puis établir un plan de recueil des informations pour :

- Connaître les concurrents : leurs forces et leurs faiblesses ;
- Connaître la demande : ses caractéristiques (âge, catégories socioprofessionnelles, le processus d'achat : qui achète ? En quelle fréquence?...) ;
- Déterminer les ventes prévisionnelles ;
- Définir une stratégie commerciale : en matière de prix de distribution et de communication.

b) Le volet humain

L'équipe de l'entreprise :

- Le créateur ;
- Les associés ;
- Les salariés.

c) Le volet technique

Le choix du matériel doit tenir compte :

- Des caractéristiques du produit ou service à réaliser ;
- Des quantités à produire.

Avoir constamment à l'esprit de :

- Rechercher l'utilisation optimale du matériel;
- Éviter la sous-utilisation ou la sur-utilisation du matériel.

d) Le volet financier

L'étude financière permet de vérifier :

- La cohérence des besoins financiers et des possibilités des ressources ;
- La rentabilité du projet.

Les résultats de l'étude financière permettent de décider :

- De réaliser le projet ;
- De reconsidérer les éléments commerciaux ou techniques ;
- Ou d'abandonner le projet.

e) Le volet juridique

C'est le cadre légal de l'entreprise et qui a une implication sur le niveau d'engagement de ses propriétaires envers les partenaires.

C. Le montage de l'entreprise

Le créateur doit établir un planning des tâches, bien articulées, de réalisation de son projet.

D. Le démarrage de l'entreprise

C'est une étape décisive car l'entreprise va être confrontée à la réalité de l'environnement et le créateur change de statut pour être chef d'entreprise.

Pour réussir le démarrage, le créateur doit :

- Mettre en place un système d'informations qui renseigne sur l'évolution de l'entreprise ;
- Analyser et corriger, à temps, les écarts éventuels.

2.3. Procédures de création de la micro entreprise dans le cadre du dispositif (ANSEJ)**2.3.1. Les caractéristiques de la micro entreprise**

- La micro entreprise peut être créé par un ou plusieurs jeunes entrepreneurs ;
- Seules les activités de production de biens et de services sont éligibles. Les activités commerciales sont exclues ;
- Le montant maximum de l'investissement est de dix millions de dinars ;
- La micro entreprise est créée et se développe dans un environnement économique et social particulier ;
- Le ou les jeunes entrepreneurs doivent contribuer à l'investissement de création ou D'extension, par un rapport personnel qui varie selon, le niveau de l'investissement.

2.3.2. Procédures de création de la micro entreprise

Le dispositif de création des micros entreprises ANSEJ, concerne deux types d'investissements :

A. L'investissement de création

Il porte sur la création de nouvelle micro entreprise par un ou plusieurs jeunes promoteurs éligibles au dispositif ANSEJ.

a) Conditions d'éligibilité :

- Etre chômeur ;
- Etre âgé entre 19 et 35 ans, pour le gérant l'âge peut aller jusqu'à 40 ans avec engagement de créer trois (03) emplois permanents (y compris les associés) ;
- Avoir une qualification professionnelle en relation avec l'activité envisagée ;
- Mobiliser un apport personnel pour le financement du projet.

b) Les Montages Financiers

Deux formules de financement sont prévues dans le cadre du dispositif ANSEJ⁵³ :

- ❖ **Le Financement triangulaire:** C'est une formule dont l'apport financier du ou des jeunes promoteurs est complété par un prêt sans intérêt accordé par l'ANSEJ et par un crédit bancaire. Ce type de financement est structuré sur deux niveaux :

Niveaux 01: Le montant d'investissement jusqu'à 5.000.000DA.

Tableau n° 21 : Le montant d'investissement jusqu'à 5.000.000DA.

Apport personnel	Prêt sans intérêt(ANSEJ)	Crédit bancaire
1%	29%	70%

Source : Etablit par nos soins à partir de document du dispositif ANSEJ.

Niveaux 02 : le montant d'investissement de 5.000.001 à 10.000.000 DA

Tableau n° 22 : le montant d'investissement de 5.000.001 à 10.000.000 DA.

Apport personnel	Prêt sans intérêt(ANSEJ)	Crédit bancaire
2%	28%	70%

Source : Etablit par nos soins à partir de document du dispositif ANSEJ.

- ❖ **Le financement mixte :** Dans ce type de financement l'apport financier du ou des jeunes promoteurs est complété par un prêt sans intérêt accordé par l'ANSEJ. L'apport financier est à répartir en deux niveaux, à savoir :

⁵³ Internet : <http://www.ansej.org.dz/> consulter le 30avril2015.

Niveaux 01 : Le montant d'investissement jusqu'à 5.000.000DA.

Tableau n° 23 : Le montant d'investissement jusqu'à 5.000.000DA.

Apport personnel	Prêt sans intérêt(ANSEJ)
71%	29%

Source : Etablit par nos soins à partir de document du dispositif ANSEJ.

Niveaux 02: Le montant d'investissement de 5.000.001 à 10.000.000 DA.

Tableau n° 24 : Le montant d'investissement de 5.000.001 à 10.000.000 DA.

Apport personnel	Prêt sans intérêt(ANSEJ)
72%	28%

Source : Etablit par nos soins à partir de document du dispositif ANSEJ.

c) Aides financières et avantages fiscaux

Ces aides financières et avantages fiscaux sont accordés sur deux phases :

❖ Phases de réalisation

➤ **Aides financiers:** En plus du prêt non rémunéré connue, trois autres prêts non rémunérés sont accordés aux jeunes promoteurs :

- Un prêt non rémunéré de 5.000.000DA destiné aux diplômés de la formation professionnelle, pour l'acquisition de véhicules ateliers en vue de l'exercice des activités de plomberie, électricité, bâtiment, chauffage, climatisation, vitrerie, peinture, bâtiment, mécanique, automobile;

- Un prêt non rémunéré de 5.000.000DA pour la prise en charge du loyer des locaux destinés à la création d'activité sédentaires ;

- Un prêt non rémunéré pouvant aller jusqu'à 10.000.000DA au profit des diplômés de l'enseignement supérieur, pour la prise en charge du loyer des locaux destinés à la création des cabinets groupés en vue de l'exercice d'activités relevant des domaines médical, auxiliaires de justice, expertise comptable , commissariat aux comptes, comptables agréés, bureau d'étude et de suivi des secteur du bâtiment, des travaux publics, et de l'hydraulique.

- Ces trois prêts non rémunérés ne sont pas cumulatifs et sont accordés exclusivement pour les promoteurs sollicitant un financement triangulaire faisant intervenir la banque, l'ANSEJ et le promoteur, uniquement pour la phase de création d'activité.

- La bonification des taux d'intérêt bancaires : dans le cadre du financement triangulaire, l'ANSEJ prend en charge une partie des intérêts de crédit bancaire. Le niveau de la bonification varie selon la nature et la localisation de l'activité.

➤ **Avantages fiscaux**

- Franchise de la TVA pour l'acquisition des biens d'équipements et des services entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;

- Application du taux réduit de 5% en matière de droit de douane pour les biens d'équipement importés entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;

- Exemption du droit de mutation à titre onéreux sur les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'activité ;

- Exonération des droits d'enregistrement sur les actes constitutifs des micro-entreprises.

❖ **Phase exploitation**

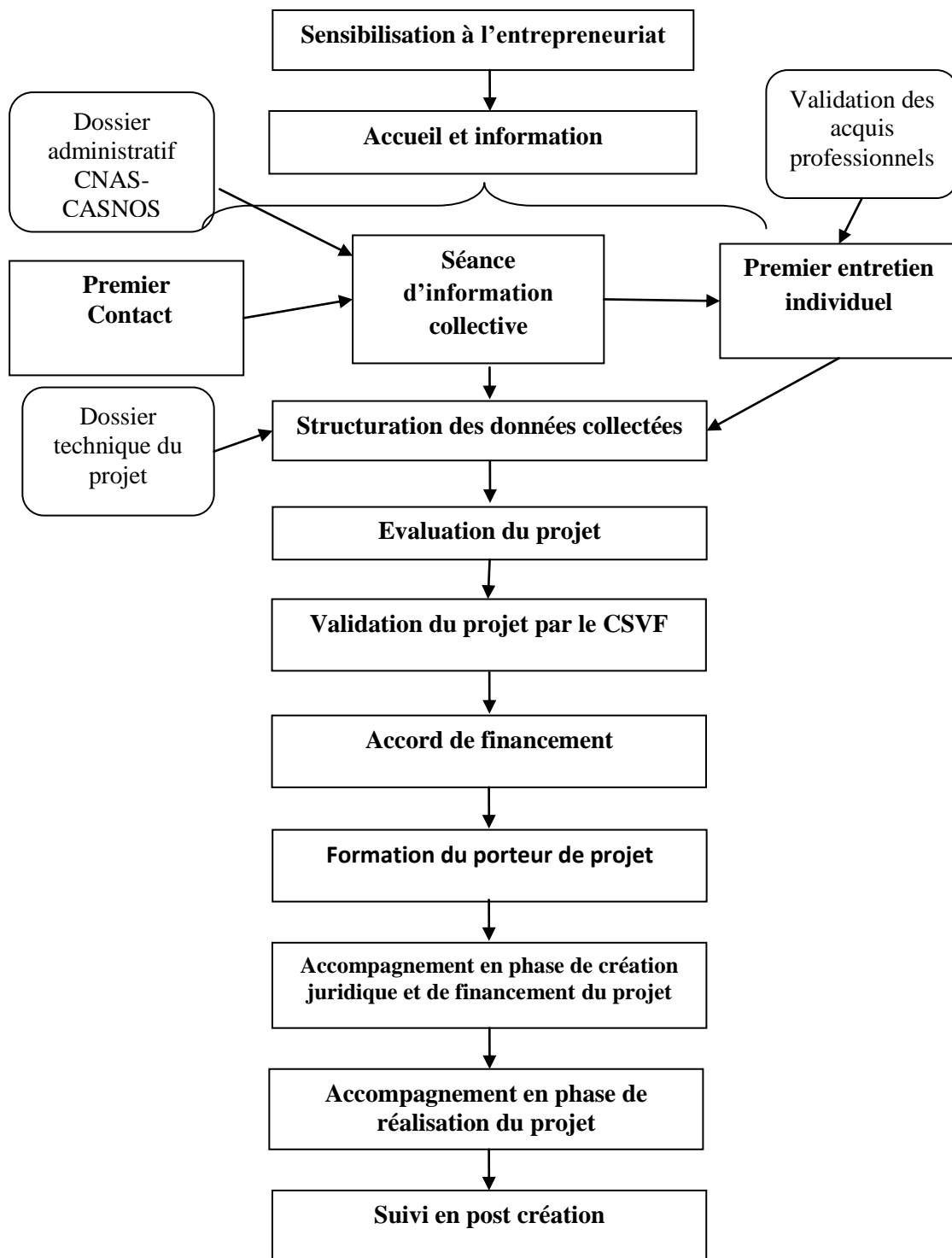
➤ Des avantages fiscaux sont accordés à la micro-entreprise pour une période de trois (03) ans à partir du démarrage de l'activité ou de six (06) ans quand le projet est implanté dans une zone spécifique. Cette période d'exonération est prolongée de deux (02) années lorsque le jeune promoteur s'engage à recruter au moins trois (03) employés pour une durée indéterminée. Ces avantages concernent :

- L'exonération totale de l'IBS, de l'IRG et de la TAP ;

- L'exonération de la taxe foncière sur la construction et additions de constructions destinées aux activités des micro-entreprises.

➤ L'exonération de la caution de bonne exécution pour les artisans et les micro-entreprises lorsqu'ils entretiennent dans la restauration des biens culturels.

Schéma n°4 : Les étapes de l'accompagnement en phase de création.



Source: Etablir par nos soins à partir de document du dispositif ANSEJ.

B. L'investissement d'extension

Il concerne les investissements réalisés par une micro entreprise en situation d'expansion.

L'investissement d'extension concerne les micro-entreprises réalisées dans le cadre du dispositif ANSEJ dont l'objectif est d'augmenter les capacités de production dans la même activité ou une activité connexe.

a) Conditions d'éligibilité

La micro entreprise doit répondre aux conditions suivantes :

- Cumul de 03 années d'activité en zones normales, ou 06 années en zones spécifiques;
- Remboursement de crédit bancaire à hauteur 70% en cas de financement triangulaire;
- Remboursement intégral du crédit bancaire en cas de changement de banque ou de type de financement du triangulaire vers le mixte;
- Remboursement à hauteur de 70% du Prêt Non Rémunéré (PNR) en cas de financement mixte;
- Remboursement régulier des échéances du PNR;
- Avoir des avantages fiscaux retraçant l'évolution positive de la micro entreprise.

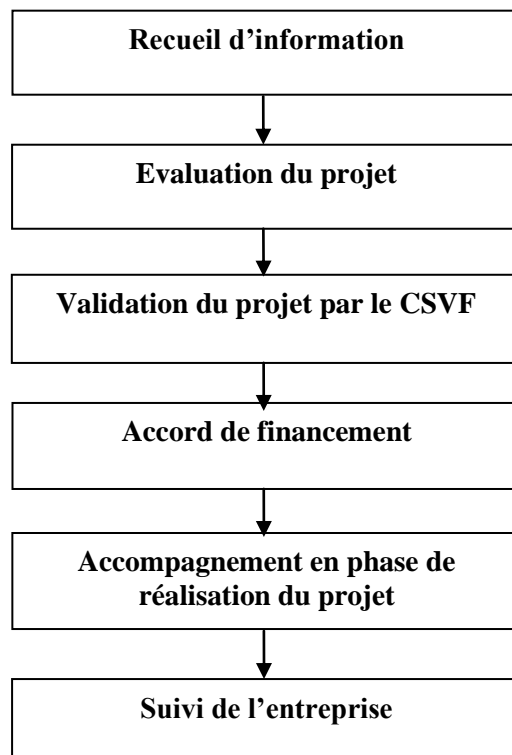
b) Les montages financiers

Deux formules de financement sont prévues dans le cadre du dispositif ANSEJ pour les investissements d'extension, qui sont identiques à l'investissement de création.

c) Aides financières et avantages fiscaux pour l'extension

Les mêmes aides financières et avantages fiscaux accordés à l'investissement de création sont appliqués à l'investissement d'extension hormis les prêts non rémunérés supplémentaires (PNR location, PNR véhicule – atelier et PNR cabinets groupés).

Schéma n°5 : Les étapes de l'accompagnement en phase d'extension.



Source: Etablit par nos soins à partir de document du dispositif ANSEJ.

2.4. Fond de caution mutuelle de garantie risque /crédit jeunes promoteurs

2.4.1. Rôle du fond de garantie

Le fond de caution mutuelle de garantie risque / crédits jeunes promoteurs a été créé afin de garantir les crédits accordés par les banques et les établissements financiers aux micros entreprises créées dans le cadre du dispositif ANSEJ.

La garantie du fonds compète celles déjà fournies aux établissements de crédits à savoir :

- Le nantissement des équipements au premier rang au profit de la banque ou de l'établissement financier et au profit de l'ANSEJ au 2ème rang;
- L'assurance multi risques subrogée au profit de la banque;
- Le gage du matériel roulant.

Les adhérents au fonds de garantie sont d'une part les banques et les établissements financiers et d'autre part, la micro entreprise ayant optée pour la formule de financement triangulaire dans le cadre du dispositif ANSEJ, aussi bien pour les investissements de création que ceux de l'extension.

2.4.2. Modalités d'adhésion et de cotisation

L'adhésion de la micro entreprise au fonds se fait après notification de l'accord bancaire et avant la délivrance de la décision d'octroi des avantages par les services de l'ANSEJ.

- Le montant de la cotisation est calculé sur la base du montant du crédit bancaire et de sa durée ;
- Le taux de la cotisation pour chaque échéance est de 0,35% du principal restant à rembourser ;
- Le paiement de la cotisation au profit du fonds est effectué en une seule fois et intégralement au moment de l'adhésion de la micro entreprise.

2.5. Etude statistique du dispositif ANSEJ de Bejaia

2.5.1. Les projets financés par secteur d'activités

Le tableau n° 25 représente les projets financés par secteur d'activités en 2014

Tableau n°25 : Les projets financés par secteur d'activités.

Secteur d'activités	les projets financés	
	Nombre	Part (%)
Services	352	23.13
Artisanat	155	10.18
Agriculture	83	5.45
Transport frigorifique	6	0.39
Transport marchandises	37	2.44
Transport de voyageurs	1	0.07
Industrie	314	20.63
BTPH	449	29.50
Pêche	9	0.59
Profession libérale	98	6.44
Maintenance	0	0
Hydraulique	18	1.18
TOTAL	1522	100

Source : Etablit par nos soins à partir de document du dispositif ANSEJ.

Ce tableau indique que les jeunes promoteurs sont attirés beaucoup plus par le secteur de BTPH soit un taux de 34.52% de l'ensemble des projets, suivi par le secteur des services avec un taux de 21.76%, puis du secteur artisanat avec 13.47% et enfin transport avec 9.76%. Les autres secteurs suscitent, à contrario, peu d'intérêts.

Nous pouvons déduire, qu'au niveau de la wilaya de Bejaïa, le secteur le plus dynamique en termes d'extension de micro-entreprises est le secteur des BTPH.

2.5.2. Répartition d'emploi par secteur d'activités

Le tableau n° 26 représente la répartition d'emplois par secteur d'activités en 2014

Tableau n°26 : L'emploi par secteur d'activités.

Secteur d'activités	Nombre d'emplois	
	Nombre	Part(%)
Services	718	20.09
Artisanat	436	12.20
Agriculture	150	4.20
Transport frigorifique	6	0.17
Transport marchandises	45	1.26
Transport de voyageurs	1	0.03
Industrie	819	22.92
BTPH	1108	31
Pêche	36	1
Profession libérale	182	5.09
Maintenance	0	0
Hydraulique	73	2.04
TOTAL	3574	100

Source : Etablit par nos soins à partir de document du dispositif ANSEJ.

Ce tableau indique que l'emploi créé beaucoup plus par le secteur de BTPH soit un taux de 31% de l'ensemble d'emplois, suivi par le secteur d'industrie qui a créés d'emplois avec un taux de 22.91%, puis du secteur de service avec 20%.

2.5.3. Répartition des projets financés par genre

Le tableau suivant représente la répartition des projets financés par genre du gérant en 2014

Tableau n° 27 : Répartition des projets financés par genre du gérant.

Secteur d'activités	Nombre de projets financés par genre			
	Masculin		Féminin	
	Nombre	Part(%)	Nombre	Part(%)
Services	320	22.82	32	26.67
Artisanat	144	10.27	11	9.17
Agriculture	78	5.56	5	4.17
Transport frigorifique	6	0.43	0	0
Transport marchandises	37	2.64	0	0
Transport de voyageurs	1	0.7	0	0
Industrie	287	20.47	27	22.5
BTPH	441	31.46	8	6.67
Pêche	9	0.64	0	0
Profession libérale	62	4042	36	30
Maintenance	0	0	0	0
Hydraulique	17	1.21	1	0.83
TOTAL	1402	100	120	100

Source : Etablit par nos soins à partir de document du dispositif ANSEJ.

Nous remarquons que la plupart des gérants de l'ensemble des micro-entreprises créées sont des hommes, montrant ainsi leurs immenses capacités de créer leurs propres entreprises, (les femmes occupent 7.98% de la totalité des gérants).

2.5.4. La part du dispositif ANSEJ dans les entreprises et d'emplois crée

La Part des projets financés et emplois créés par l'ANSEJ de Bejaia dans les PME et emplois créés au niveau de la wilaya de Bejaia.

Tableau n° 28: La part du dispositif ANSEJ dans les entreprises et d'emplois crée

	PME à Bejaia	projets financés par ANSEJ	Emplois à Bejaia	emplois créés par ANSEJ
Nombre	18929	1522	53151	3574
Part(%)	100	8,04	100	6,72

Source : réalisé par nous soin a partir des données de ANSEJ- Bejaia.

Les données du tableau montrent que l'ANSEJ de Bejaia a participé au financement de 1522 entreprises, soit 8,04% de l'ensemble des PME de la wilaya de Bejaia, ainsi que l'ANSEJ de Bejaia a contribué à faire occupées 3574 (6,72%) de l'ensemble de la population en chômage de la wilaya de Bejaia.

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons essayé de présenter la région sur laquelle se réalisera notre étude de cas et nous avons procédé a l'évaluation du dispositif ANSEJ (antenne de Bejaia) et cela tout en utilisant des données statistiques recueillies auprès des organismes publics (DPAT, DPME, ANSEJ...)

L'environnement de la PME au niveau de la wilaya de Bejaia dans ses diverses dimensions, économiques, politiques, géographiques, fait profiter les PME de plusieurs avantages à savoir notamment la disponibilité des infrastructures (port, aéroport,...), un marché en croissance et des mesures encourageantes en matière d'investissement.

L'interprétation des données collectées, nous a permis de constater l'importance du dispositif ANSEJ dans la création d'entreprises, qui consiste à faire un parc de PME relativement important.

Nous avons, par ailleurs, fait ressortir un certain nombre d'éléments relatifs au dispositif ANSEJ. Il a participé à la création d'entreprises et a ouvert ses portes à une initiative entrepreneuriale en responsabilisant les promoteurs dans leurs activités et cela en leur inculquant un esprit créatif adapté à leurs formations qui permet un épanouissement économique.

CHAPITRE 04

Introduction

Le dernier chapitre de ce travail sera une tentative d'apporter une réponse à la problématique qui consiste, nous le rappelons, à essayer de mesurer la contribution réelle du dispositif ANSEJ sur la création d'entreprise et cela en prenant comme terrain d'étude la wilaya de Bejaïa.

Par conséquent, ce chapitre s'étalera à présenter l'aspect pratique de notre travail en mettant en évidence en premier lieu l'enquête du terrain et en second lieu ses résultats. Ainsi, la première section commencera par une présentation de la méthodologie utilisée dans le cadre de ce travail. La seconde section sera un essai de synthèse des résultats de l'enquête, ou nous interpréterons les résultats obtenus.

Section 1 : Méthodologie de l'enquête

Au cours de cette section, nous présenterons les différentes étapes suivies afin de réaliser l'enquête. Ainsi, il devient nécessaire de présenter ces points : L'échantillonnage, objectif de l'enquête, confection du questionnaire et son mode d'administration ainsi que le déroulement de l'enquête.

1.1. L'échantillonnage

L'échantillonnage représente une opération qui consiste à sélectionner une fraction d'une population plus vaste. Et pour des raisons de coûts, de délais, il est pratiquement impossible d'étudier tous les individus d'une population c'est-à-dire d'effectuer un recensement. De plus, «Elle consiste à obtenir une représentativité suffisante en cherchant à produire dans l'échantillon, les distributions de certaines variables importantes sachant que ces distributions existent dans la population à étudier»⁵⁴.

⁵⁴ AKTOUF Omar. « Méthodologie des Sciences sociales et approche qualitative des organisations : une introduction à la démarche classique et une critique ». HEC, Montréal : les presses de l'université du Québec, 1987, p. 74.

Tableau n° 29 : Répartition spatiale de la population mère de l'échantillon.

Daira	Nombre de questionnaire distribué	Nombre de questionnaires récupérés
Bejaia	20	16
Amizour	19	12
Kharrata	3	2
El kseur	3	3
Timezrit	2	2
Seddouk	4	3
Darguina	2	2
Souk El tenine	5	5
Barbacha	2	2
Total	60	47

Source : Etabli par nos soins à partir des données collectées au niveau de l'ANSEJ et de l'enquête réalisée.

Nous avons retenu un échantillon de soixante (60) entreprises, nous avons distribué 60 questionnaires, répartis à travers les 9 Daïra de la wilaya de Bejaia. Les daïra de Bejaïa et d'Amizour représentent plus de la moitié de l'échantillon avec respectivement 20 et 19 micros entreprises, les 35% restantes de l'échantillon forme les autres daïras sélectionnées dans le cadre de notre enquête.

1.2. Objectif de l'enquête, confection du questionnaire et son mode d'administration

L'enquête vise au principal à dresser un certain nombre de points relatifs au dispositif d'aide à l'entrepreneuriat a savoir le dispositif ANSEJ (Bejaia). Sur la base de la partie théorique et de quelques enseignements méthodologiques, nous avons élaboré un questionnaire de 29 questions réparties en 3 axes (voir annexes) et cela dans le but de cerner un maximum d'informations liées à notre thème de recherche.

Les différents axes sont représentés comme suit :

Axe 1 : Profil de l'entrepreneur

Ce premier axe concerne le profil de l'entrepreneur, considéré comme l'acteur incontournable de l'acte entrepreneurial donc les questions de 1 à 6 traitent de son origine, de son niveau de formation et l'expérience acquise, les motivations l'ayant conduit à créer son entreprise.

Axe 2 : Identification et caractéristiques de l'entreprise

Ce second axe vise à recueillir des informations générales sur l'entreprise enquêtée. Ainsi, les questions (7 jusqu'à 14) nous renseignent sur l'adresse (lieu d'implantation) de l'entreprise, l'année de son entrée en activité, sa forme juridique, sa catégorie et enfin le secteur de son activité.

Axe 3 : Dispositif d'appui à l'entrepreneuriat

Ce troisième axe regroupe des éléments relatifs au dispositif ANSEJ, ainsi les questions (15 jusqu'à 29) ont pour objectif de tirer les points de vues des porteurs de projet envers ce dispositif. Ces éléments concernent, la forme et la structure de financement des micro-entreprises enquêtées, la situation actuelle, le rôle, les avantages accordés et le constat général sur le dispositif ANSEJ.

1.3. Le déroulement de l'enquête

Après avoir recueilli les différentes données relatives à la population des entrepreneurs étudiées, défini l'échantillon de l'enquête et aussi conçu le questionnaire à distribuer, notre enquête de terrain a débuté vers le début du mois d'avril 2015.

La mission d'enquêter auprès des micro-entreprises de la wilaya de Bejaïa n'a pas été facile, suite aux nombreuses difficultés telles que la non disponibilité des dirigeants, Cependant, nous étions obligés de laisser le questionnaire au niveau de l'entreprise pour le récupérer qu'après un certain temps et parfois sans le récupérer.

Malgré toutes ces difficultés, nous ne sommes pas découragés, pour aller au bout de notre enquête qui a duré 2 mois, les données relatives à l'enquête de terrain sont récapitulées dans le tableau n° 30.

Tableau n° 30 : Données relatives à l'enquête de terrain.

Objet	Total
Echantillon	60
Questionnaires distribués	60
Questionnaires récupérés	47
Taux de réponse	78.33%
Questionnaires exploitables	45

Source : Etabli par nos soins à partir de l'enquête de terrain 2015.

A la fin de l'enquête, nous avons pu distribuer 60 questionnaires auprès des entreprises opérants dans différents secteurs d'activité. Sur les 60 questionnaires distribués, nous avons pu récupérer 47 (taux de réponse est de 78.33%), dont 45 questionnaires sont exploitables.

Section 2 : Présentation et interprétation des résultats de l'enquête

Cette section a pour objectif d'analyser les données recueillies par le moyen du questionnaire et de vérifier l'hypothèse de recherche. En premier lieu nous allons voir les caractéristiques des entrepreneurs puis celle des entreprises enquêtées, et enfin nous allons aborder le dispositif d'appui à l'entrepreneuriat.

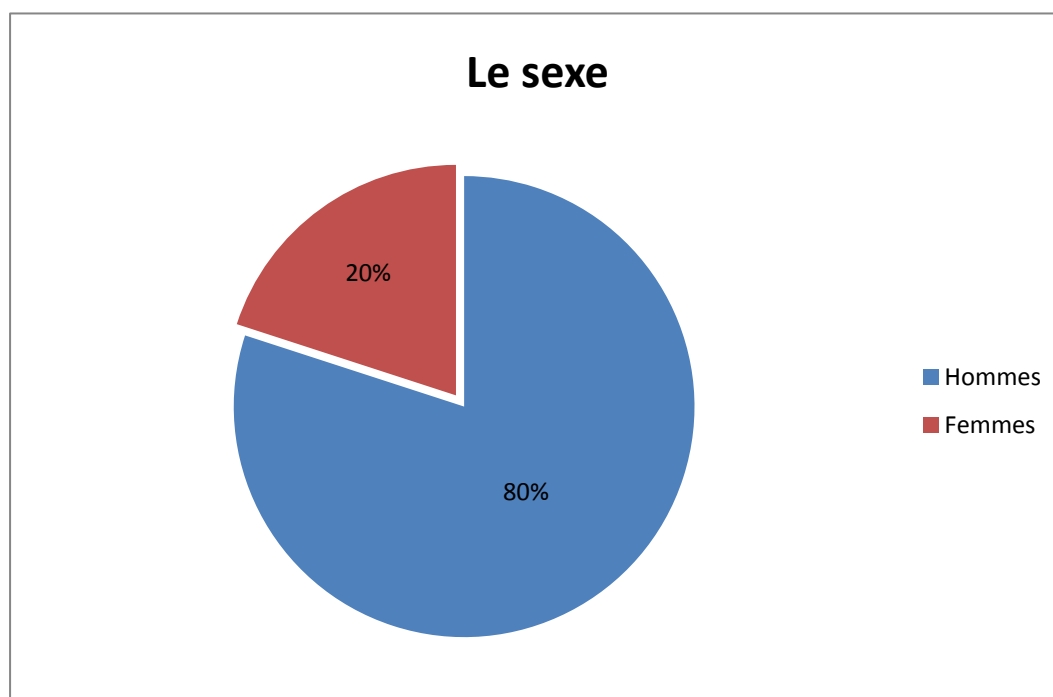
2.1. Profil de l'entrepreneur

L'enquête que nous avons menée dans la région de Bejaia nous a révélé un certain nombre d'informations concernant les bénéficiaires du dispositif de l'ANSEJ.

❖ *Le sexe*

Plus de 80% des créateurs d'entreprises dans le cadre de l'échantillon, sont des hommes et seulement 20% sont de sexe féminin.

Figure n° 6 : La répartition de la population par sexe.



Source : Etabli par nos soins sur la base des données relatives à l'enquête de terrain, Bejaïa, 2015.

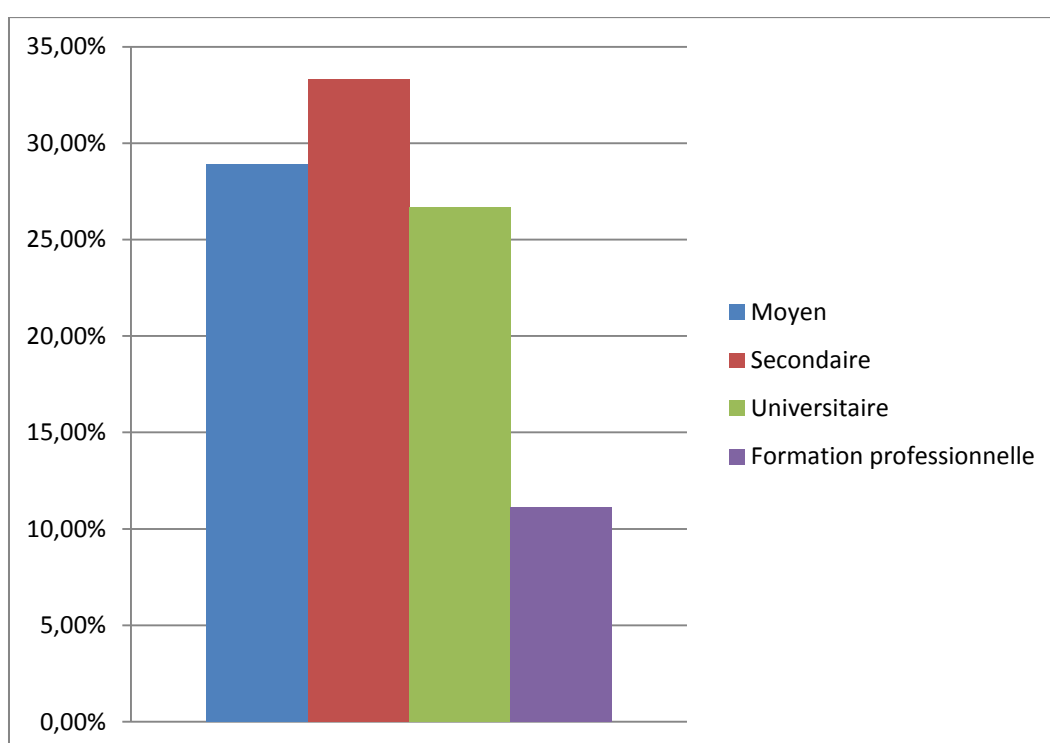
❖ *L'Age*

L'âge des personnes enquêtées varie de 21 ans à 35 ans avec une moyenne de 28 ans. Ceci est dû à l'une des conditions du dispositif qui exige la limite de l'âge entre 19 à 35 ans.

❖ *Le niveau d'instruction*

Le niveau d'instruction peut être d'un apport important dans le développement d'entreprise dans le sens où l'individu dispose de compétences et connaissances dans un domaine précis lui permettant de mieux gérer son affaire.

Figure n° 7 : La répartition des jeunes entrepreneurs selon leur niveau d'instruction.



Source : Etabli par nos soins sur la base des données relatives à l'enquête de terrain, Bejaïa, 2015.

Cette figure fait apparaître que la majeure partie des entrepreneures enquêtés ont un niveau secondaire (33,3%). en deuxième lieu ceux qui ont un niveau moyen (28,9%), puis niveau universitaire (26,7%) et enfin niveau de formation professionnelle (11,1%)

❖ *La situation professionnelle avant la création d'entreprise*

Tableau n° 31: La situation des entrepreneurs avant la création d'entreprise.

Situation	Effectifs	Pourcentage
Chef d'une entreprise	1	2,2%
Employé	18	40%
Etudiant	4	8,9%
Stagiaire	6	13,3%
Chômeur	16	35,6%
Total	45	100%

Source : Etabli par nos soins sur la base des données relatives à l'enquête de terrain, Bejaïa, 2015.

La plupart des jeunes entrepreneurs interrogés étaient les employés 40%, Les chômeurs occupent la deuxième position avec une proportion de 35,6%, en troisième position viennent les stagiaires (des centres de formation surtout) avec un taux de 13,3%, et en dernier on trouve que 4 étudiant et un chef d'entreprise soit un taux de 8,9%et 2,2% respectivement.

Cependant la situation professionnelle de l'entrepreneur avant la création de l'entreprise peut donner une idée assez précise sur les principales motivations de sa création d'entreprise qui est d'être indépendant.

❖ *L'expérience de la création d'entreprise*

Tableau n° 32: Expériences des entrepreneurs par rapport à la création d'entreprise.

Expérience de la création d'entreprise	Réponses	Effectifs	Pourcentage
Issu(e) d'une famille d'entrepreneurs	OUI	5	11,11%
	NON	40	88,89%
Un membre de votre famille ou de votre entourage a créé une entreprise	OUI	23	51,1%
	NON	22	48,9%
Connaissances préalables en entrepreneuriat	OUI	10	22,23%
	NON	35	77,77%

Source : Etabli par nos soins sur la base des données relatives à l'enquête de terrain, Bejaïa, 2015.

Suite aux enquêtes du terrain et les entretiens avec les entrepreneurs nous avons pu collecter ces données représentées dans le tableau ci-dessus :

Malgré que la plupart des entreprises algériennes sont familiales et qu'il ya une forte création d'entreprises par les personnes issues des familles d'entrepreneurs mais avec la politique de l'Etat pour la relance économique notamment avec les différents dispositifs publics d'aide à l'entrepreneuriat qui facilite les procédures et l'encouragement des jeunes en terme de financement, vue que ces dernières n'investissent pas trop, elles caractérisées par la juste satisfaction financière des membres qui la compose. On à constaté le contraire car seulement (11.11%) qui sont issus d'une famille d'entrepreneurs.

Malgré l'expansion de création des entreprises dans le cadres des dispositifs publiques d'aide à l'entrepreneuriat nous avons trouvé que (22,23%) qui ont des connaissances préalables en entrepreneuriat vu le niveau d'instruction secondaire qui représente (33,3%).

❖ *Les motivations de création de l'entreprise*

Tableau n° 33 : Les motivations à la création d'entreprise.

Les motivations de création de votre entreprise	Effectifs	Pourcentage
Créer son propre emploi vu le chômage	18	24,66%
Goût d'entreprendre et prise de risque	2	2,74%
Etre indépendant	23	31,50%
Créativité et innovation sur le marché	4	5,48%
Créer des emplois dans la région	6	8,22%
Bénéficiaire des avantages de l'ANSEJ	20	27,40%
Total	73	100%

Source : Etabli par nos soins sur la base des données relatives à l'enquête de terrain, Bejaïa, 2015.

Vu la présence des organismes d'incitation a l'entrepreneuriat et le taux du chômage dans le pays avec les avantages accordés par l'ANSEJ. Nous avons constaté que la plupart des bénéficiaires (40%) sont des ex employés qui cherche à être autonome.

2.2. Identification de l'entreprise

Nous présenterons dans ce qui suit l'identification des 45 micros entreprises enquêtées qui constituent l'échantillon de notre enquête de terrain.

❖ *La localisation*

La plupart des jeunes entrepreneurs envisagent de créer leurs entreprises dans leur région d'origine, cette confirmation est annoncée par 90% des promoteurs du fait qu'ils

connaissent mieux la région et les populations locales. Cela pour bénéficier d'un réseau de soutien et de relations personnelles et par attachement à leur lieu de naissance et être près de leur famille.

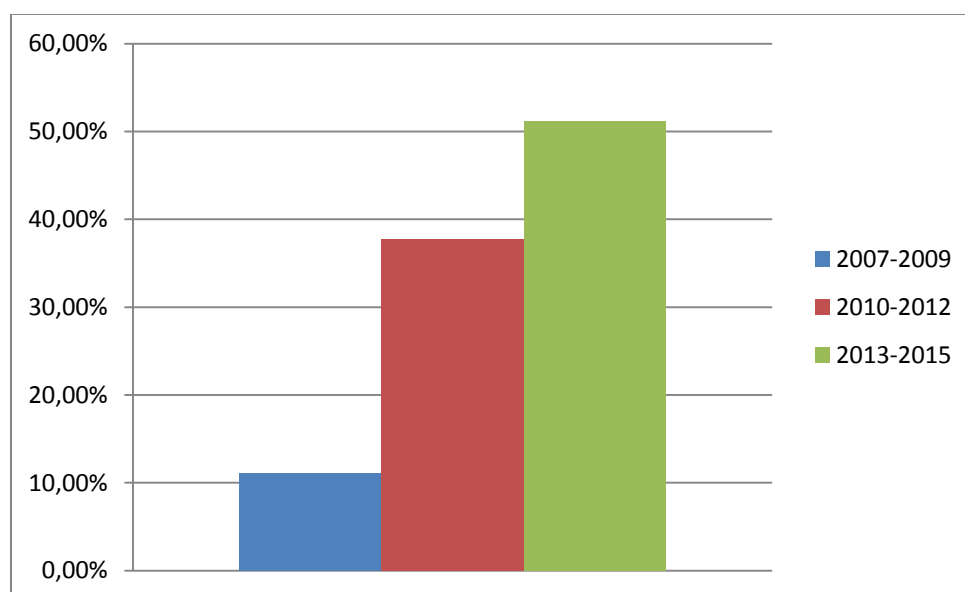
❖ *L'année de début de l'activité*

Tableau n° 34: Répartition des entreprises enquêtées selon l'année de début de l'activité.

Années	Effectifs	Pourcentage
2007-2009	5	11,11%
2010-2012	17	37,78%
2013-2015	23	51,11%
TOTAL	45	100%

Source : Etabli par nos soins sur la base des données relatives à l'enquête de terrain, Bejaïa, 2015.

Figure n° 8 : Répartition des entreprises enquêtées selon l'année de création.



Source : Etabli par nos soins sur la base des données relatives à l'enquête de terrain, Bejaïa, 2015.

La grande majorité des micro-entreprises enquêtées ont été créées ces dernières années. Le rythme de création s'est accéléré de manière nette vu les facilitations, du dispositif ANSEJ, Soit (51,11%) durant 2013- 2015 et (37,78%) durant 2010-2012. (11,11%) entre 2007-2009.

❖ *Le statut juridique***Tableau n° 35** : Répartition des entreprises enquêtées selon la forme juridique.

la forme juridique	NBR Entreprise	Pourcentage
E. Individuelle	38	84,4%
SNC	6	13,3%
EURL	1	2,2%
SARL	0	0%
SPA	0	0%
Total	45	100%

Source : Etabli par nos soins sur la base des données relatives à l'enquête de terrain, Bejaïa, 2015.

La plupart des créateurs que nous avons interrogés ont choisi pour leur entreprise, le statut d'entreprise individuelle soit un pourcentage de (84,4%). La prédominance de cette forme peut s'expliquer par la facilité d'entrée dans les affaires des petits épargnants en créant des micro-entreprises. Vient en deuxième lieu la forme SNC avec un taux de (13,3%) et en enfin la forme EURL avec un taux de (2,2%).

❖ *La taille d'entreprise***Tableau n° 36**: Répartition des entreprises enquêtées selon la taille.

Catégories	Nbr Entreprise	Pourcentage
Micro entreprise (1 à 9 salariés)	45	100%
Petite entreprise (10 à 49 salariés)	0	0%
Moyenne entreprise (50 à 250 salariés)	0	0%
Total	45	100%

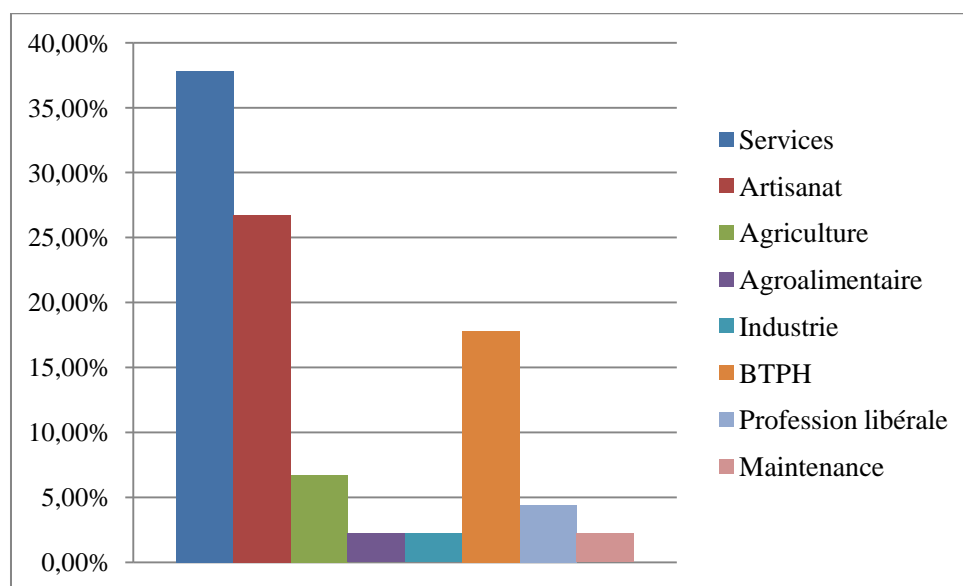
Source : Etabli par nos soins sur la base des données relatives à l'enquête de terrain, Bejaïa, 2015.

La totalité des entreprises étudiées (45) créées dans le cadre de l'ANSEJ sont des micro-entreprises d'après le nombre d'employés (1 à 9).

❖ *Le secteur d'activité***Tableau n° 37** : Répartition des entreprises enquêtées selon le secteur d'activité.

Secteur d'activité	Entreprise	Pourcentage
Services	17	37,8%
Artisanat	12	26,7%
Agriculture	3	6,7%
Agroalimentaire	1	2,2%
Industrie	1	2,2%
BTPH	8	17,8%
Profession libérale	2	4,4%
Maintenance	1	2,2%
TOTAL	45	100%

Source : Etabli par nos soins sur la base des données relatives à l'enquête de terrain, Bejaïa, 2015.

Figure n° 9 : Répartition des entreprises enquêtées selon le secteur d'activité.

Source : Etabli par nos soins sur la base des données relatives à l'enquête de terrain, Bejaïa, 2015.

Pour la répartition des entreprises par secteur d'activité, nous avons (37,8%) des entrepreneurs enquêtés exercent dans les services (transport, location de voitures...), puis l'artisanat (26,7%) et BTPH (17,8%) et (6,7%) dans l'agriculture, Le reste se partage entre les autres secteurs restants (Agroalimentaire, Industrie, Profession libérale, maintenance)

Ce constat nous amène à dire que les secteurs les plus fréquentés par les jeunes entrepreneurs sont ceux des services, l'artisanat et BTPH et le moins fréquenté est l'industrie et la maintenance.

❖ *Le choix du secteur d'activité***Tableau n° 38** : Détermination de choix du secteur d'activité.

	Effectifs	Pourcentage
Des conseils de l'ANSEJ	4	6,78%
Des conseils des amis ou famille	15	25,42%
Une évaluation des opportunités présente dans l'environnement	6	10,17%
Du Diplôme acquis	15	25,42%
Expériences antérieures dans le domaine	19	32,21%
Total	59	100%

Source : Etabli par nos soins sur la base des données relatives à l'enquête de terrain, Bejaïa, 2015.

On remarque à travers la lecture de tableau ci-dessus que certaines personnes questionnées avaient choisi leur activité en fonction de plusieurs facteurs. La réponse la plus fréquente (32,21%) a été le choix en fonction de l'expérience antérieure dans le domaine qui confirme la situation des entrepreneurs avant la création d'entreprise étaient des employés. En deuxième position, (25,42%) des enquêtés ont cité le diplôme acquis et des conseils des amis ou famille comme des déterminant du choix du secteur d'activité.

Il faut signaler que l'ANSEJ n'a pas un rôle important dans le choix du secteur d'activité des jeunes ayant répondu à notre questionnaire.

2.3. Le dispositif d'appui à l'entrepreneuriat (ANSEJ)❖ *La forme et structure de financement***Tableau n° 39** : forme et structure de financement des entreprises enquêtées.

Forme de financement		Effectifs	Pourcentage
Triangulaire	De 0 à 5000000 DA	34	75,6%
	Plus de 5000000 DA	9	20%
Mixte	De 0 à 5000000 DA	1	2,2%
	Plus de 5000000 DA	1	2,2%
Total		45	100%

Source : Etabli par nos soins sur la base des données relatives à l'enquête de terrain, Bejaïa, 2015.

D'après le tableau n° 39 nous remarquons que (75,6%) des entrepreneurs enquêtés ont opté pour la formule triangulaire, le montant d'investissement jusqu'à 5.000.000DA (apport personnel 1% plus crédit sans intérêt 29% plus crédit bancaire 70%) pour créer leur micro-entreprise, (20%) d'entrepreneurs ont opté pour la formule triangulaire le montant d'investissement de 5.000.001 à 10.000.000 DA (apport personnel 2% plus crédit sans intérêt 28% plus crédit bancaire 70%), tandis que le reste soit (4,4%) ont préféré la formule mixte (apport personnel 71% / 72% plus crédit sans intérêt 29% / 28%). Le choix du financement triangulaire par ces entrepreneurs afin de bénéficier des divers avantages offerts par l'ANSEJ.

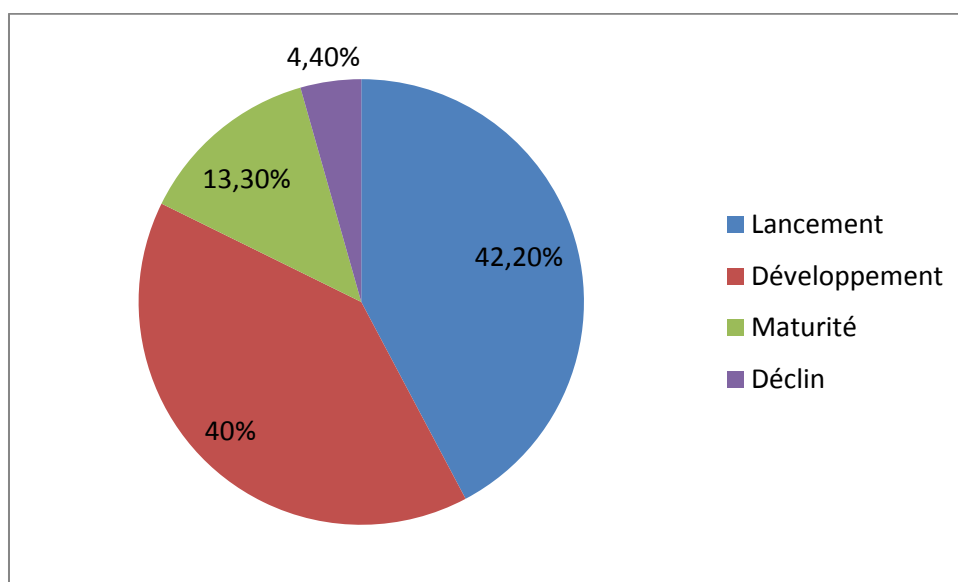
❖ *La situation actuelle de l'entreprise*

Tableau n° 40: La situation actuelle des micro-entreprises enquêtées.

	Effectifs	Pourcentage
Lancement	19	42,2%
Développement	18	40%
Maturité	6	13,3%
Déclin	2	4,4%
TOTAL	45	100%

Source : Etabli par nos soins sur la base des données relatives à l'enquête de terrain, Bejaïa, 2015.

Figure n° 10 : La situation actuelle des micro-entreprises enquêtées.



Source : Etabli par nos soins sur la base des données relatives à l'enquête de terrain, Bejaïa, 2015.

Le rythme de création de micro-entreprises s'est accéléré surtout ces dernières années. En effet la plupart des micro-entreprises, (42,2%) sont en stade de création, (40%) en développement, (13,3%) en stade de maturité et deux entreprises en déclin.

Les deux entreprises en déclin ont des difficultés et des obstacles (la concurrence rude, baisse de la demande) dans leur secteur d'activité ayant poussée à abandonner leur activité et s'exercé dans d'autre métiers.

❖ *Le rôle et avantages de l'ANSEJ*

Tableau n° 41 : Le rôle de l'ANSEJ et les divers avantages.

	Réponses	Effectifs	Pourcentage
Sans l'aide de l'ANSEJ avez-vous les moyens de créer votre entreprise tout seul ?	- Oui	10	22,2%
	- Non	35	77,8%
Bénéficiaire seulement des avantages financiers, fiscaux et parafiscaux, est- il suffisant pour créer une entreprise ?	- Oui	23	51,11%
	- Non	22	48,88%
Réduire le risque financier uniquement contribue à réduire le risque globale liée a la création d'une entreprise ?	- Oui	30	66,67%
	- Non	15	33,33%

Source : Etabli par nos soins sur la base des données relatives à l'enquête de terrain, Bejaïa, 2015.

On remarque à travers la lecture des résultats du tableau que le dispositif ANSEJ par ces divers avantages qu'il accorde a contribué d'une façon remarquable à pousser les jeunes pour devenir entrepreneurs. En effet (77,8%) avait déclaré que le dispositif ANSEJ a exercé une influence sur la création d'entreprise.

❖ *Avantages accordés par l'ANSEJ*

Tableau n° 42 : Avantages souhaités par les enquêtés.

	Effectifs	Pourcentage
Avoir des conseils et de la formation	20	44,44%
Bénéficiaire des avantages financiers et fiscaux	25	55,56%
Total	45	100%

Source : Etabli par nos soins sur la base des données relatives à l'enquête de terrain, Bejaïa, 2015.

Les jeunes entrepreneurs estiment plus de la moitié des réponses d'avoir fait recours à l'ANSEJ dans le but de bénéficier des avantages financiers et fiscaux, cette réponse est citée par les enquêtés (25 fois) et elle représente (55,56%). Et en deuxième position (44,44%) des jeunes entrepreneurs ont besoin des conseils et de la formation, afin de mieux gérer leurs entreprises.

❖ *Constat général sur l'ANSEJ*

Tableau n° 43 : Constat général sur l'ANSEJ.

	Réponses	Effectifs	Pourcentage
constats faits de l'accompagnement accordé par l'ANSEJ	Excellent	4	8,9%
	Bon	23	51,1%
	Moyen	18	40%
Satisfaction des enquêtés par des divers avantages accordés par l'ANSEJ	Très insatisfait	3	6,7%
	Insatisfait	7	15,6%
	Satisfait	33	73,3%
	Très satisfait	2	4,4%
Contribution de l'ANSEJ au développement de l'entrepreneuriat (création d'entreprise)	Oui	28	62,2%
	Non	3	6,7%
	Plus au moins	14	31,1%

Source : Etabli par nos soins sur la base des données relatives à l'enquête de terrain, Bejaïa, 2015.

Le tableau précédent nous renseigne sur le constat fait par les jeunes entrepreneurs par rapport aux divers avantages accordés par l'ANSEJ.

D'après les réponses obtenus, nous remarquons que la majorité des entrepreneurs ont déclaré que l'accompagnement accordé par l'ANSEJ est bon (51,1%), ainsi qu'ils ont entièrement été satisfait par les divers avantages reçus par l'ANSEJ (73,3%), enfin, (62,2%) des entrepreneurs ont dit oui sur le fait que le dispositif ANSEJ aide au développement de l'entrepreneuriat.

❖ *Le classement des services de l'ANSEJ***Tableau n°44** : Les services les plus satisfaisants de l'ANSEJ.

	Effectifs	Pourcentage
La diffusion des informations qui concernant les subventions octroyées	9	17,31%
Le suivi post-cr�ation d'entreprise	16	30,77%
La pr�sentation des conseils r�glementaires	12	23,08%
Organisation des salons d'exposition	7	13,46%
Formation aux entrepreneurs	8	15,38%
Total	52	100%

Source : Etabli par nos soins sur la base des donn es relatives   l'enqu te de terrain, Beja a, 2015.

D'apr s le tableau pr c dent nous remarquons que (30,77%) des entrepreneurs interrog s ont d clar  que le service de l'ANSEJ est satisfaisant en terme de suivi post-cr ation d'entreprise. en deuxi me position on trouve la pr sentation des conseils r glementaires avec un taux de (23,08%), en troisi me position se classe la diffusion des informations qui concernent les subventions octroy es.

❖ *Les difficult s de lancement***Tableau n° 45** : Les difficult s de lancement de la micro entreprise.

	Effectifs	Pourcentage
Prospection de la client�le potentielle	24	36,92%
Recherche du financement bancaire	16	24,62%
Recherche de fournisseurs	7	10,77%
Recherche du foncier	5	7,69%
Recherche du personnel qualifi�	13	20%
Total	65	100%

Source : Etabli par nos soins sur la base des donn es relatives   l'enqu te de terrain, Beja a, 2015.

D'apr s le tableau ci-dessus, nous remarquons que la prospection de la client le potentielle constitue la principale difficult  qui entrave les jeunes entrepreneurs   se lancer dans l'aventure de cr ation d'une entreprise, (36,92%) des r pondants ont signal  cette difficult  et (24,62%) sont   la recherche de financement bancaire face   leurs besoins pour bien alimenter leur entreprises, par ailleurs (20%)  prouvent des difficult s de trouver du

personnel qualifiés. Le reste éprouve de difficultés dans la recherche de fournisseurs (10,77%), d'autre ont rencontrés des difficultés dans la recherche du foncier (7,69%).

❖ *Les obstacles de la création d'entreprise*

Tableau n° 46: les obstacles de la création de la micro entreprise

	Effectifs	Pourcentage
L'organisation administrative (bureaucratie)	33	63,46%
Les habitudes culturelles	7	13,46%
Le manque d'esprit d'entreprise	12	23,08%
Total	52	100%

Source : Etabli par nos soins sur la base des données relatives à l'enquête de terrain, Bejaïa, 2015.

A travers ce tableau, nous remarquons que (63,46%) des entrepreneures ont déclaré que les principaux obstacles rencontrés sont au niveau administratif, en effet la bureaucratie constitue un énorme problème qui démotive les jeunes à se lancer dans la création de leur propre entreprise, (23,08%) ont signalé le manque d'esprit d'entreprise et le reste (13,46%) déclarent qu'ils sont au niveau socioculturel.

❖ *Suivi et recouvrement du crédit*

Tableau n° 47 : Condition et difficulté du suivi et recouvrement du crédit

	Réponses	Effectifs	Pourcentage
Condition du suivi et recouvrement du crédit	- mauvaise	8	17,8%
	- acceptable	33	73,3%
	- bonnes	4	8,9%
Difficulté du suivi et recouvrement du crédit	- Courte durée de remboursement du crédit	13	28,9%
	- Longueur de la durée d'octroi du crédit	4	8,9%
	- pas de difficulté	27	60%

Source : Etabli par nos soins sur la base des données relatives à l'enquête de terrain, Bejaïa, 2015.

Le tableau précédent démontre que le constat fait par les jeunes entrepreneurs par rapport aux conditions du suivi et du recouvrement de crédit, (73,3%) entrepreneurs déclarent

qu'elles sont acceptable et (17,8%) entrepreneurs estiment qu'elles sont mauvaise et la minorité (8,9%) entrepreneurs pensent qu'elles sont bonnes.

D'autre part 27 personnes ont déclaré ne pas avoir de difficultés du suivi et recouvrement du crédit, 13 personnes ont trouvé des difficultés due à la courte durée de remboursement du crédit et 4 personnes attestent la difficulté de longueur de l'octroi du crédit.

❖ *Les risques d'appréhension dans l'avenir*

Tableau n° 48 : Les risques d'appréhension dans l'avenir.

Les risques d'appréhension dans l'avenir	Effectifs	Pourcentage
La concurrence	27	42,19%
Le manque de main d'œuvre qualifié	13	20,31%
La baisse de la demande	24	37,05%
Total	64	100%

Source : Etabli par nos soins sur la base des données relatives à l'enquête de terrain, Bejaïa, 2015.

A travers ce tableau, nous remarquons que (42,19%) des entrepreneurs ont déclaré que les principaux risques d'appréhension dans l'avenir est lié à la concurrence, (37,05%) déclarent que les risques résident dans la baisse de la demande au niveau du marché, et le reste 13 personnes soit (20,31%) le manque de mains d'œuvre qualifiée.

Conclusion

Au terme de cette enquête, nous avons jugé utile de procéder à un récapitulatif exhaustif de ses principaux résultats émanant des constats préliminaires contenus dans les réponses des entrepreneurs. Le but de notre enquête était, de mesure la contribution réelle du dispositif ANSEJ sur la création d'entreprise dans la wilaya de Bejaïa.

D'après les résultats de l'enquête, on constate que la plupart des jeunes veulent réaliser quelque chose selon leurs propres initiatives et montrer aussi toutes leurs capacités, Ils font le choix de se lancer dans l'aventure de création d'entreprise en sachant qu'ils veulent être leur propre patron et ainsi assurer leur indépendance. Comme on trouve plus de la moitié des micro-entreprises de notre échantillon investit dans le secteur des services et artisanat à cause des moindres coûts lie a la création des entreprises dans ces secteurs.

Les jeunes entrepreneurs ont déclaré avoir besoin des divers avantages proposés par l'ANSEJ (formation, financement, présentation de conseils et de suivi, les avantages fiscaux et parafiscaux). Ce dernier assure l'accompagnement des jeunes entrepreneurs en terme de suivi post-crédation d'entreprise et la présentation des conseils réglementaire.

De ce fait, la participation des dispositifs d'aide à la création d'entreprises dans l'avènement de la conscience entrepreneuriale des jeunes est toutefois importante et perceptible à travers leurs perceptions des possibilités de création d'une entreprise. Cependant, le recours à ces dispositifs d'aide est justifié par les avantages dont bénéficient les jeunes que ce soit pour avoir des fonds ou bien réduire le coût du projet de création à travers des exonérations fiscales.

CONCLUSION GENERALE

Conclusion générale

L'émergence du secteur privé en Algérie dans les années 90, a donné naissance au phénomène de l'entrepreneuriat, qui est un moyen de création de richesse, de lutte contre le chômage, c'est dans ce cadre que les autorités algériennes ont mis en place un ensemble de programmes d'accompagnement à la création d'entreprise. C'est dans cette optique qu'est vue créé l'Agence Nationale de Soutien à L'emploi des jeunes, destinés à financer les projets d'investissements de jeunes promoteurs. Nous avons essayé tout au long de ce travail de montrer la contribution réelle du dispositif ANSEJ a la création d'entreprise. Pour le réaliser, nous avons opté pour une démarche méthodologique comportant un volet théorique suivi d'une enquête de terrain.

Nous avons établi au départ un cadre conceptuel de l'entrepreneuriat, dans lequel nous avons cerné les différents concepts de l'entrepreneuriat et l'entrepreneur, situer leurs émergences respectives dans la science économique. Ensuite l'entrepreneuriat en tant que phénomène économique et social.

Les reformes économiques qu'a connues l'Algérie, depuis les deux dernières décennies, ont donné lieu a l'apparition de plusieurs organismes d'aide, et de soutien de l'investissement dans le secteur privé. Nous avons donc essayé de mesurer la dynamique entrepreneuriale à travers la mesure de la population des petites et moyennes entreprises (PME), ensuite les dispositifs (ANSEJ, ANDI, CNAC, ANGEM) et les structures (FGAR, CGCI) d'appui à la promotion des PME en Algérie en vue d'assurer leur développement.

Ensuite, nous avons présenté le territoire de la wilaya de Bejaia qui constitue le terrain de notre étude en ayant recours aux données des institutions concernées (DPME, DPAT, CNAS). Et également une présentation et évaluation du dispositif ANSEJ de Bejaïa, et d'aborder le nombre d'entreprises créées dans le cadre de ce dispositif qui est à hauteur de 1522 entreprises en 2014.

En dernier lieu, après l'établissement du cadre conceptuel de notre problématique, et de la collecte d'informations relatives à notre terrain d'enquête, nous somme passés à la partie exploratoire de ce travail qui s'est basée sur des enquêtes par questionnaire auprès des micro-entreprises créées dans le cadre du dispositif ANSEJ dans la wilaya de Bejaia, afin de mesurer la contribution réelle de ce dispositif dans la création d'entreprises.

L'étude de l'enquête nous a permis d'évaluer la création d'entreprises avec la participation de l'ANSEJ avec un taux de 77,8%, par rapport à seulement 22,2 % sans l'aide du dispositif. Ces résultats nous mène à affirmer notre hypothèse selon laquelle l'ANSEJ est un programme efficace pour mesurer l'entrepreneuriat en terme de création d'entreprise.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

- AKTOUF (O), 1987, « Méthodologie des Sciences sociales et approche qualitative des organisations : une introduction à la démarche classique et une critique ». HEC, Montréal : les presses de l'université du Québec.
- CANTILLON (R), 1997« Essai sur la nature du commerce en général », Ed. I.N.E.D, Paris.
- DRUCKER (P), 1985, « les entrepreneurs ».Traduit de l'américain par patrice Hoffman. Ed. L'expansion HACHETTE, JCLattès.
- FAYOLLE (A), 2004, « Entrepreneuriat: apprendre à entreprendre », Ed. Donud, Paris.
- FAYOLLE (A), 2005, « Introduction à l'entrepreneuriat », Ed. Dunod, Paris.
- HISRICH (R), PETERS (M), 1991, « Entrepreneurship : lancer, élaborer et gérer une entreprise », Ed. Economica, paris.
- JULIEN (P.A), MARCHESNAY (M), 1996, « l'entrepreneuriat », Edition Economica, Paris.
- ROBBINS. (S), DECENZO. (D), COULTER. (M), 2011, « management : l'essentiel des concepts et des pratiques », nouveaux horizons, villatuerta.
- SADI (N-E), 2005, « la privatisation des entreprises publiques en Algérie », Ed. OPU, Alger.
- SCHUMPETER (J- A), 1938, «théorie de l'évolution économique», Ed. Dalloz, Paris.
- VERSTRAETE (T), 2000, « Histoire d'entreprendre, les réalités de l'entrepreneuriat », Ed. EMS, paris.

Thèses et mémoires

- BRUYAT (C), 1993, « Création d'entreprise: contributions épistémologiques et modélisation », Thèse de doctorat, Université Pierre Mendés France (Grenoble II école supérieur des affaires).
- MASMOUDI (M- R), 2007, « Etude exploratoire des processus et des modèles d'incubation en entrepreneuriat : Cas des pépinières tunisiennes », Thèse pour le doctorat en Sciences de Gestion, Université du Sud Toulon-Var.

Articles et communications

- LACHACHI (W), 2006, « L'entrepreneur Algérien émergence d'une nouvelle classe ». Colloque international : Les critères de qualification des petites et moyennes entreprises dans les pays arabes.

- MUTIN, 1997, Evolution économique de l'Algérie depuis l'Indépendance (1962- 1995), Les archives de l'université Lyon 2.
- VERSTRAETE (T), 1997, « Socialisation entrepreneuriale et construction de la vision stratégique du créateur d'entreprise: un essai constructiviste, communication au colloque constructivisme et sciences de gestion », Lille.
- VERSTRAETE (T), 2002, « Entrepreneurial et management stratégique : des domaines singuliers se recouvrant par le truchement des stratégies entrepreneuriales » Management international.
- VERSTRAETTE (T), 2005, FAYOLLE (A), paradigmes et entrepreneuriat, revue de l'entrepreneuriat.

Rapports

- Annuaire statistique de la direction de programmation et suivi budgétaire (DPSB) de Bejaïa, 2014.
- Annuaire statistique de la direction de la planification et l'aménagement du territoire (DPAT) de Bejaia, 2011.
- Bulletin d'information statistique N°22 du ministère de la PME et de l'artisanat, 2013.
- Direction de la petite et moyenne entreprise de Bejaia, 2014.

Décrets et lois

- Journal officiel n°77 du 15 décembre 2001.
- Journal officiel n°74 du 13 novembre 2002.
- Journal officiel n°6 du 22 janvier 2004.
- Journal officiel n°72 du 30 décembre 2012.
- Journal officiel n°67 du 5 novembre 2003.

Webiographie

- <http://www.andi.dz/>
- <http://www.ansej.org.dz/>
- <http://www.angem.dz/>
- <http://www.cgci.dz/>
- <http://www.cnac.dz/>
- <http://www.fgar.dz/>
- <http://www.mdipi.gov.dz/>

LISTES DES
TABLEAUX ET
FIGURES

Tableau n°1 : Définition de l'entrepreneur en fonction des écoles de la pensée économique.	10
Tableau n°2 : les rôles de l'entrepreneur dans les différentes phases du projet entrepreneurial.....	15
Tableau n°3 : Classification des PME par effectif/par nombre d'employés, le chiffre d'affaire et total du bilan annuel.....	28
Tableau n°4 : Population globale des PME à la fin du 1 er semestre 2013.....	29
Tableau n°5 : Evolution des PME (1er semestre 2012 – 1er semestre 2013).....	30
Tableau n°6 : Evolution des emplois déclarés par type de PME.....	30
Tableau n°7 : Mouvements des PME privées par tranches d'effectif.....	31
Tableau n°8 : Mouvements des PME publiques par tranche d'effectifs.....	32
Tableau n°9 : Evolution des PME privées par secteurs d'activité.....	33
Tableau n°10 : Classement des 12 premières wilayas par nombre de PME.....	34
Tableau n°11 : Mouvements constatés dans la démographie des PME privées.....	35
Tableau n°12 : Mortalité des PME privées.....	36
Tableau n°13 : Le montant d'investissement inférieur ou égal à 5 millions de DA.....	40
Tableau n°14 : Le montant d'investissement supérieur à 5 millions DA et inférieur à 10 millions DA.....	41
Tableau n°15 : Le montant d'investissement entre 100.000 DA et 1.000.000 DA.....	42
Tableau n°16 : répartition du territoire de la wilaya de Bejaia.....	48
Tableau n°17 : La population des PME de la wilaya de Bejaia au 4eme trimestre 2014.....	50
Tableau n°18 : La répartition des PME privée et l'emploi par secteur d'activité au31/12/2014.....	51
Tableau n°19 : Répartition des PME par tranches effectif	53
Tableau n°20 : Mouvement des PME par les cinq premières communes de la wilaya de Bejaia.....	54
Tableau n°21 : Le montant d'investissement jusqu'à 5.000.000DA.....	59
Tableau n°22 : le montant d'investissement de 5.000.001 à 10.000.000 DA.....	59
Tableau n°23 : Le montant d'investissement jusqu'à 5.000.000DA.....	60
Tableau n°24 : Le montant d'investissement de 5.000.001 à 10.000.000 DA.....	60
Tableau n°25 : l'évolution des projets financés par secteur d'activités.....	65
Tableau n°26 : l'évolution d'emplois par secteur d'activités.....	66
Tableau n°27 : Évolution des projets financés par genre du gérant.....	67

Tableau n°28 : La part du dispositif ANSEJ dans les entreprises et d'emplois crée	68
Tableau n°29 : Répartition spatiale de la population mère de notre échantillon.....	70
Tableau n°30 : Données relatives à l'enquête de terrain.....	71
Tableau n°31 : La situation des entrepreneurs avant la création d'entreprise.....	74
Tableau n°32 : Expériences des entrepreneurs par rapport à la création d'entreprise.....	74
Tableau n°33 : Les motivations à la création de votre entreprise.....	75
Tableau n°34 : Répartition des entreprises enquêtées selon l'année de début de l'activité.....	76
Tableau n°35 : Répartition des entreprises enquêtées selon la forme juridique.....	77
Tableau n°36 : Répartition des entreprises enquêtées selon la taille.....	77
Tableau n°37 : Répartition des entreprises enquêtées selon le secteur d'activité.....	78
Tableau n°38 : Détermination de choix du secteur d'activité.....	79
Tableau n°39 : forme et structure de financement des entreprises enquêtées.....	79
Tableau n°40 : La situation actuelle des micro-entreprises enquêtées.....	80
Tableau n°41 : Le rôle de l'ANSEJ et les divers avantages.....	81
Tableau n°42 : Avantages souhaites par les enquêtés.....	81
Tableau n°43 : Constat générale sur l'ANSEJ.....	82
Tableau n°44 : Les services les plus satisfaisants de l'ANSEJ.....	83
Tableau n°45 : Les difficultés de lancement de la micro entreprise.....	83
Tableau n°46 : les obstacles de la création de la micro entreprise.....	84
Tableau n°47 : Condition et difficulté du suivi et recouvrement du crédit.....	84
Tableau n°48 : Les risques d'appréhension dans l'avenir.....	85

Figure n° 1 : Distribution des PME par région.....	35
Figure n° 2 : population des PME dans la wilaya de Bejaia.....	51
Figure n° 3 : La répartition des PME privées par type (tranche d'effectif).....	53
Figure n° 4 : Les étapes de l'accompagnement en phase de création.....	62
Figure n° 5 : Les étapes de l'accompagnement en phase d'extension.....	64
Figure n° 6 : La répartition de la population par sexe.....	72
Figure n° 7 : La répartition des jeunes entrepreneurs selon leur niveau d'instruction.....	73
Figure n° 8 : Répartition des entreprises enquêtées selon l'année de création.....	76
Figure n° 9 : Répartition des entreprises enquêtées selon le secteur d'activité.....	78
Figure n° 10 : La situation actuelle des micro-entreprises enquêtées.....	80

ANNEXES

Université A / Mira de Bejaia

**Faculté des Sciences Economiques, des Sciences de
Gestion et des Sciences Commerciales**

Département des Sciences de Gestion

Questionnaire d'enquête

Dans le cadre de réalisation d'un mémoire master II en sciences de Gestion.

Option : management économique des territoires et entrepreneuriat

Thème

Les dispositifs publics d'aide à l'entrepreneuriat Cas : ANSEJ de Bejaia.

La présente étude portera sur l'effet des programmes d'aide à la création d'entreprises (ANSEJ) sur l'émergence d'un esprit d'entreprendre chez les jeunes de la wilaya de Bejaia afin de déterminer leurs profils, motivations vis-à-vis ces dispositifs.

Si vous acceptez de remplir le présent questionnaire, nous tenons à vous informer que la présente étude revêt d'un caractère purement scientifique. Elle est tout à fait anonyme et confidentielle.

La qualité et la précision de vos réponses, nous assureront la réussite.

Merci à l'avance pour votre collaboration dont dépend la réussite de cette étude.

Réalisé par :

ARAR Adnane
HAMMI Nabil

Encadré par :

Mr. IFOURAH. H

I. Informations concernant le profil de jeune créateur

1) Le sexe :

- Masculin
- Féminin

2) L'âge :

- Quel est votre âge ?.....

3) Le niveau d'instruction :

- Primaire
- Secondaire
- Moyen
- Universitaire
- Formation professionnelle

4) La situation professionnelle de l'entrepreneur avant la création de l'entreprise :

- Chef d'une autre entreprise
- Employé
- Etudiant
- Stagiaire
- Chômeur

5) Quelle expérience aviez-vous à la création d'entreprise ?

- Vous êtes issu(e) d'une famille d'entrepreneurs Oui Non

- Un membre de votre famille ou de votre entourage a créé une entreprise

Oui Non

- Avez-vous connaissances préalables en entrepreneuriat Oui Non

6) Les motivations de création de votre entreprise

- Créer son propre emploi vu le chômage
- Goût d'entreprendre et prise de risque
- Etre indépendant
- Créativité et innovation sur le marché
- Créer des emplois dans la région
- Bénéficier des avantages de l'ANSEJ

II. Identification de l'entreprise

7) Adresse (lieu d'implantation) :

8) Année du début de l'activité :

9) Le statut juridique :

- EURL
- SARL
- SPA
- SNC
- E. individuelle

10-La taille de votre entreprise selon les catégories suivantes :

- Micro entreprise (1 à 9 salariés)
- Petite entreprise (10 à 49 salariés)
- Moyenne entreprise (50 à 250 salariés)

11) Nombre d'employés (autre qu'associés) :

12) Veuillez indiquer le secteur d'activité de votre entreprise :

1) Services		5) Industrie	
2) Artisanat		6) BTPH	
3) Agriculture		7) Profession libérale	
4) Agroalimentaire		8) Maintenance	
9) Autre :			

13) Activité principale de votre entreprise :

14) Le choix du secteur d'activité a été déterminé en fonction :

- Des conseils de l'ANSEJ.
- Des conseils des amis ou famille.
- Une évaluation des opportunités présente dans l'environnement.
- Du Diplôme acquis.
- Expériences antérieures dans le domaine.
- Autre (préciser) :

III. Le dispositif d'appui à l'entrepreneuriat (ANSEJ)

15) Qu'elle est la forme et la structure de financement que vous avez choisi ?

Les formes de financement	Apport personnel	Crédit sans intérêt	Crédit bancaire
Triangulaire	1%	29%	70%
	2%	28%	70%
Mixte	71%	29%	/
	72%	28%	/

16) Qu'elle est la situation actuelle de votre entreprise ?

- Lancement
- Développement
- Maturité
- Déclin

17) Sans l'aide de l'ANSEJ avez-vous les moyens de créer votre entreprise tout seul ?

Oui Non

18) Que souhaitez-vous avoir comme avantage auprès de l'ANSEJ ?

- Avoir des conseils et de la formation
- Bénéficier des avantages fiscaux et financiers
- Autre (Précisez) :

19) Quels constats faites de l'accompagnement accorder par l'ANSEJ ?

- Excellent
- Bon
- Moyen

20) Etes-vous satisfait des divers avantages de ce dispositif ?

- Très insatisfait
- Insatisfait
- Satisfait
- Très satisfait

21) Selon vous quel est le service de l'ANSEJ le plus satisfaisant ?

- La diffusion des informations qui concernant les subventions octroyées
- Le suivi post-cr ation d'entreprise
- La pr sentation des conseils r glementaires
- Organisation des salons d'exposition
- Formation aux entrepreneurs

22) Est-ce que le fait de b n ficier des avantages financiers (r duire le risque financier) contribue   r duire le risque global li    la cr ation d'une entreprise ?

Oui Non

23) D'apr s vous, le fait de b n ficier seulement des avantages financiers, fiscaux et parafiscaux, est-il suffisant pour cr er une entreprise ?

Oui Non

24) Pensez-vous que le dispositif ANSEJ aide au d veloppement de l'entrepreneuriat

(La cr ation d'entreprise) ?

- Oui
- Non
- Plus au moins

25) Quelles sont les difficultés de lancement de la micro-entreprise ?

- Prospection de la clientèle potentielle
- Recherche du financement bancaire
- Recherche de fournisseurs
- Recherche du foncier
- Recherche de personnel qualifié

26) D'après vous quels sont les plus grands obstacles de la création d'une micro entreprise ?

- L'organisation administrative (bureaucratie)
- Les habitudes culturelles
- Le manque d'esprit d'entreprise
- Autre (Précisez) :

27) Quelles sont les difficultés du suivi et de recouvrement des crédits ?

- La courte durée de remboursement du crédit
- La longueur de la durée d'octroi du crédit
- Pas de difficultés
- Autre (Précisez) :

28) Que pensez-vous des conditions du suivi et de recouvrement des crédits ?

- Mauvaises
- Acceptables
- Bonnes

29) Quelles sont les risques que vous appréhendez dans l'avenir ?

- La concurrence
- Le manque de main d'œuvre qualifiée
- La baisse de la demande
- Autres (préciser) :

Répartition de projets financés au niveau de l'ANSEJ par sexe du gérant du 01/01/2012 au 31/12/2012

Secteur d'activités	Nombre de projets financés	Nombre d'emplois	Sexe du gérant	
			masculin	féminin
services	752	1428	610	142
Artisanat	227	512	199	28
Agriculture	100	174	95	5
Transport frigorifique	130	175	126	4
Transport marchandises	1893	2661	1854	39
Transport de voyageurs	37	60	37	0
Industrie	122	314	92	30
BTPH	740	1760	737	3
Pêche	0	0	0	0
Profession libérale	64	117	38	26
Maintenance	5	18	5	0
Hydraulique	26	96	25	1
TOTAL	4096	7315	3818	278

Répartition de projets financés au niveau de l'ANSEJ par sexe du gérant du 01/01/2013 au 31/12/2013

Secteur d'activités	Nombre de projets financés	Nombre d'emplois	Sexe du gérant	
			masculin	féminin
services	356	624	309	47
Artisanat	216	456	199	17
Agriculture	108	172	102	6
Transport frigorifique	21	21	20	1
Transport marchandises	128	136	125	3
Transport de voyageurs	10	15	10	0
Industrie	123	352	99	24
BTPH	567	1277	564	3
Pêche	3	13	3	0
Profession libérale	83	161	56	27
Maintenance	4	14	4	0
Hydraulique	18	69	18	0
TOTAL	1637	3310	1509	128

Répartition de projets financés au niveau de l'ANSEJ par sexe du gérant du 01/01/2014 au 31/12/2014

Secteur d'activités	Nombre de projets financés	Nombre d'emplois	Sexe du gérant	
			masculin	féminin
services	352	718	320	32
Artisanat	155	436	144	11
Agriculture	83	150	78	5
Transport frigorifique	6	6	6	0
Transport marchandises	37	45	37	0
Transport de voyageurs	1	1	1	0
Industrie	314	819	287	27
BTPH	449	1108	441	8
Pêche	9	36	9	0
Profession libérale	98	182	62	36
Maintenance	0	0	0	0
Hydraulique	18	73	17	1
TOTAL	1522	3574	1402	120

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale
Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes



Guide de création de la Micro-Entreprise

Orientations Générales



Etapes de Création



Aides et Avantages



Etapes d'Accompagnement

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

L'ANSEJ vous...

- Informe sur les démarches à entreprendre pour créer votre propre entreprise;
- Oriente et vous aide dans la formulation de votre idée de projet ;
- Accompagne dans l'étude de votre projet et l'élaboration de votre dossier d'investissement ;
- Assiste pour l'obtention d'un crédit bancaire et vous notifie les aides et les avantages accordés par l'Etat pour réaliser et exploiter au mieux votre projet;
- Forme sur les techniques de gestion d'entreprise ;
- Assure le suivi de votre micro entreprise dès le démarrage de l'activité.

L'accompagnement de l'ANSEJ ainsi que les aides et avantages que vous accorde l'Etat contribuent au succès de votre projet.

En contrepartie, vous devez fournir les efforts nécessaires pour améliorer vos capacités d'entrepreneur.

A CE TITRE, VOUS DEVEZ...

- Adopter un comportement à la mesure des responsabilités d'un entrepreneur ;
- Etre à l'écoute de l'environnement en matière de produits, clientèle, concurrents, prix etc..., pour maximiser vos atouts ;
- Cultiver votre sens des responsabilités et le respect des engagements qui sont des caractéristiques entrepreneuriales fondamentales ;
- Accepter les contraintes liées à un projet d'entreprise et vous attacher à les dépasser ;
- Développer votre sens de communication et tisser un réseau d'affaires profitable, autour de votre entreprise ;

2

- Tirer le maximum de bénéfice des rencontres professionnelles, des sessions de formation, etc.... ;
- Garder toujours à l'esprit que votre entreprise n'est pas un objet circonscrit à un équipement et un local et que sa valeur dépend d'abord de votre volonté et de vos capacités de gestion que vous devez développer sans cesse.

Vous devez donc savoir que le métier d'entrepreneur ne se transmet pas, c'est une passion qui se cultive et se développe constamment. Mais au départ, il doit y avoir une forte volonté de changement provenant du promoteur lui même.



DEMARCHES DE LA CREATION D' ENTREPRISE



La création d'entreprise comporte plusieurs étapes que vous devez franchir avec l'accompagnement de l'ANSEJ.

Mais avant d'aborder ces étapes, vous devez mieux vous connaître pour mesurer vos capacités à entreprendre. Pour cela un seul moyen ; faites un bilan de votre personnalité.

Pour connaître :

- vos points forts ;
- vos points faibles.



Pour vérifier :

- votre envie d'entreprendre ;
- vos compétences ;
- vos moyens (temps, acceptation des contraintes, etc) ;
- vos appuis en termes humains et financiers.



Une fois convaincu de votre motivation de créateur d'entreprise, voici les étapes à franchir :

1 – La recherche de l'idée



L'idée de projet est le résultat de :

- l'observation des attitudes et des comportements des gens dans leur vie quotidienne ;

- la visite des salons et des foires ;
- les discussions avec les fabricants et les utilisateurs des produits et des services.

2 – L'élaboration du projet

Après avoir vérifié votre motivation personnelle pour votre projet d'entreprise, vous pouvez entreprendre l'élaboration de votre projet qui comporte cinq grands volets :



2-1 Le Volet économique

Définir exactement le produit ou le service, puis établir un plan de recueil des informations pour :

- connaître les concurrents : leurs forces et leurs faiblesses ;
- connaître la demande : ses caractéristiques (âge, catégories socioprofessionnelles, le processus d'achat : qui achète ? en quelle fréquence ?...)
- déterminer les ventes prévisionnelles ;
- définir une stratégie commerciale : en matière de prix, de distribution et de communication.

2-2 Le Volet humain

L'équipe de l'entreprise :

- Le créateur;
- Les associés;
- Les salariés.



2-3 Le volet technique

Le choix du matériel doit tenir compte :

- des caractéristiques du produit ou service à réaliser ;
- des quantités à produire.

Avoir constamment à l'esprit de :

- rechercher l'utilisation optimale du matériel ;
- éviter la sous-utilisation ou la sur-utilisation du matériel.

2-4 Le volet financier

L'étude financière permet de vérifier :

- la cohérence des besoins financiers et des possibilités de ressources ;
- la rentabilité du projet.

Les résultats de l'étude financière permettent de décider :

- de réaliser le projet ;
- de reconsidérer les éléments commerciaux ou techniques ;
- ou d'abandonner le projet.

2-5 Le volet juridique

C'est le cadre légal de l'entreprise et qui a une implication sur le niveau d'engagement de ses propriétaires envers les partenaires.

3- Le montage de l'entreprise

Le créateur doit établir un planning des tâches, bien articulées, de réalisation de son projet.

4- Le démarrage de l'activité

C'est une étape décisive car :

- L'entreprise va être confrontée à la réalité de l'environnement ;
- Le créateur change de statut pour être chef d'entreprise.

Pour réussir le démarrage, le créateur doit :

- mettre en place un système d'information qui renseigne sur l'évolution de l'entreprise ;
- analyser et corriger, à temps, les écarts éventuels.

PROCEDURES DE CREATION DE LA MICRO ENTREPRISE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF ANSEJ

CARACTERISTIQUES DE LA MICRO-ENTREPRISE

- ▶ La micro entreprise peut être créée par un ou plusieurs jeunes promoteurs ;
- ▶ seules les activités de production de biens et de services sont éligibles. Les activités commerciales sont exclues ;
- ▶ le montant maximum de l'investissement est de dix (10) millions de dinars ;
- ▶ la micro entreprise est créée et se développe dans un environnement économique et social particulier ;
- ▶ le ou les jeunes promoteurs doivent contribuer financièrement à l'investissement de création ou d'extension, par un apport personnel qui varie selon le niveau de l'investissement et sa localisation.

PROCEDURES DE CREATION DE LA MICRO ENTREPRISE

Le dispositif de création des micro entreprises ANSEJ, concerne deux types d'investissement :

1-L'investissement de création : porte sur la création de nouvelles micro entreprises par un ou plusieurs jeunes promoteurs éligibles au dispositif ANSEJ.

2-L'investissement d'extension : concerne les investissements réalisés par une micro entreprise en situation d'expansion.

INVESTISSEMENT DE CREATION

1- CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Quatre (04) conditions

- Etre chômeur.
- Etre âgé entre **19** et **35** ans. Pour le gérant l'âge peut aller jusqu'à **40** ans avec engagement de créer trois (**03**) emplois permanents (y compris les associés).
- Avoir une qualification professionnelle en relation avec l'activité envisagée.
- Mobiliser un apport personnel pour le financement du projet.

2- LES MONTAGES FINANCIERS

Deux formules de financement sont prévues dans le cadre du dispositif ANSEJ.

1- Le financement triangulaire : c'est une formule dont l'apport financier du ou des jeunes promoteurs est complété par un prêt sans intérêt accordé par l'ANSEJ et par un crédit bancaire.

- Ce type de financement est structuré sur deux niveaux :
 - **Niveau 1 :** le montant d'investissement jusqu'à **5.000.000 DA**

Apport personnel	Crédit sans intérêt (ANSEJ)	Crédit bancaire
5 %	25 %	70 %

• **Niveau 2** : le montant d'investissement de 5.000.001 DA à 10.000.000 DA

Apport personnel		Crédit sans intérêt (ANSEJ)	Crédit bancaire	
zones spécifiques	autres zones		zones spécifiques	autres zones
8 %	10 %	20 %	72 %	70 %

2- Le financement mixte : dans ce type de financement l'apport financier du ou des jeunes promoteurs est complété par un prêt sans intérêts accordé par l'ANSEJ

- la structure de ce type de financement est répartie en deux niveaux :

• **Niveau 1** : montant de l'investissement jusqu'à 5.000.000 DA

Apport personnel	Prêt sans intérêt (ANSEJ)
75 %	25 %

• **Niveau 2** : le montant d'investissement de 5.000.001 DA à 10.000.000 DA

Apport personnel	Prêt sans intérêt (ANSEJ)
80 %	20 %

3- AIDES FINANCIERES ET AVANTAGES FISCAUX

Ces aides financières et avantages fiscaux sont accordés sur deux phases:

3-1 Phase réalisation :

Aides financières

► Le prêt sans intérêts : C'est un prêt à long terme sans intérêt, accordé par

l'ANSEJ à la micro entreprise.

➤ La bonification des taux d'intérêts du crédit bancaire : dans le cadre du financement triangulaire, l'ANSEJ prend en charge une partie des intérêts du crédit bancaire. Le niveau de la bonification varie selon la nature et la localisation de l'activité.

Bonification des taux d'intérêt bancaire :

Les zones Les secteurs	Zones spécifiques	Autres zones
Secteurs prioritaires	95 %	80 %
Autres secteurs	80 %	60 %

Secteurs prioritaires: agriculture, hydraulique et pêche

Avantages fiscaux

- Franchise de la TVA pour l'acquisition de biens d'équipements et de services entrant directement dans la réalisation de l'investissement;
- application du taux réduit de 5% en matière de droits de douane pour les biens d'équipement importés entrant directement dans la réalisation de l'investissement;
- exemption du droit de mutation à titre onéreux sur les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de la création de l'activité;
- exonération des droits d'enregistrement sur les actes constitutifs des micro-entreprises.

3-2 phase exploitation :

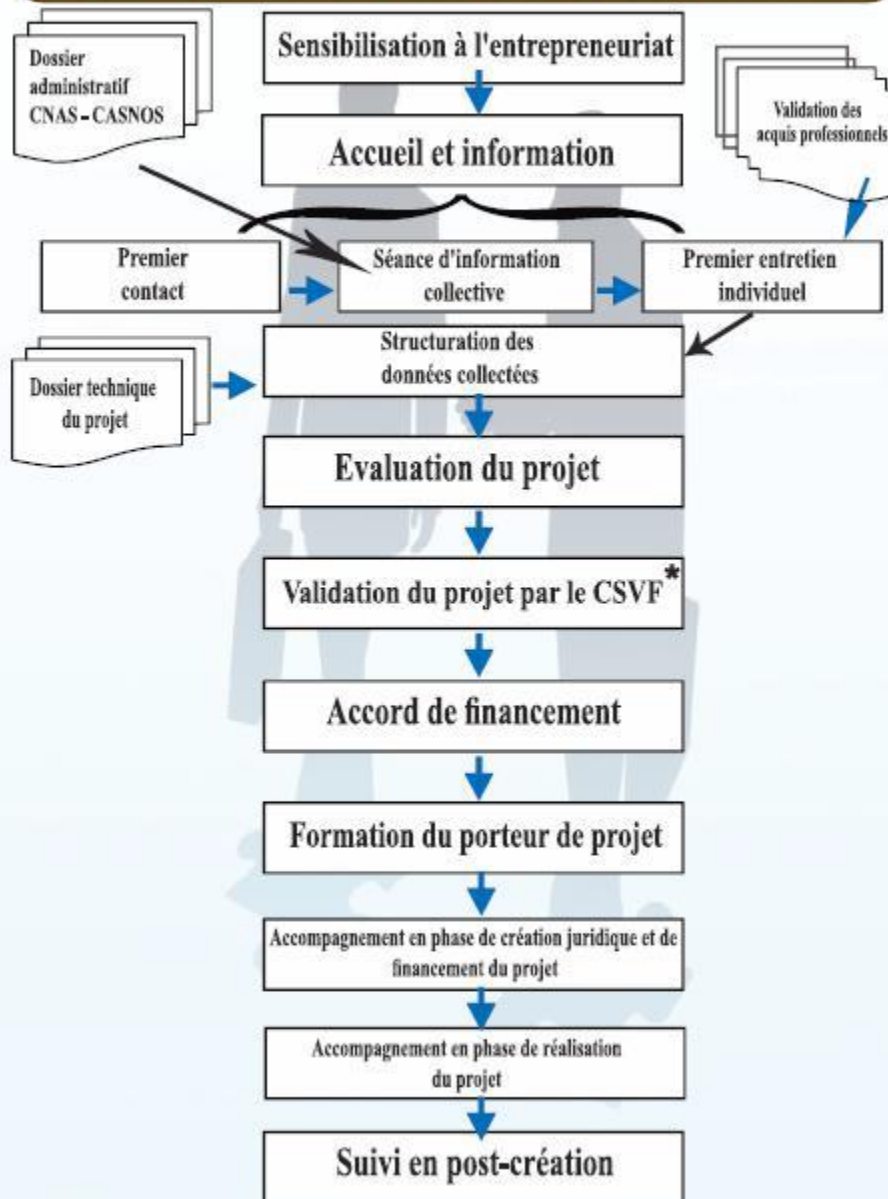
Elle comprend :

- ➔ Des avantages fiscaux accordés à la micro-entreprise pour une période de trois (03) ans à partir du démarrage de l'activité ou de six (06) ans quand le projet est implanté dans une zone spécifique.
- Cette période d'exonération est prorogée de deux (02) années lorsque le jeune promoteur s'engage à recruter au moins trois (03) employés pour une durée indéterminée.

Ces avantages concernent :

- exonération totale de l'IBS, de l'IRG et de la TAP.
- exonération de la taxe foncière sur les constructions et additions de constructions destinées aux activités des micro-entreprises.
- ➔ exonération de la caution de bonne exécution pour les artisans et les petites entreprises lorsqu'ils interviennent dans la restauration des biens culturels.

LES ÉTAPES DE L'ACCOMPAGNEMENT



* CSVF : Comité de Sélection, de Validation et de Financement des projets

INVESTISSEMENT D' EXTENSION

L'investissement d'extension concerne les micro-entreprises réalisées dans le cadre du dispositif **ANSEJ** et qui ont la propension à l'extension des capacités de production dans la même activité ou dans une activité connexe.

1- CONDITIONS D'ELIGIBILITE :

La micro entreprise doit répondre aux conditions suivantes :

- remboursement du crédit bancaire à hauteur de **70 %** en cas de financement triangulaire;
- remboursement intégral du crédit bancaire en cas de changement de banque ou de type de financement du triangulaire vers le mixte;
- remboursement à hauteur de **70 %** du PNR en cas de financement mixte.
- remboursement régulier des échéances du PNR;
- avoir des bilans fiscaux retraçant l'évolution positive de la micro entreprise.

2- LES MONTAGES FINANCIERS :

Deux formules de financement sont prévues dans le cadre du dispositif **ANSEJ** pour les investissements d'extension, qui sont identiques à l'investissement de création (voir le montage financier de l'investissement de création: pages 7 et 8)

3- AIDES FINANCIERES ET AVANTAGES FISCAUX POUR L'EXTENSION :

Les mêmes aides financières et avantages fiscaux accordés à l'investissement de création sont appliqués à l'investissement d'extension (voir les aides financières et les avantages fiscaux accordés en phase de création: pages 8 et 9).

LES ÉTAPES DE L'ACCOMPAGNEMENT EN PHASE D' EXTENSION

Recueil d'informations



Evaluation du projet



Validation du projet par Le CSVF



Accord de financement



Accompagnement en phase de réalisation
du projet



Suivi de l' entreprise

FONDS DE CAUTION MUTUELLE DE GARANTIE RISQUES / CREDITS JEUNES PROMOTEURS

1- Rôle du Fonds de Garantie

Le Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risques/Crédits Jeunes Promoteurs a été créé afin de garantir les crédits accordés par les banques et les établissements financiers aux micro entreprises créées dans le cadre du dispositif ANSEJ.

La garantie du fonds complète celles déjà fournies par le jeune adhérent, aux établissements de crédits à savoir :

- Le nantissement des équipements au 1er rang au profit de la banque ou de l'établissement financier et au profit de l'ANSEJ au 2ème rang.
- L'assurance multirisque subrogée au profit de la banque
- Le gage du matériel roulant.

Les adhérents au Fonds de Garantie sont d'une part, les banques et les établissements financiers et d'autre part, les micro entreprises ayant opté pour la formule de financement triangulaire dans le cadre du dispositif ANSEJ, aussi bien pour les investissements de création que ceux de l'extension.

2- Modalités d'adhésion et de cotisation

L'adhésion de la micro entreprise au fonds se fait après notification de l'accord bancaire et avant la délivrance de la décision d'octroi des avantages par les services de l'ANSEJ.

Le montant de la cotisation est calculé sur la base du montant du crédit bancaire et de sa durée .

Le taux de la cotisation pour chaque échéance est de **0,35%** du principal restant à rembourser.

Le paiement de la cotisation au profit du Fonds est effectué en une seule fois et intégralement au moment de l'adhésion de la micro entreprise .

08, Rue Arezki Benbouzid.
El Anasser - Alger
Tel: 021 67 13 45 / 021 67 13 53
Fax: 021 67 75 87 / 021 67 75 74
www.ansej.org.dz

TABLE DES MATIERES

Table des matières

Introduction générale	01
Chapitre I : Aspects théorique sur l'entrepreneuriat.....	03
Introduction.....	03
Section 01: Concepts de base sur l'entrepreneuriat et l'entrepreneur.....	03
1.1 conception de l'entrepreneuriat	03
1.1.1. Définition de l'entrepreneuriat	04
1.1.2. Typologie de l'entrepreneuriat	07
1.1.3. L'entrepreneuriat et la croissance économique.....	08
1.2. l'entrepreneur : l'acteur principal de l'entrepreneuriat.....	08
1.2.1. Définition de l'entrepreneur : la pensée économique comme base historique.....	09
1.2.2. Les caractéristiques et les approches typologique de l'entrepreneur.....	10
1.2.3. Le rôle de l'entrepreneur.....	14
Section 2 : L'entrepreneuriat, un phénomène économique et sociale.....	15
2.1. L'entrepreneur : le moteur de la dynamique économique.....	15
2.1.1. La création d'entreprises et le renouvellement du parc.....	15
2.1.2. L'innovation.....	16
2.1.3. La création d'emplois.....	16
2.1.4. L'esprit d'entreprendre dans les entreprises et les organisations.....	17
2.1.5. Mutations structurelles, politiques, économiques et sociales.....	17
2.2. L'accompagnement à l'entrepreneuriat.....	18
2.2.1. Définition et objectifs de l'accompagnement à l'entrepreneuriat.....	18
2.2.2. La fonction technique et le rôle de l'accompagnement	19
2.2.3. Les structures d'accompagnement.....	20
2.3. La création d'entreprise	21
2.3.1. La création d'entreprise : définitions et intérêt.....	21
2.3.2. Etapes de la création d'entreprise.....	22
Conclusion.....	23

Chapitre 2 : l'entrepreneuriat et les politiques publiques en faveur de la création d'entreprises.....	24
Introduction	24
Section1 : l'entrepreneuriat dans l'économie algérienne.....	24
1.1. Aperçu sur l'économie nationale	24
1.1.1. La période de l'économie planifiée.....	24
1.1.2. Les réformes économiques.....	25
1.1.3. L'Algérie en transition vers l'économie de marché.....	25
1.1.4. Les facteurs explicatifs de l'adoption de la privatisation en Algérie.....	27
1.2. Dynamique entrepreneuriale en Algérie	27
1.2.1. Définition de la PME en Algérie.....	28
1.2.2. La population globale de PME.....	29
1.2.3. Evolution de l'emploi par type de PME.....	30
1.2.4. Mouvement des PME par tranche d'effectifs	31
1.2.5. Evolution des PME par secteur d'activité.....	32
1.2.6. Dispersion des PME sur le territoire nationale	33
1.2.7. La création de PME.....	35
1.2.8. La mortalité des PME privées.....	36
Section 2 : Les dispositifs et les structures d'aide et d'accompagnement à la création d'entreprises en Algérie.....	36
2.1. Dispositifs d'aides à la création d'entreprise.....	36
2.1.1. Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI).....	36
2.1.2. L'Agence Nationale pour le Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ)	39
2.1.3. La Caisse Nationale d'Allocation Chômage (CNAC)	40
2.1.4. L'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM).....	41
2.2. Les structures d'appui à la création d'entreprise	43
2.2.1. Fonds de garantie des Crédits aux PME (FGAR).....	43
2.2.2. Caisse de Garantie des Crédits d'Investissement (CGCI).....	44
2.2.3. Les centres de facilitation.....	45
2.2.4. Les pépinières d'entreprises	46
Conclusion.....	46

Table des matières

Chapitre 3 : Présentation d'un organisme d'accompagnement à la création d'entreprise	
Cas l'ANSEJ de Bejaia.....	47
Introduction.....	47
Section 1 : Entrepreneuriat dans la wilaya de Bejaia.....	47
1.1. Présentation synthétique de la wilaya de Bejaia	47
1.1.2. Situation géographique de la wilaya de Bejaïa.....	47
1.1.3. Les activités économiques dans la wilaya de Bejaïa.....	48
1.2. Indicateurs de l'entrepreneuriat dans la wilaya de Bejaia.....	50
1.2.2. Population des PME de la wilaya de Bejaïa	50
1.2.3. Répartition des PME privée et l'emploi par secteur d'activité.....	51
1.2.4. Répartition des PME par tranches effectif	53
1.2.5. Evolution des PME par les cinq premières communes de la wilaya de Bejaia.....	54
Section 02 : Présentation et création de la micro-entreprise dans le cadre du dispositif ANSEJ	55
2.1. Présentation de l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des jeunes (ANSEJ)	55
2.2. Les démarches de la création d'entreprise	56
2.3. Procédures de création de la micro entreprise dans le cadre du dispositif (ANSEJ)...	58
2.3.1. Les caractéristiques de la micro entreprise	58
2.3.2. Procédures de création de la micro entreprise	58
2.4. Fond De Caution Mutuelle De Garantie Risque /Crédit Jeunes Promoteurs	64
2.4.1. Rôle du Fonds de garantie	64
2.4.2. Modalités d'adhésion et de cotisation	65
2.5. Etude statistique du dispositif ANSEJ.....	65
2.5.1. Les projets financés par secteur d'activités.....	65
2.5.2. Répartition d'emploi par secteur d'activités.....	66
2.5.3. Répartition des projets financés par genre.....	67
2.5.4. La part du dispositif ANSEJ dans les entreprises et d'emplois crée.....	67
Conclusion	68

Table des matières

Chapitre 4 méthodologies d'enquête et interprétation des résultats.....	69
Introduction.....	69
Section 01 : Méthodologie de l'enquête.....	69
1.1. L'échantillonnage.....	69
1.2. Objectif de l'enquête, confection du questionnaire et son mode d'administration...	70
1.3. Le déroulement de l'enquête	71
Section 02 : Présentation et interprétation des résultats de l'enquête	72
2.1. Profil de l'entrepreneur	72
2.2. Identification de l'entreprise.....	75
2.3. Le dispositif d'appui à l'entrepreneuriat (ANSEJ).....	79
Conclusion.....	85
Conclusion générale.....	87
Bibliographie.....	89
Liste des tableaux.....	91
Liste des figures	93
Annexe.....	94
Table des matières.....	117

Résumé

L'entrepreneuriat constitue un vecteur de création de richesses et d'emplois, dans ce cadre, le programme ANSEJ est mis en place pour la création des micro-entreprises et d'incitation des jeunes à entreprendre, du fait de ses avantages fiscaux et parafiscaux, l'institution a pour but d'apporter plus de facilité et de souplesse aux jeunes entrepreneurs.

A travers l'évaluation du dispositif ANSEJ en terme de création d'entreprise à partir d'un échantillon des micro entreprises créées dans le cadre de ce dispositif et localisées dans la wilaya de Bejaia. Cette étude nous a permis de montrer la contribution réelle du dispositif ANSEJ sur l'entrepreneuriat.

Mots clés : dispositifs publics, entrepreneuriat, entrepreneur, ANSEJ.